Niveau(x) d'enseignement: 2 Numéro EDUQ : 8570105
Centre d'intérêt: 160

Gauthier, Gilles.

Analyse des coûts dans une garderie au Québec pour chacun des postes budgétaires / par Gilles Gauthier, Hugues Moisan ; [pour l'Office des services de garde à l'enfance]. -- Montréal : Ecole des hautes études commerciales, 1982.
8, iii, 123 f. ; 28 cm. -- (Rapport de recherche / Ecole des hautes études commerciales, ISSN 0709-986X ; 82-85)

Bibliogr.: f. 123.

Descripteur(s): *Garderie *Analyse de coût *Budget *Gestion financière *Dépenses *Préscolaire (Niveau)

L'Office des services de garde à l'enfance n'existe que depuis peu de temps au Québec et il a charge d'un secteur économique que l'on peut qualifier d'émergent dans la société québécoise. Comme l'Office se préparait à faire adopter une nouvelle réglementation, il devenait indispensable d'estimer le plus exactement possible le coût d'un service de garde en garderie qui respecterait les normes minimales contenues dans le projet de règlements de l'Office. C'est pour cette raison que cette étude a été menée, de juin à octobre 1981. Le document a d'abord été conçu comme un outil de travail et de réflexion pour l'Office.

La méthodologie générale de l'étude s'inspire des méthodes d'estimation de coûts dits "d'ingénierie" que l'on retrouve dans l'économie de l'entreprise. Par ailleurs, on a tenté d'établir les montants que pouvait épargner, dans une garderie, le recours au bénévolat. Enfin, le calcul des coûts a été effectué de façon à tenir compte des garderies de toutes dimensions.

Les coûts sont évalués par poste budgétaire. La rémunération des employés est calculée selon trois hypothèses: 1. le niveau moyen des salaires dans les garderies en 1979-1980; 2. un niveau de salaire que l'Office considère comme acceptable; 3. le niveau de salaires du secteur gouvernemental. Le coût moyen des salaires pour une garderie de 50 places varie, selon l'hypothèse choisie, entre 80,11% et 87,56% du coût total. Le coût en équipement et mobilier s'élève à 4,49%. Le coût en nourriture à 8,39%. Le coût des dépenses diverses (services professionnels, taxe de vente, contributions de l'employeur aux régimes publics d'assurances) s'élève à 7% du coût total. Les dépenses pour les locaux varient selon les régions et la nature des locaux.

Type de document: r

EDUQ 8570105

5255, avenue Decelles
Montreal, Quebec
Canada H3T 1V6

Ecole des
Hautes Etudes
Commerciales

Affiliée à
l'Université de Montréal

HEC

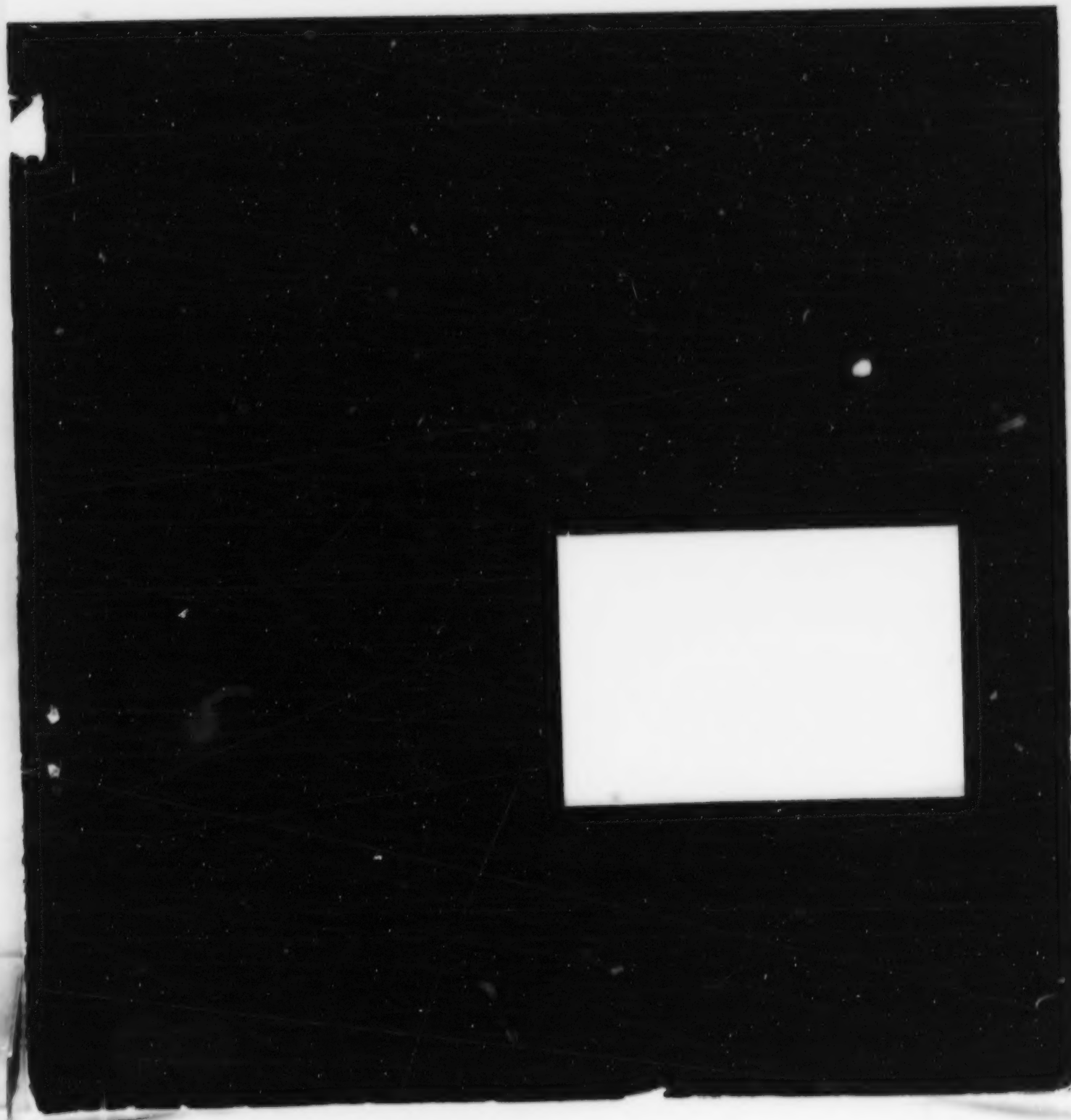

EDUQ 8570105

ISSN 0709-986X

ANALYSE DES COUTS DANS UNE GARDERIE AU QUEBEC POUR CHACUN DES POSTES BUDGETAIRES

par

Gilles GAUTHIER
Hugues MOISAN

Rapport de recherche no 82-25

novembre 1982

Les textes publiés dans la série des Rapports de recherche H.E.C. n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

ANALYSE DES COÛTS DANS UNE GARDERIE AU QUÉBEC
POUR CHACUN DES POSTES BUDGÉTAIRES

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS ET LECTRICES

De juin à octobre 1981, des économistes de l'Institut d'économie appliquée de l'École des Hautes Études commerciales, Gilles Gauthier et Hugues Moisan, effectuent, pour le compte de l'Office des services de garde à l'enfance l'étude "ANALYSE DES COÛTS DANS UNE GARDERIE AU QUÉBEC POUR CHACUN DES POSTES BUDGÉTAIRES".

L'Office se préparant à faire adopter une nouvelle réglementation, il devenait indispensable d'estimer le plus exactement possible le coût d'un service de garde en garderie qui respecterait les normes minimales contenues dans le projet de règlements de l'Office. C'est pour cette raison que l'étude "ANALYSE DES COÛTS DANS UNE GARDERIE AU QUÉBEC POUR CHACUN DES POSTES BUDGÉTAIRES" a été entreprise.

Ce document n'a pas d'abord été produit pour publication, il a plutôt été conçu comme un outil de travail et de réflexion pour l'Office. C'est avec cette considération en tête que les lecteurs et lectrices doivent le parcourir.

Toute demande d'information concernant les suites données par l'Office à cette étude doit être adressée au:

Service recherche et information
Office des services de garde à l'enfance
201, place Charles-Lemoyne
3e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5

TÉL: (514) 670-0920
1-800-361-7060

AVANT PROPOS

L'Office des services de garde à l'enfance n'existe que depuis peu de temps au Québec et réglemente un secteur économique que l'on pourrait qualifier "d'émergent" dans notre société; il était dès lors utile d'estimer le coût d'un service de garde en garderie selon les normes de l'Office.

Nous avons utilisé une méthodologie qui s'inspire des méthodes d'estimation de coûts dits "d'ingénierie" que l'on retrouve dans l'économie de l'entreprise. Notre méthode tente de montrer qu'il est possible non seulement d'effectuer une étude de ce type à peu de frais, mais surtout de donner un outil d'analyse et de gestion qui ne vieillit pas avec l'inflation, le temps et les changements de normes de l'Office: elle permet aussi de voir quels montants l'on peut épargner dans une garderie en faisant appel au bénévolat plutôt qu'au marché et d'indiquer comment effectuer le calcul des coûts pour les garderies de toutes dimensions.

Nous considérons finalement que l'on peut encore améliorer ce type d'analyse et surtout qu'il serait utile de la confronter avec les différentes situations particulières dans lesquelles se trouvent les garderies afin de mieux cerner ce secteur économique et son évolution.

Table des Matières

MÉTHODOLOGIE I

PARTIE I: RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS 1

Section I: Trois hypothèses de rémunération pour les employés de garderie....1

Introduction....2

A. Hypothèse I: La situation des garderies en 1980...2

A.1 Échelle des salaires....3

A.2 Avantages marginaux....4

A.2.1 Vacances....4
A.2.2 Congés fériés....4

B. Hypothèse II: La situation moyenne....4

B.1 Échelle des salaires....4

B.2 Avantages marginaux....6

B.2.1 Vacances annuelles....6
B.2.2 Congés fériés....6
B.2.3 Assurances....6
B.2.4 Régimes de retraite....6
B.2.5 Congés maladie....6
B.2.6 Congés sociaux....6
B.2.7 Congés de perfectionnement....7
B.2.8 Congés de maternité....7
B.2.9 Congés de paternité....7
B.2.10 Primes au mérite....7
B.2.11 Travail supplémentaire....7

C- Hypothèse III: La situation dans la fonction publique et para-publique....7

C.1- Salaires....8

C.1.1 Responsable....8
C.1.2 Éducateurs....11
C.1.3 Personnes de garde....11
C.1.4 Cuisinier....11
C.1.5 Concierge....12
C.1.6 Secrétaire....12

C.2- Avantages marginaux....13

C.2.1 Vacances annuelles....13
C.2.2 Congés fériés....14
C.2.3 Congés sans solde....14
C.2.4 Congés de maternité....14
C.2.5 Congés parentaux....16
C.2.6 Congés sociaux....16
C.2.7 Régimes d'assurance-vie, maladie et salaire....17
C.2.8 Régime de retraite....17

...

C.2.9 Prime de chef d'équipe.....17
C.2.10 Prime d'heures brisées.....17
C.2.11 Assurance-responsabilité.....18
C.2.12 Bénéfices monétaires et avantages marginaux associés au perfectionnement.18

Section II: Coût d'application des hypothèses de rémunération des employés de garderie dans une garderie de 50 places.

A. Personnel requis selon les normes de l'Office.....19

A.1 Responsable.....19

A.2 Personnel de garde.....20

A.3 Personnel de soutien.....20

A.4 Personnel supplémentaire pour une pouponnière de 20 places.....20

B. Première hypothèse de rémunération la situation en 1980.....21

B.1 Coût des salaires à la garderie de 50 places.21

B.1.1 Taux de salaire.....21
B.1.2 Coût en salaire-garderie de 50 places.22

B.2 Coût marginal des salaires à la pouponnière..22

B.3 Coût à la garderie des avantages marginaux...22

B.3.1 Vacances annuelles.....22
B.3.2 Congés fériés.....23

B.4 Tableau résumé des coût totaux de rémunération de main d'oeuvre par poste de l'hypothèse I.....23

B.4.1 À la garderie de 50 places.....23
B.4.2 À la pouponnière de 20 places.....23

B.5 Coût par place de la rémunération: hypothèse I.....24

B.6 Indexation des coûts par place: hypothèse I..24

C. Deuxième hypothèse de rémunération: la situation moyenne.....25

C.1 Coût des salaires à la garderie de 50 places si les employés sont sans expérience.....25

C.1.1 Taux de salaire.....25
C.1.2 Coût en salaire garderie de 50 places.25

C.2 Coût marginal des salaires à la pouponnière (20 places).....25

...

C.3 Coût à la garderie des avantages marginaux 25

C.3.1 Vacances annuelles.....25
C.3.1.1 garderie de 50 places.....25
C.3.1.2 coût marginal à la pouponnière...26

C.3.2 Congés maladie.....26
C.3.2.1 garderie de 50 places.....26
C.3.2.2 coût à la pouponnière des congés maladie.....27

C.3.3 Congés fériés.....27
C.3.4 Assurances (vie, maladie, salaire).28
C.3.5 Congés maternité.....28
C.3.5.1 assurance-chômage.....28
C.3.5.2 coût du congé maternité.....29
C.3.5.3 coût du remplacement.....31

C.3.6 Congé paternité.....32
C.3.7 Coût total des avantages marginaux à la garderie de 50 places.....33

C.4 Résumé des coûts de main-d'oeuvre à la garderie de 50 places.....34

C.5 Résumé du coût marginal en main-d'oeuvre à la pouponnière.....34

C.6 Coût par place de la rémunération: hypothèse II.....34

C.7 Tableau des coûts de main-d'oeuvre expérimentée (6 ans)

C.7.1 A la garderie (50 places).....35
C.7.2 A la pouponnière (coûts marginaux 20 places).....35
C.7.3 Coût par place de la rémunération: hypothèse II main-d'oeuvre expérimentée.....35

D. Troisième hypothèse de rémunération: la situation dans la fonction publique et para-publique.....36

D.1 Coût des salaires à la garderie de 50 places si les employés sont sans expérience..36

D.1.1 Taux de salaire.....36
D.1.2 Coût en salaires, garderie de 50 places.....36

D.2 Coût marginal des salaires à la pouponnière.....36

D.3 Coût des avantages marginaux.....36

D.3.1 Vacances annuelles.....37
D.3.2.1 garderie de 50 places.....37
D.3.1.2 coût marginal à la pouponnière...38

D.3.2 Congés de maladie.....38
D.3.2.1 garderie de 50 places.....38
D.3.2.2 coût à la pouponnière des congés maladie.....39

D.3.3 Congés fériés.....39

...

D.3.4 Congés de maternité.....39
D.3.4.1 cas admissible à l'assurance-chômage..39
D.3.4.2 cas non-admissible à l'assurance-chômage mais admissible à un congé de maternité.....43

D.3.5 Congés spéciaux à l'occasion de la grossesse.....44
D.3.6 Congé de paternité.....44
D.3.7 Congés pour adoption.....45
D.3.8 Congés sociaux.....45
D.3.8.1 décès.....45
D.3.8.1 fonction civique.....46
D.3.8.2 juré ou témoin.....46
D.3.8.3 poursuites civiles.....48
D.3.8.4 nouveaux mariés.....48

D.4 Résumé des coûts de rémunération à la garderie de 50 places.....50

D.5 Résumé du coût marginal en main-d'oeuvre à la pouponnière de 20 places.....50

D.6 Coût par place de la rémunération: hypothèse III.....51

D.7 Tableau des coûts de main-d'oeuvre expérimentée (15 ans).....52

D.7.1 À la garderie (50 places).....52
D.7.2 À la pouponnière (coûts marginaux, 20 places).....52
D.7.3 Coût de la rémunération par place: hypothèse III main-d'oeuvre expérimentée.....52

E. Résumé des trois hypothèses: coût de la rémunération des employés d'une garderie.....53

PARTIE II: DÉPENSES EN ÉQUIPEMENT ET MOBILIER DANS UNE GARDERIE

Introduction.....54

Section I: Aménagement et équipement extérieur.....54

A. Garderie standard de 50 places.....54
A.1 Aménagement.....54
A.2 Équipement extérieur.....55

B. Pouponnière de 20 places: équipement extérieur supplémentaire.....55

C. Coût total.....55

D. Coût par place.....56

...

Section II: Équipement intérieur et matériel éducatif.....56

A. Garderie standard de 50 places.....56

A.1 Activités de soin.....57

A.1.1 Coin repos.....57
A.1.2 Coin alimentation (salle à manger)...57
A.1.3 Soin habillage et déshabillage (vestiaire).....58
A.1.4 Coin hygiène.....58
A.1.5 Résumé des coûts des activités de soin.....59

A.2 Activités de jeux.....59

A.2.1 Coin bricolage-peinture.....60
A.2.1.1 mobilier.....60
A.2.1.2 matériel.....61

A.2.2 Aire de grosse motricité.....62
A.2.2.1 mobilier.....62
A.2.2.2 matériel.....62

A.2.3 Coin imitation.....62
A.2.3.1 mobilier.....62
A.2.3.2 matériel.....63

A.2.4 Coin jeux de table.....63
A.2.4.1 mobilier.....63
A.2.4.2 matériel.....63

A.2.5 Coin lecture causerie.....64
A.2.5.1 mobilier.....64
A.2.5.2 matériel.....64

A.2.6 Coin musique.....64
A.2.6.1 matériel.....64

A.2.7 Résumé des coûts des activités de jeu.65

B. Pouponnière (20 places).....66

B.1 Mobilier.....66

B.2 Équipement.....66

B.3 Matériel.....67

B.4 Résumé des coûts.....67

C. Coût équipement intérieur.....68

Section III. Autre équipement et matériel nécessaire au fonctionnement et au personnel.....69

A. Garderie de 50 places.....69

A.1 Bureau du directeur.....69

A.1.1 Mobilier.....69
A.1.2 Équipement.....69

...

A.2 La salle de repos du personnel (9 personnes).70

A.3 Cuisine.....70

A.3.1 Équipement lourd.....70
A.3.2 Équipement léger.....71
A.3.3 Articles pour la préparation des aliments.....72
A.3.4 Articles pour le service des aliments.....72

A.4 Résumé des coûts de la garderie 50 places...73

A.4.1 Coût d'achat.....73
A.4.2 Coût annuel de remplacement.....74
A.4.3 Montant à amortir.....74

B. Pouponnière (20 places).....74

C. Coûts: équipement et matériel de fonctionnement.74

C.1 Coûts totaux.....74

C.2 Coût par place.....74

D. Coûts totaux.....75

E. Tableau résumé des coûts par place en équipement et mobilier.....75

PARTIE III: DÉPENSES EN NOURRITURE

A. Coût de la nourriture dans une garderie de 50 places.....76

A.1 1o méthode: le Dispensaire Diététique de Montréal (D.D.M.).....76

A.2 2o méthode: le Ministère des Affaires Sociales (M.A.S.)→ D.D.M.....77

B. Coût de la nourriture dans une pouponnière de 20 places.....78

B.1 1o méthode: le D.D.M.....78

B.2 2o méthode: le M.A.S. → D.D.M.....78

C. Conclusion.....79

C.1 Coût en nourriture à la garderie.....79

C.2 Coût en nourriture à la pouponnière.....79

C.3 Coût total.....79

D. Coût par place.....80

...

ANNEXE I: La méthodologie du D.D.M.....81

1.1 Guide alimentaire canadien.....82

1.2 Liste des prix des produits alimentaires janvier 1981.....83

ANNEXE II: La méthodologie du M.A.S.® D.D.M. janvier 1981.....84

PARTIE IV: DÉPENSES DIVERSES

A. Services professionnels.....87

B. Taxe de vente.....88

B.1 Garderie de 50 places.....88

B.2 Pouponnière de 20 places.....89

B.3 Coût par place.....90

C. Contributions de l'employeur au régimes publics d'assurances.....91

C.1 Méthodes de calcul des contributions.....91

C.1.1 Contributions de l'employeur au régime d'assurance-chomâge du Canada.....91
C.1.2 Contributions de l'employeur au régime des rentes du Québec.....91
C.1.3 Contributions au régime d'assurance maladie du Québec.....91
C.1.4 Contribution à la commission de la santé et de la sécurité au travail...91

C.2 Calcul des contributions pour l'hypothèse I indexée.....91

C.3 Calcul des contributions pour l'hypothèse I 1.92

C.3.1 Sans expérience.....92
C.3.2 Avec expérience.....93

C.4 Calcul des contributions pour l'hypothèse III.....94

C.4.1 Sans expérience.....94
C.4.2 Avec expérience.....95

C.5 Tableau résumé des contributions de l'employeur par place.....97

C.5.1 Hypothèse I.....97
C.5.2 Hypothèse II.....97
C.5.3 Hypothèse III.....97

Résumé des coûts d'une garderie excluant le coût des locaux.....98

PARTIE V: LES LOCAUX.....99

Introduction.....99

A. Division par type de local.....100

B. Analyse par type de local.....101

B.1 Écoles et locaux communautaires.....101

B.2 Garderies propriétaires de leurs locaux.....104

B.2.1 Construction neuve.....104
B.2.2 Immeuble existant.....106

B.3 Établissements du M.A.S., Cegep et Université, (M.E.Q.).....106

B.4 Garderies locataires d'une maison.....108

B.5 Garderies situées dans des logements et locaux commerciaux.....109

C. Tableau I: En regard des locaux occupés, situation des garderies dans les écoles et locaux communautaires.....110

D. Tableau II: En regard des locaux occupés, situation des garderies désirant construire leur local.....111

E. Tableau III: En regard des locaux occupés, situation des garderies ayant acheté une maison.....112

F. Tableau IV: En regard des locaux occupés, situation des garderies dans les établissements du M.A.S. et du M.E.Q. pour 1980.....113

G. Tableau V: En regard des locaux occupés, situation des garderies qui louent des maisons unifamiliales.....114

H. Tableau VI: En regard des locaux occupés, situation des garderies installée dans des logements ou des locaux commerciaux..115

I. Tableau VII: Synthèse des coûts des locaux 1980...116

ANNEXE: Description de la garderie standard.....117

1. Heures d'ouverture.....117
2. Jours ouverts.....117
3. Nombre de places au permis.....118
4. Notre garderie standard.....120
5. Taux d'occupation.....121
6. Répartition des places au permis par âge.....121

MÉTHODOLOGIE

Pour l'établissement de coûts standards, il n'existe pas une méthode précise que l'on doit employer et ceci sans tenir compte de la situation et de l'objectif que vise l'organisme en tentant d'établir un coût standard.

Nous avons utilisé plusieurs méthodes au cours de l'étude des coûts par poste dans une garderie: les méthodes ont été choisies en fonction de l'information disponible, du temps que nous disposions, et d'un jugement de valeur sur la validité de l'information et de la méthode.

1o Les salaires

Trois méthodes ont été choisies, ce qui a permis de donner une fourchette de coûts en salaires dans une garderie. Les informations dont disposait l'O.S.G.E. étant incomplètes, nous n'avons pas tenter d'analyser en détail la situation actuelle des garderies en termes de coûts pour en tirer un système de coûts standards, mais nous avons toujours utilisé les normes de l'O.S.G.E. en ce qui concerne les ratios personnes de garde -enfants.

a) Méthode 1 : La situation actuelle

Nous avons utilisé les statistiques dont disposait l'O.S.G.E. sur le niveau moyen des salaires dans le réseau. Pour les avantages marginaux, nous avons inclus seulement ce qu'exige la loi dans la province de Québec.

b) Méthode 2 : les vues de l'O.S.G.E.

Nous avons consulté les membres de la direction de l'O.S.G.E. afin de connaître leurs opinions sur le niveau des salaires et des avantages marginaux que l'on devrait retrouver dans le secteur des garderies: ceci a été fait sans que l'O.S.G.E. ne sache ce qu'il en coûterait pour faire fonctionner une garderie.

c) Méthode 3 : la fonction publique et para-publique

Nous avons tenté de trouver des tâches comparables à celles d'une garderie dans le secteur public et para-public, et utiliser ensuite les salaires et les avantages marginaux que l'on y trouvait. Ces appariements auraient pu être faits aussi par le Bureau de Recherche sur la rémunération qui dépend du Conseil du Trésor, mais nous n'avions pas le temps d'attendre que l'étude y soit faite.

Note : Dans le cas des avantages marginaux, nous avons tenté de connaître le coût standard pour une garderie et non le coût à un réseau de garderies. Ainsi, si le coût ne pouvait être réduit à un coût standard, nous ne l'avons pas inclus. Pour certains coûts, toutefois, nous avons calculé le coût par poste si jamais la garderie devait payer ce coût.

2o L'équipement

Pour l'équipement, nous avons procédé en trois étapes:

a) 1ère étape

Nous avons utilisé le guide de l'O.S.G.E. pour ce qui est de de l'équipement que l'O.S.G.E. considère comme nécessaire au fonctionnement d'une garderie.

b) 2e étape

Nous avons consulté les catalogues des fabricants d'équipement afin de connaître les prix et les différentes qualités.

c) 3e étape

Nous avons consulté les agents de liaison sur les quantités nécessaires ainsi que sur le niveau de qualité nécessaire dans les divers équipements.

3o La nourriture

Pour la nourriture nous avons utilisé deux méthodes pour estimer le coût.

a) Méthode 1 : D.D.M.

Nous nous sommes servis de l'évaluation faite par le Dispensaire diététique de Montréal sur le coût à Montréal des standards canadiens de nutrition.

b) Méthode 2 : D.D.M. + M.A.S.

Nous avons utilisé les standards du Ministère des Affaires sociales (Bien manger à la garderie) pour ce qui est des portions à servir aux enfants et nous avons utilisé la liste de prix du Dispensaire diététique de Montréal afin d'obtenir un estimé du coût en nourriture.

4o Divers

a) Frais professionels : comptable

Un comptable a été consulté afin de trouver quel est le coût de préparation des états financiers d'une garderie.

b) Taxe de vente

Nous avons appliqué le taux de la taxe de vente provinciale lorsqu'elle était applicable.

c) Contributions diverses de la garderie reguises par la loi

Pour ce qui est des contributions diverses que la garderie doit payer (assurance-chômage, accident-travail, etc...) nous avons simplement appliqué les taux de contribution en fonction des taux de salaires utilisés.

5o Les locaux

Les informations disponibles ne permettaient pas d'obtenir des coûts standards pour ce qui est des locaux. La situation étant trop diversifiée. Nous avons donc simplement fait une étude rapide de ce qui existait dans le secteur des garderies, afin d'obtenir certaines fourchettes du coût du local en regard du type de locaux occupés. Il faut mentionner aussi que les situations sont très diverses dans ce secteur non seulement en raison des divers types de locaux mais aussi à cause de tous les arrangements particuliers que les garderies ont conclus avec ceux qui fournissent les locaux.

PARTIE I

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

SECTION I

TROIS HYPOTHÈSES DE RÉMUNÉRATION POUR LES EMPLOYÉS DE GARDERIES

Introduction

En vue d'établir une politique de subventions aux garderies, il est utile de se donner des repères sur les coûts. Dans ce contexte, pour le poste représentant la dépense la plus importante (plus que 75% des coûts) au budget des garderies, il est prudent d'utiliser une fourchette de taux de rémunération aux différents postes nécessaires au bon fonctionnement des garderies. Il en ressort alors des bornes entre lesquelles l'on peut juger de l'influence des salaires sur les coûts d'une garderie.

Trois hypothèses de rémunération pour des employés de garderies seront considérées:

A. Hypothèse I
L'on utilisera comme base de calcul le niveau moyen des salaires dans les garderies en 1979-1980 indexé en dollars 1981.

B. Hypothèse II
L'on utilisera comme base de calcul, un niveau de salaires et d'avantages sociaux que l'O.S.G.E. considère acceptable compte tenu de la tâche à accomplir, mais sans faire référence à la capacité de payer des parents.

C. Hypothèse III
L'on utilisera comme base de calcul le niveau de salaires et d'avantages sociaux du secteur gouvernemental (public et para-public) pour des emplois similaires.

...

A HYPOTHÈSE I: la situation des garderies en 1980

A.1 Échelle des salaires

L'hypothèse I, ou borne inférieure de la fourchette proposée, utilise les taux de rémunération moyens consentis aux employés actuels du réseau des garderies du Québec.

On peut retracer dans le "Rapport statistique annuel"[1] les taux horaires moyens suivants pour les différents postes:

Postes	Formation	Coût par heure
a) responsable	(techniques de garderie (D.E.C.))	6,67 $
b) éducateur	(techniques de garderie (D.E.C.))	6,67
c) personnel de garde[2]	(quelque soit la formation ou l'expérience)	5,33
d) personnel de soutien[2]	(quelque soit la formation ou l'expérience)	5,33
moyenne des salaires de tous les postes		5,50

Note: Tentative de réconciliation du 5,50 $ et du 5,93 $.
Comme les salaires du personnel de garde et du personnel de soutien ne sont pas différenciés, nous allons simuler le fonctionnement d'une garderie pour vérifier si la moyenne des salaires obtenus par simulation correspond à celle du rapport statistique de l'O.S.G.E. (5,50 $)

Ainsi, dans une garderie de 50 places pour enfants de 2 à 6 ans, occupée à 100% et ouverte 50 heures/semaine, qui engage le personnel de garde selon les ratios moyens observés par les garderies en 1980[3], on aurait engagé 8 personnes pour la garde (éducateur compris), si la semaine de travail était de 35 heures.

---

(1) O.S.G.E., Division de la Recherche et de l'Information, Garderies - Rapport statistique annuel, 1979-1980. Décembre 1980. préparé par Céline Mercier et Chantale Brouillet. p.16 et 17.

(2) Le salaire de 5,33 $ représente le salaire moyen de tout le personnel de garde et de soutien: les statisques obtenues ne permettent pas d'établir une différentiation.

(3) "Rapport statistique annuel" p.12 et 13 nous utilisons la moyenne entre le ratio moyen observé de 1 pour 8 à la page 12 (qu'on dit sous-estimé) et la moyenne des ratios extrêmes de la page 13 pour les enfants de 18 à 72 mois (1 pour 10) ce qui nous donne 1 pour 9.

...

Le calcul de la moyenne des salaires utilisant les tarifs moyens de la page précédente et les ratios de 1980[3] donne les résultats suivants:

Poste	Nombre	Salaire du poste	Coût par heure
responsable	(1)	6,67	6,67
éducateur	(1)	6,67	6,67
personnel de garde	(7)	5,33	37,31
personnel de soutien	(3)	5,33	15,99
personnel total =	(12)	Coût total par heure =	66,64

$$\text{rémunération moyenne} = \frac{\text{Coût total par heure}}{\text{Personnel total}} = \frac{66,64}{12} = 5,55$$

Notre simulation du fonctionnement d'une garderie nous donne un salaire horaire moyen de 5,55 $ qui est très près de celui observé (5,50$). Ce résultat pourrait cependant être amélioré si on diminue le salaire du personnel de soutien à 5,12 $.[2]

Etant donné que le rapport statistique ne nous permet aucunement de supposer que le personnel de soutien touche un salaire horaire inférieur au personnel de garde nous allons utiliser seulement le taux de 5,33 $ et effectuer tous les calculs seulement avec ce taux.

Les salaires horaires, hebdomadaires et annuels pour tous les postes sont donc:

Poste	Salaire horaire	Salaire hebdomadaire (35 heures)	Salaire annuel (52 semaines)
a) responsable	6,67	23 ,45	12 139,40
b) éducateur	6,67	233,45	12 139,40
c) personnel de garde	5,33	186,55	9 700,60
d) personnel de soutien	5,33	186,55	9 700,60

---

(1)à part le rapport personnel de garde/enfants, on devait avoir un éducateur pour 30 enfants, soit 1.67 éducateur (tech. de garderie D.E.C.). Nous supposerons pour les calculs, que le responsable comble la fraction d'éducateur (,67).

(2)en effet une moyenne de 5,50 $ signifie un coût total par heure de 12 X 5,50 $ = 66,00 $. Comme notre premier coût total par heure excédait de 0,64 $ (66,64 $ - 66,00 $) celui qui nous donnerait la bonne moyenne des salaires. On n'a donc qu'à réduire le salaire total des 3 personnes de soutien de 0,64 $ soit 0,21 $ par personne pour un salaire horaire de 5,33 $ - 0,21= 5,12 $.

...

D'après le document Garderies, Rapport statistique annuel 1979-1980, il ne semble pas y avoir de primes pour le niveau de scolarisation. L'ancienneté ou l'expérience n'ayant pas fait partie des questions posées aux garderies dans le rapport statistique annuel 1979-1980, nous allons supposer maintenant que ces particularités ne font pas partie des critères de rémunération et ce bien que l'Office disposera dans l'avenir de données plus complètes.

A.2 Avantages marginaux

Les renseignements concernant les avantages marginaux accordés aux employés de garderie étant incomplets, nous allons supposer qu'ils reçoivent les bénéfices prévus par la loi 126:"Loi sur les normes du travail".

A.2.1 Vacances

La loi prévoit deux semaines de vacances annuelles payées ou 1 jour/mois jusqu'à concurrence de 10 jours ou 2 semaines de vacances. Il est à noter qu'un employé qui manque des journées de travail pour raison de maladie, accident ou maternité a toujours droit aux vacances annuelles payées de deux semaines.

A.2.2 Congés fériés

La loi prévoit 6 congés fériés payés.

B HYPOTHESE II: la situation moyenne

L'hypothèse II est basée sur la rémunération d'un poste comparable au poste d'éducateur dans une garderie. Les salaires des autres postes sont calculés en fonction de ce point de repère.

B.1 Echelle de salaire

Poste	Salaire horaire	Salaire hebdomadaire	Salaire annuel (1)	Après 6 ans d'expérience: Salaire horaire	Salaire hebdomadaire	Salaire annuel (1)
Responsable	8,86	309,93	16,116$	10,86	379,98	19,759$
Educateur	8,05	281,75	14,651$	9,87	345,44	17,963$
Personnel de garde et occasionnels	6,04	211,31	10,988$	7,40	259,08	13,472$
Personnel de soutien	4,00 (2)	140,00	7,280$	-----	------	------

(1) Sur base de 35 heures pendant 52 semaines; salaires bruts
(2) Salaire minimum tel que prévu par la loi sur les conditions minimales de travail; il sera de 4,00$ à partir du 1er octobre 1981.

...

Salaire de l'éducateur

Le salaire de l'éducateur (8,05 $/heure) est basé sur la rémunération d'un travailleur communautaire dans la convention collective intervenue entre "La fédération des C.L.S.C. du Québec" et "La fédération des affaires sociales (C.S.N.)" au 1er juillet 1981 (sans tenir compte de l'indexation de 4.32% qui a finalement été accordée parce que l'inflation a été de plus de 8.5%.)

Le travailleur communautaire est décrit dans la convention, de la façon suivante:
"Personne qui participe à l'identification des besoins de la population et met en application les différents programmes d'action communautaire au moyen de techniques appropriées; elle agit comme personne ressource auprès des groupes.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques d'assistance sociale ou dans une autre spécialisation appropriée d'une école reconnue par le Ministère de l'Éducation.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en techniques d'assistance sociale."

Pour une semaine normale de 35 heures, l'éducateur reçoit 281,75 $ par semaine soit un tarif horaire de 8,05$. Après 6 ans de travail, la convention accorde un salaire hebdomadaire de 345,45$ pour un salaire annuel de 17,863,40$ et un tarif horaire de 9,87$. Ceci correspond à une augmentation de 23% sur le salaire de base.(1)

Cette proposition de rémunération pour les éducateurs (diplomés de Cégep ou personnes détentrices d'attestations ou de certificats une expérience pertinente de 3 ans) respecte les nouvelles normes du projet de règlement que l'Office veut mettre en application.

Les écarts

Pour les responsables de garderie on accorde une prime de 10% sur le salaire des éducateurs; leur rémunération annuelle sera donc: 14,651 X 110% = 16,116 $/an ou 8,86/heure. Après 6 ans, le salaire est toujours plafonné à 110% du salaire des

(1) Aucune rémunération supplémentaire n'est considérée dans le cas d'une personne plus qualifiée (expérience ou diplôme universitaires.)

...

éducateurs qui ont la même ancienneté. Il est à noter que l'ancienneté se calcule comme le nombre d'années complètes à occuper le dit poste dans une ou plusieurs garderies.

Le personnel de garde reçoit 75% de la rémunération des éducateurs quelle que soit leur scolarisation soit: salaire annuel = 14,651 X 75% = 10 988 $ pour un tarif horaire de 6 04 $. Ce même écart se retrouve après 6 années d'expérience et le salaire est plafonné à 13 472 $ par an.

B.2 Avantages marginaux

B.2.1 Vacances annuelles

Des vacances annuelles de deux semaines ou 10 jours ouvrables, payés, sont proposées. Leur coût n'est pas à prendre en consiration, puisque nous avons calculé les salaires sur une base de 52 semaines.

B.2.2 Congés fériés

Ce sont 13 congés fériés payés qui sont accordés.

B.2.3 Assurance (Vie, maladie, salaires)

Des régimes d'assurance-vie, assurance-maladie et assurance-salaire seraient négociés auprès de compagnies privées par l'Office. Sur une base d'adhésion volontaire les garderies pourraient y inscrire leur personnel selon les modalités qu'elles négocieront avec celui-ci. L'Office ne contribuerait pas à ces régimes.

B.2.4 Régimes de retraite

Aucun régime de retraite n'est prévu par la proposition.

B.2.5 Congé maladie

L'hypothèse prévoit 6 jours de congé-maladie payés. Ces congés ne sont pas accumulables au cours des années et sont payables à la fin de chaque année s'ils n'ont pas été utilisés. Si des journées supplémentaires sont nécessaires, l'assurance-salaire, si la garderie y adhère, devra prendre la relève.

B.2.6 Congés sociaux

Aucun congé à caractère social n'est prévu. A ce sujet l'hypothèse prévoit que des arrangements entre le personnel et la responsable peuvent valoir pour ces congés.

...

B.2.7 Congés de perfectionnement

Aucun congé de perfectionnement n'est prévu. Le perfectionnement sera à la charge entière de l'employé intéressé.

B.2.8 Congés de maternité

L'hypothèse propose que l'Office rembourse aux garderies, qui acceptent de verser de tels montants à leurs employées, 93% de deux semaines de salaire complet (pendant la carence prévue par l'assurance-chômage) et la différence entre les prestations de l'assurance-chômage et 93% du salaire réel gagné par l'employée et ce pendant une période de 15 semaines suivant les deux semaines de carence. Le montant total sera payable au retour au travail (donc après 18 semaines de congé).(1) De plus, le montant devra être remboursé à l'Office si la personne ne travaille pas au moins trois mois à la garderie après son retour de congé de maternité.

Si l'employée n'est pas admissible aux prestations d'assurance-chômage elle ne bénéficie pas d'un congé payé de maternité.

B.2.9 Congé paternité

Un congé paternité de cinq jours ouvrables, payés à plein salaire, est proposé: il sera remboursé par l'Office.

B.2.10 Primes au mérite

Aucune prime au mérite n'est prévue.

B.2.11 Travail supplémentaire

L'hypothèse ne prévoit aucun travail supplémentaire rémunéré.

C HYPOTHESE III: La situation dans la fonction publique et para-publique

Cette hypothèse constitue la borne supérieure des hypothèses de rémunération des employés de garderies. Elle consiste pour chacun des postes en un alignement de salaires et avantages des employés de garderies sur les conditions des employés du gouvernement provincial (secteur public et para-public)qui accomplissent des tâches comparables.

---

(1) 18 semaines de congé sont prévues par la loi; l'employé n'est donc pas payé pour la 18e semaine.

...

C.1 Salaires

Etant donné la standardisation des conditions salariales des employés du secteur public, plusieurs définitions de tâches reçoivent les mêmes salaires. Nous allons les citer pour chaque poste de garderie

C.1.1 Responsable

a) ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE
Personne qui fait l'identification et l'analyse des besoins de la population avec des groupes concernés. Conçoit, coordonne et actualise des programmes d'organisation communautaire afin de répondre aux besoins du milieu et de promouvoir son développement. Agit comme personne ressource auprès des groupes.

b) AGENT DE RELATIONS HUMAINES
Personne qui exerce des activités de conception, d'actualisation, d'analyse et d'évaluation dans un ou plusieurs programmes sociaux.

Doit détenir, selon le champ d'activités requis, un premier diplôme universitaire terminal en sciences humaines tel que: criminologie, service social, sexologie, psychologie.

N.B.: Les titres académiques de sociologue, de sexologue, de consultant matrimonial et de criminologue continuent d'avoir cours.

c) TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL
Personne qui exerce des activités de conception, d'actualisation, d'analyse et d'évaluation dans un ou plusieurs programmes sociaux.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en service social.

d) RÉCRÉOLOGUE
Personne qui conçoit, met en application et évalue des programmes récréatifs adaptés aux besoins individuels ou collectifs.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en recréologie.

...

Les quatre types de professionnels effectuant ces tâches touchent, au 1er juillet 1981, un salaire annuel de 18 365 $ pour une première année à ce poste. Bien entendu, ce salaire augmente avec les années et les diplômes supplémentaires (juqu'à 36 926 $ après 21 années).

e) ENSEIGNANT PRÉ-SCOLAIRE

Un enseignant au niveau pré-scolaire ayant un baccalauréat, reçoit pour l'année scolaire 1981-1982 un salaire annuel de 20 003 $ pour une première année à ce poste (31 328 $ après 15 ans).

f) DIRECTEUR D'ATELIER PROTEGE

Un directeur d'atelier protégé de 5 à 10 employés semble être un poste plus comparable à celui de responsable de garderie car il implique plus un rôle de gestionnaire.

Nature de la fonction

Planifier, coordonner et contrôler les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services, eu égard à la vocation de l'établissement, et de répondre à leurs besoins.

Attributions-types

Définit les objectifs de l'établissement; les soumet au conseil d'administration pour approbation.

S'assure de l'élaboration et de l'implantation des programmes adéquats.

S'assure que les services soient disponibles et dispensés aux bénéficiaires.

Administre toutes les activités de l'établissement en collaboration avec son personnel.

S'assure de la préparation du budget de l'établissement; le soumet pour approbation au conseil d'administration.

Prépare et soumet pour approbation au conseil d'administration le plan d'organisation de l'établissement; s'assure que chaque service joue le rôle qui lui est dévolu, s'il y a lieu.

S'assure de la qualité et de la quantité des services.

Sélectionne et engage les membres de son personnel.

Evalue et note le comportement et le rendement de son personnel.

S'assure du maintien des communications avec des entreprises, s'il y a lieu, et de la négociation des contrats.

Signe au nom de l'établissement les contrats autorisés.

Assure le contrôle de la vente des produits des ateliers.

Forme les comités requis pour l'administration de l'établissement, s'il y a lieu.

Prépare l'ordre du jour des assemblées et participe aux délibérations de conseils ou comités; fournit les informations; soumet ses recommandations.

Soumet au conseil d'administration les rapports relatifs à l'administration de l'établissement.

Prépare et soumet à qui de droit le rapport annuel de l'établissement.

Assure les relations publiques et la représentation de l'établissement aux rencontres extérieures.

Maintient les communications selon les besoins de sa fonction.

Effectue toute autre tâche connexe à la demande du conseil d'administration.

Son salaire était de 23 900 $ pour 35 heures 52 semaines (33 793 $ après 15 ans) au 1er juillet 19AN. Le salaire au 1er juillet 1981 ne sera connu qu'au 1er septembre 1981. Nous lui avons accordé une indexation de 9.72', ce qui est la même que celle accordée aux autres postes selon leur convention collective. Nous rappellons que nous n'avons pas inclus l'indexation supplémentaire de 4.72% qui a finalement été accordée au 1er juillet vu que l'inflation a été plus élevée que 8.5'.

responsable 26 223,08 $ à 37 077,68$

C.1.2 Éducateurs

Selon le projet de réglementation de l'O.S.G.E., (juillet 1981), l'éducateur doit détenir au moins un D.E.C. professionnel ou 3 ans d'expérience et une attestation d'études collégiales. Parmi les emplois comparables, il y a:

a) ENSEIGNANT PRÉ-SCOLAIRE
L'éducateur pré-scolaire (avec 15 ans de scolarité) touche 17 058 $ pour l'année scolaire 1981-1982. (pas de description de tâche disponible).

b) ÉDUCATEUR EN HÔPITAL
Dans les hôpitaux québécois(1) il y a aussi un poste d'éducateur, diplômé collégial, qui touche 16 380 $ par année. (pas de description de tâche disponible).
Pour conserver la logique de borne supérieure de l'hypothèse 3 nous allons aligner le salaire de l'éducateur sur un salaire de 17 058 $ par année. (26 686 $ après 15 ans).

éducateur: 17 058 $ à 26 686 $

C.1.3 Personnes de garde

Ce poste ne requiert pas de diplôme terminal. Le meilleur salaire est de 8,22 $ par heure dans les hôpitaux(2) pour un éducateur qui a complété une partie de cours collégial (50%). Sur la base de 35 heures et 52 semaines le salaire annuel sera 14 960,40 $ (23 150,40 $ après 13 ans) (pas de description de tâche disponible).

personne de garde: 14 960 $ à 23 150,40 $

C.1.4 Cuisinier

La convention des hôpitaux québécois(3) prévoie rémunérer un cuisinier à 9 06 $/heure: il accomplit les tâches suivantes:

"Personne qui prépare, assaisonne, cuit et portionne les aliments; s'assure de l'utilisation optimum des denrées. Elle peut être appelée à tenir à jour la liste des réserves de denrées alimentaires.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "Alimentation (cuisine professionnelle)" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation ou posséder une compétence équivalente."

(1) dans la convention collective entre "L'association des Hôpitaux de la province de Québec" et "La fédération des affaires sociales (CSN) p. 212. ajusté pour 35 heures/52 semaines

(2) idem p.214

(3) ibidem p. 292

...

Ce cuisinier, sur la base de 35 heures/52 semaines touchera 16 489,20 $ par année.

cuisinier: 16 489,20 $

C.1.5 Concierge

Les conventions à l'A.H.P.O. et de la fédération des C.L.S.C. prévoient un préposé à l'entretien ménager qui touche 7,04 $/heure ce qui fait pour 35 heures et 52 semaines un salaire annuel de 12 812,80 $. Voici un aperçu de ses tâches:

"Personne affectée au nettoyage et au maintien de la propreté de l'établissement à l'exception des travaux lourds".

concierge: 12 812,80 $

C.1.6 Secrétaire

Les conventions des C.L.S.C. et de l'A.H.P.O. prévoient deux genres de poste de secrétariat:

a) SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Personne qui assiste un directeur de l'établissement (cadre supérieur) dans ses fonctions administratives. Elle note en sténographie, en sténotypie ou par toute autre technique assimilable, et transcrit ses notes à la machine à écrire. Elle rédige la correspondance de routine. Elle dactylographie à partir d'enregistrements sur rubans magnétiques, de brouillons ou de textes déjà dactylographiés. Elle peut s'occuper de l'organisation matérielle des réunions de son patron, convoquer les participants et préparer les dossiers nécessaires; elle peut assister aux réunions et dresser le procès-verbal. Elle fournit elle-même réponse à certaines questions de sa compétence et prépare la synthèse des problèmes cléricaux complexes.

Sa rémunération est de 8,17 $/heure pour un salaire annuel de 14 869,40 $ pour 35 heures, 52 semaines, (17 344,60$ après 5 ans).

b) SECRÉTAIRE

Personne qui note en sténographie, en sténotypie ou par toute autre technique assimilable, et transcrit ses notes à la machine à écrire. Elle dactylographie à partir d'enregistrements sur rubans magnétiques, de brouillons ou de textes.

Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance de routine, tenir à jour le classement des dossiers et assister un ou des cadres, des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives.

Elle doit posséder une bonne connaissance des méthodes et de la routine de bureau utilisées dans l'exercice de ses attributions. Son salaire est de 12 558,00 $ pour 35 heures, 52 semaines (15 542,80 $ après 8 ans). Ce poste correspond plus à une secrétaire de garderie.

secrétaire: 12 558,00 $ à 15 542,80 $

Tableau récapitulatif des salaires hypothèse III

Poste	Salaire sans expérience			Salaire après 15 ans[1]		
	horaire	hebdomadaire 35 heures	annuel 52 sem.	horaire	hebdomadaire	annuel
responsable	14,41	504,29	26 223,08	20,37	713,03	37 077,68
éducateur	9,37	328,95	17 053,40	14,66	513,19	26 686,00
personne de garde	8,22	287,70	14 960,40	12,72[2]	445,20	23 150,40
cuisinier	9,06	317,10	16 489,20	-[3]	-	-
concierge	7,04	246,40	12 812,80	-[3]	-	-
secrétaire	6,90	241,50	12 558,00	8,54[4]	298,90	15 542,80

(1) certains postes prévoient des hausses de salaire pour plus que 15 années
(2) après 13 années d'expérience, plafonnement
(3) aucune rémunération supplémentaire pour l'expérience
(4) 5 années d'expérience puis plafonnement.

C.2 Avantages marginaux

De ce côté, les conventions collectives des secteurs public et parapublic sont très standardisées. Par conséquent, nous allons utiliser la convention de la Fédération des C.L.S.C. pour exposer les avantages sociaux prévus sachant que les autres conventions ne seront différentes que dans des aspects mineurs.

C.2.1 Vacances annuelles

La convention prévoit des vacances annuelles payées d'une durée de 1 2/3 jours par mois de service si l'employé n'a pas complété 1 an de service. Après 1 année d'emploi, on alloue quatre semaines de congé annuel payées.

C.2.2 Congés fériés

Treize jours fériés, payés sont prévus.

C.2.3 Congé sans solde

Après deux ans de service un employé peut obtenir un congé sans solde d'un mois. Après sept ans de service, ce congé peut durer 52 semaines.

C.2.4 Congé de maternité

Un congé maternité de 20 semaines, répartit selon l'intéressée autour de la date d'accouchement, est prévu. L'accouchement d'un enfant mort-né après le début de la 8e semaine précédant la date prévue de l'accouchement donne également droit au congé maternité. La salariée qui accouche prématurément et dont l'enfant est en conséquence hospitalisé a droit à un congé de maternité discontinu. Celle-ci peut revenir au travail avant la fin de son congé de maternité et le compléter lorsque l'état de l'enfant n'exige plus de soins hospitaliers.

La rémunération prévue durant ce congé s'établit selon deux possibilités:

a) Possibilité # 1

Cas admissibles à l'assurance-chômage

Il existe 2 indemnités:

1)- Une indemnité égale à 93%[1] de son salaire hebdomadaire de base durant les semaines du délai de carence prévu au régime d'assurance-chômage et après les 15 semaines du congé de maternité prévu par l'assurance-chômage.

2)- Une indemnité complémentaire égale à la différence entre 93% de son salaire hebdomadaire de base et la prestation d'assurance-chômage.

b) Possibilité # 2

Cas non admissibles à l'assurance-chômage

- La salariée exclue du bénéfice des prestations d'assurance-chômage ou déclarée inadmissible est également exclue du bénéfice de toute indemnité.

(1) Le pourcentage a été fixé pour tenir compte du fait que la salariée bénéficie en pareille situation d'une exonération des cotisations aux régimes de retraite et d'assurance-chômage, laquelle équivaut en moyenne à 7% de son salaire.

Exception

#1 Salariée à temps complet

La salariée à temps complet qui a accumulé vingt (20) semaines de service avant le début de son congé de maternité a également droit à une indemnité égale à 93% de son salaire hebdomadaire de base et ce, durant dix (10) semaines, si elle n'est pas éligible aux prestations d'assurance-chômage pour l'un ou l'autre des deux motifs suivants:

i) elle n'a pas occupé un emploi assurable pendant au moins dix (10) semaines entre la 50e et la 30e semaine précédant celle prévue de son accouchement, ou

ii) elle n'a pas occupé un emploi assurable pendant au moins vingt (20) semaines au cours de sa période de référence prévue par le régime d'assurance-chômage.

#2 Salariée à temps partiel

La salarife à temps partiel qui a accumulé vingt (20) semaines de service avant le début de son congé de maternité a droit à une indemnité égale à 95% de son salaire hebdomadaire de base et ce, durant dix (10) semaines, si elle n'est pas éligible aux prestations d'assurance-chômage pour l'un ou l'autre des trois motifs suivants:

i) elle n'a pas contribué au régime d'assurance-chômage; ou

ii) elle a contribué mais n'a pas occupé un emploi assurable pendant au moins dix (10) semaines entre la 50e et 30e semaine précédant celle prévue de son accouchement; ou

iii) elle a contribué mais n'a pas occupé un emploi assurable pendant au moins vingt (20) semaines au cours de sa période de référence.

Si la salariée à temps partiel est exonérée des cotisations aux régimes de retraite et d'assurance-chômage, le pourcentage d'indemnité est fixé à 93%.

Congés spéciaux à l'occasion de la grossesse

En cas de complication de grossesse ou d'interruption de grossesse naturelle ou d'interruption de grossesse provoquée légalement et pour les visites reliées à la grossesse chez un professionnel de la santé la salariée continue à avoir droit aux avantages suivants: assurance-vie, assurance-maladie, à condition qu'elle verse sa quote-part, accumulation de vacances, accumulation de congés de maladie, accumulation de l'ancienneté, accumulation de l'expérience et accumulation de l'ancienneté aux fins de la sécurité d'emploi. De plus, elle peut se prévaloir des bénéfices du régime de congés de maladie ou d'assurance-salaire.

C.2.5 Congés parentaux

1 Congé de paternité

Le salarié dont la conjointe accouche a droit à un congé payé d'une durée maximale de 5 jours ouvrables (qui peuvent être discontinus).

2 Congés pour adoption

Le salarié qui adopte légalement un enfant a droit à un congé payé d'une durée maximale de 10 semaines consécutives.

3 Congés sans solde

Un congé sans solde d'une durée maximale de deux ans est accordé en prolongation du congé de maternité, congé de paternité ou du congé pour adoption.

C.2.6 Congés sociaux: l'employeur accorde au salarié

- 5 jours de congé payés à l'occasion du décès de son conjoint ou d'un enfant à charge.
- 3 jours de congé payé à l'occasion du décès des membres suivants de sa famille: père, mère, frère, soeur, enfants, beau-père, belle-mère, bru et gendre
- 1 jour de congé payé à l'occasion du décès de sa belle-soeur, de son beau-frère et de ses grands-parents
- On peut ajouter une journée additionnelle pour fins de transport si le lieu des funérailles se situe à 240 kilomètres et plus du lieu de résidence

- Le salarié candidat à l'exercice d'une fonction civique a droit à un congé sans solde de 30 jours précédant la date d'élection. S'il est élu audit poste, il a droit à un congé sans solde pour la durée du mandat si une pleine disponibilité est requise.
- Le salarié appelé à agir comme juré ou témoin dans une cause où il n'est pas une des parties intéressées reçoit, pendant la période où il est appelé à agir comme juré ou témoin, la différence entre son salaire régulier et l'indemnité versée à ce titre par la cour.
- Si poursuivi civilement le salarié ne subit aucune perte pour le temps où sa présence est nécessaire à la cour.
- L'employeur accorde au salarié, à l'occasion de son mariage deux semaines de congé dont l'une avec solde.

C.2.7 Régimes d'assurance-vie, maladie et salaire

- L'employeur défraie à 100% le coût d'une assurance-vie d'un montant de 6 400 $ à ces employés à temps plein (entre 100 et 75% du temps plein soit de 35 à 26.25 heures) et d'un montant de 3 200 $ à ces employés à temps partiel (moins de 75% et plus de 25% de 35 heures soit entre 26.25 heures et 8.75 h.).
- L'employeur verse la pleine contribution au régime de base d'assurance-maladie et d'assurance-salaire pour ses salariés(1).

C.2.8 Régime de retraite

- Les salariés sont régis par les dispositions du Régime de Retraite des Enseignants, du Régime de Retraite des Fonctionnaires ou du Régime de Retraite des Employés du Gouvernement et des Organismes Publics selon le cas. (R.R.E., R.R.F., R.R.E.G.O.P.).

C.2.9 Prime de chef d'équipe

- Personne qui, sous la direction du chef de service, tout en travaillant elle-même, voit à l'entraînement et à la coordination des activités d'un groupe de salariés de sa catégorie: entre le 1er juillet 1981 et le 30 juin 1982 elle est de 12,99 $/semaine.

C.2.10 Prime d'heures brisées

- Le salarié tenu d'interrompre son travail durant une période excédant 1 heure pour prendre son repas ou plus d'une fois

---

(1) C'est ici que se retrouvent les congés de maladie, ils sont au nombre de 0.8 jour/mois

par jour, excepté pour les périodes de repas, reçoit une prime d'heures brisées de 2,45 $ par jour, pour la période du 1er juillet 1981 au 30 juin 1982.

C.2.11 Assurance-responsabilité

Sauf en cas de faute lourde, l'employeur s'engage à protéger par une police d'assurance-responsabilité le salarié dont la responsabilité civile pourrait être engagée par le fait de l'exercice de ses fonctions.

C.2.12 Bénéfices monétaires et avantages marginaux associés au perfectionnement

Pour la participation à un programme de perfectionnement, le salarié bénéficie d'une libération avec solde, selon la nature et la durée du perfectionnement autorisé.

SECTION II

COÛTS D'APPLICATION DES HYPOTHÈSES DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS DE GARDERIES DANS UNE GARDERIE DE 50 PLACES

Hypothèse de base: garderie de 50 places pour enfants de 19 à 60 mois ouverte 50 heures/semaine et 10 heures/jour occupée à 100%.

A Personnel requis selon les normes de l'Office

A.1 1 responsable

A.2 Personnel de garde

$$\text{personnel de garde}^{(1)} = \frac{\text{nombre d'heures d'ouverture/semaine}}{\text{ratio personnel/enfants}} \times \frac{\text{nombre d'enfants présents}}{\text{nombre d'heures de travail par semaine}}$$

$$8{,}93^{(5)} = \frac{50 \text{ heures}^{(2)}}{8 \text{ enfants}^{(3)}} \times \frac{50 \text{ enfants}^{(2)}}{35 \text{ heures}^{(4)}}$$

---

(1) Formule recueillie dans: Guide pour l'élaboration d'un projet de garderie, p. 53.

(2) Par hypothèse.

(3) C'est le rapport personnel de garde/enfants proposé dans le projet de réglementation de l'O.S.G.E. juillet 1981 pour des enfants de 19 à 60 mois.

(4) Ce nombre d'heures de travail pour le personnel de garde est généralement cité comme la dose non-nocive qui permet au personnel de garder son équilibre.

(5) Nous utiliserons 9,00 comme base des calculs.

D'après le projet de réglementation (D.S.G.E. juillet 1981) au moins une personne sur trois, dans le personnel de garde, doit être diplômée (D.E.C., tech. de garderie) ou expérimentée:3 ans et une AEC. Aussi le personnel de garde se répartira comme suit:

éducateurs	3 (qualification minimale: D.E.C. techniques de garderies)
personnes de garde	6 (aucune qualification minimale)
Total:	9

A.3 Personnel de soutien

Sur la base des propositions contenues dans plusieurs études de coûts, nous avons déjà proposé certaines hypothèses d'utilisation de personnel de soutien[1].

1 cuisinier,	35 heures par semaine
1 concierge,	25 heures par semaine
1 secrétaire,	25 heures par semaine

Le personnel de notre garderie standard regroupera donc:

1 responsable
3 éducateurs diplômés
6 personnes de garde
1 cuisinier
1 concierge
1 secrétaire

Total: 13 personnes

Nous pouvons donc utiliser directement ces quantités pour évaluer les coûts impliqués par chacune des hypothèses de rémunération.

A.4 Personnel supplémentaire pour une pouponnière de 20 places[2]

Il arrive assez souvent que des garderies accueillent les poupons (0 - 18 mois). Pour éviter toute confusion et permettre une plus grande flexibilité, nous allons estimer le personnel supplémentaire nécessaire dans une garderie qui possède une

(1) se référer au texte "Description de la garderie standard" en annexe. p.117

(2) La garderie compte toujours 50 enfants mais 20 poupons remplacent 20 enfants de 19 à 60 mois.

pouponnière de 20 places[1] occupée à 100%. On pourra ainsi calculer le coût supplémentaire d'accueillir des poupons dans une garderie. Comme les pouponnières sont toujours regroupées à des garderies pour enfants ayant plus de 18 mois, leur présence n'impose pas de besoins supplémentaires en personnel de soutien (cuisinier, concierge et secrétaire)[2]. Cependant, un personnel de garde spécialement attaché à la garde des poupons est requis.

$$\text{personnel de garde requis à la pouponnière} = \frac{50 \text{ heures}}{5 \text{ poupons}[3]} \times \frac{20 \text{ poupons}}{35 \text{ heures}} = 5{,}71^{(4)}$$

	la pouponnière de 20 places requiert donc	une garderie standard de 20 places pour enfants de 19 - 72 mois requiert	besoin supplémentaire en personnel pouponnière (20 places)
éducateurs	2	1.	1
personnes de garde	3.75	2.6	1.15
total:	5.75	3.6	2.15

Nous pouvons donc débuter le calcul des coûts en salaires des différentes hypothèses.

B PREMIÈRE HYPOTHÈSE DE RÉMUNÉRATION: la situation en 1980

B.1 Coût des salaires à la garderie de 50 places

B.1.1 Taux de salaire

Poste	Salaire horaire	Salaire hebdomadaire (35 heures)	Salaire annuel (52 semaines)
responsable	6,67 $	233,45 $	12 139,40 $
éducateur	6,67 $	233,45 $	12 139,40 $
personnel de garde	5,33 $	186,55 $	9 700,00 $
cuisinier	5,33 $	186,55 $	9 700,00 $
concierge	5,33 $	133,25 $[5]	6 929,00 $
secrétaire	5,33 $	133,25 $[5]	6 929,00 $

(1) Selon les agents de liaison de l'O.S.G.E., il semble que ce soit le nombre maximal de places qu'on puisse observer pour les pouponnières.

(2) D'autant plus que le rapport personnel de garde/enfants de moins de 18 mois (1/5), plus sévère que pour les enfants de plus de 18 mois, prévoit que le personnel de garde accomplit certaines tâches de soutien ex.: cuisinier.

(3) C'est le rapport personnel de garde/enfants proposé dans les nouvelles normes de l'O.S.G.E. pour des enfants de 0 à 18 mois.

(4) Nous utiliserons 5,75 comme base des calculs.

(5) 25 heures par semaine.

B.1.2 Coût en salaire : garderie de 50 places

Titre	Nombre	Salaires
responsable	1	12 139,40 $
éducateurs	3	36 418,20 $
personnes de garde	6	58 203,60 $
cuisinier	1	9 700,60 $
concierge	1	6 929,00 $
secrétaire	1	6 929,00 $
Dépenses totale en salaires		130 319,80 $

B.2 Coût marginal des salaires à la pouponnière

1	éducateur	=	12 139,40 $
1.15	personnes de garde	=	11 155,69 $
	total	=	23 295,09 $

B.3 Coût à la garderie des avantages marginaux

Les conditions minimales de travail prévoient deux semaines de vacances (10 jours ouvrables) annuelles payées. Ces vacances n'imposent pas de coût supplémentaire en salaire puisque nous avons calculé les salaires sur la base de 52 semaines. Cependant, comme la garderie ne ferme pas pour des vacances annuelles[1], il faut remplacer les gens en vacances par du personnel occasionnel.

B.3.1 Vacances annuelles

1- responsable: nous allons supposer que le responsable est remplacé par l'éducateur; le coût supplémentaire dû à ses vacances est donc: (salaire hebdomadaire X 2 semaines) + 4% du salaire pour deux semaines =
1 X (233,45 $ X 2) X 104% = 485,58 $ — 485,58 $

2- éducateurs: le coût des vacances d'un éducateur est le même que celui du responsable puisque leurs salaires sont identiques
3 X (235,45 $ X 2) X 104% = 1 456,74 $ — 1 456,74 $

3- personnel de garde: 6 X (186,55 $ X 2) X 104% = 2 328,14 $ — 2 328,14 $

(1) Si la garderie ferme pendant les 10 jours en question, l'on ne devrait pas tenir compte de ces coûts

4- Personnel de soutien

cuisinier: (186,55 $ X 2) X 104% = 388,02 $ — 388,02 $

concierge 1 X (133,25 $ X 2) X 104% = 277,16 $ — 277,16 $

secrétaire 1 X (133.25 $ X 2) X 104% = 277.16 $ — 277,16 $

coût total à la garderie du remplacement pour les vacances — 5 212,80 $

B.3.2 Congés fériés

Le second et dernier avantage marginal prévu dans l'hypothèse I consistait en 6 jours de congés fériés et chômés. Ces congés ont été considérés dans les salaires annuels de 52 semaines.

B.4 Tableau résumé des coûts totaux de main d'oeuvre par poste de l'hypothèse I

B.4.1 A la garderie de 50 places

Poste	Nombre	Salaire annuel	Coût du remplacement pour vacances	Total
responsable	(1)	12 139,40	485,58	12 624,98
éducateurs	(3)	36 418,20	1 456,74	37 874,94
personnes de garde	(6)	58 203,60	2 328,14	60 531,74
cuisinier	(1)	9 700,60	388,02	10 088,62
concierge	(1)	6 929,00	277,16	7 206,16
secrétaire	(1)	6 929,00	277,16	7 206,16
Total		130 319,80	5 212,80	135 532,60

B.4.2 A la pouponnière de 20 places

Poste	Nombre	Salaire annuel	Coût de remplacement pour vacances	Total
éducateurs	(1)	12 139,40	485,58	12 624,98
personnes de garde	(1.15)	11 155,69	446,22	11 601,91
Total		23 295,09	931,80	24 226,89

B.5 Coût par place de la rémunération: hypothèse I

	Colonne 1 Coût moyen à la garderie (50 places)	Colonne 2 Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 3 Col.1 + Col.2 Coût moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 4 $\frac{(\text{col. } 1 \times 30) + (\text{col. } 3 \times 20)}{50}$ Coût moyen 30 enfants - 20 poupons
Coût/place/annuel (50 places)	2 710,65 (1)	1 211,34 (2)	3 921,99	3 195,19
Coût/place/jour (50 places 254 jours)	10,67	4,77	15,44	12,58
Coût/place/heure (50 places 254 jours 10 heures)	1,07	,48	1,55	1,26

B.6 Indexation des coûts par place: hypothèse I

Les chiffres de l'hypothèse I étant pris à même le rapport statistique annuel 1979-80 de l'O.S.G.E., nous avons indexé les coûts par place à 10%. (La hausse de l'indice des prix à la consommation étant de 10.2% en 1980).

	Colonne 1 Coût moyen à la garderie (50 places)	Colonne 2 Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 3 Col.1 + Col.2 Coût moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 4 $\frac{(\text{col. } 1 \times 30) - (\text{col. } 3 \times 20)}{50}$ Coût moyen 30 enfants - 20 poupons
Coût/place/annuel (50 places)	2 981,62 (3)	1 332,47 (4)	4 314,09	3 514,65
Coût/place/jour (50 places 254 jours)	11,74	5,25	16,99	13,84
Coût/place/heure (50 places 254 jours 10 heures)	1,17	,53	1,70	1,38

(1) 135 532,60$ ÷ 50 = 2 710,65 $
(2) 24 226,89$ ÷ 20 = 1 211,34 $
(3) 2 710,65 $ X 110% = 2 981,62 $
(4) 1 211,34 $ X 110% = 1 332,47 $

C DEUXIÈME HYPOTHÈSE DE RÉMUNÉRATION: la situation moyenne

C.1 Coût des salaires à la garderie de 50 places si les employés sont sans expérience

C.1.1 Taux de salaire

Poste	Salaire horaire	Salaire hebdomadaire (35 heures)	Salaire annuel (52 semaines)
responsable	8,86	309,93	16 116,00
éducateur	8,05	281,75	14 651,00
personne de garde	6,04	211,31	10 988,00
cuisinier	4,00	140,00	7 280,00
concierge	4,00	100,00(1)	5 200,00
secrétaire	4,00	100,00(1)	5 200,00

C.1.2 Coût en salaires - garderie de 50 places

Titre	Nombre	Salaires
responsable	(1)	16 116 $
éducateurs	(3)	43 953 $
personnes de garde	(6)	65 928 $
cuisinier	(1)	7 200 $
concierge	(1)	5 200 $
secrétaire	(1)	5 200 $
Dépense totale en salaires		143 677 $

C.2 Coût marginal des salaires à la pouponnière (20 places)

1 éducateur	14 651,00
1,15 personnes de garde	12 636,20
Total	27 287,20

C.3 Coût à la garderie des avantages marginaux

C.3.1 Vacances annuelles

C.3.1.1 garderie de 50 places

Pour tous les postes, les salaires ont été calculés sur une base de 52 semaines, ils comprennent donc le coût des 2 semaines de vacances annuelles prévues. Cependant, rappelons que si la garderie ne ferme pas ses portes pour vacances, il

(1) 25 heures par semaine.

faudra remplacer le personnel en vacances par du personnel occasionnel. Si le responsable est remplacé par un éducateur les coûts seront:

	? X (2 X salaire hebdomadaire) X 104%	
responsable:	1 X (2 X 281,75 $) X 104%: 586,04 $	586,04
éducateur:	3 X (2 X 281,75 $) X 104%: 1758,12 $	1758,12
personnel de garde:	6 X (2 X 211,31 $) X 104%: 2637,12 $	2637,12
cuisinier:	1 X (2 X 140,00 $) X 104%: 291,20 $	291,20
concierge:	1 X (2 X 100,00 $) X 104%: 208,00 $	208,00
secrétaire:	1 X (2 X 100,00 $) X 104%: 208,00 $	208,00
Coût total à la garderie du remplacement vacances annuelles:		5686,48

C.3.1.2 Coût marginal à la pouponnière

éducateur:	1 X (2 X 281,75 $) X 104%: 586,04 $	586,04
personnes de garde:	1,15 X (2 X 211,31) X 104%:1091,49 $	1091,49

C.3.2 Congés-maladie

C.3.2.1 Garderie de 50 places

Comme il faudra, soit remplacer la personne malade, soit lui payer les congés non-utilisés, nous allons poser l'hypothèse que tous s'absentent pour raison de maladie pour la période permise de 6 jours et qu'ils doivent par conséquent être remplacés par du personnel occasionnel. Les employés rémunérés selon les conditions minimales de travail ne bénéficient pas de cet avantage et leurs absences ne constituent pas un coût supplémentaire puisqu'ils sont remplacés par un employé occasionnel qui reçoit le même salaire qu'eux. Finalement, nous allons supposer que le responsable de la garderie n'est pas remplacée pendant ses absences pour maladie. Par conséquent, le coût des congés maladie du responsable est nul puisque nous avons calculé son salaire sur une base de 35 heures/semaine et 52 semaines.

...

1. responsable (1)		0,00
2. éducateurs (3)	salaire aux occasionnels: 3 éducateurs occasionnels X 6 jours X salaire quotidien X 104%: 3 X (6 X 7 h X 8,05) X 104%:	1 054,87
3. personnes de garde (6)	même calcul que pour les éducateurs: 6 personnes de garde occasionnelles X 6 jours X salaire quotidien X 104%: 6 X (6 X 7 h X 6,04) X 104%:	1 582,21
4. cuisinier (1)		0,00
5. concierge (1)		0,00
6. secrétaire (1)		0,00
Coût total des congés-maladie à la garderie		2 637,08

Il serait bon de noter que cette évaluation du coût des congés-maladie représente le maximum que ce bénéfice peut coûter. En effet, lorsque l'employé n'utilise pas un congé maladie, la garderie épargne la dépense encourue par le paiement de salaire à un employé occasionnel.

C.3.2.2 Coût à la pouponnière des congés-maladie

éducateur	(1):	1 X (6 X 7 h X 8,05) X 104%:	351,63 $
personnel de garde	(1,15):	1,15 X (6 X 7 h X 6,04) X 104%:	303,26 $
			654,89 $

C.3.3 Congés-fériés

Les 13 jours de congés payés ne représentent aucun coût supplémentaires puisque les salaires sont calculés sur 52 semaines de 5 jours (260 jours ouvrables - 13 congés fériés: ouverture totale de 247 jours).

...

C.3.4 Assurances (vie, maladie, salaire)

L'hypothèse de rémunération prévoit que l'Office devra négocier un plan d'assurances vie, maladie et salaire auprès de compagnies privées. Une fois la négociation terminée, l'Office offrira aux garderies la possibilité d'adhérer ou non au régime. Cette négociation n'étant pas faite, nous ne connaissons pas les dépenses qui seront encourues par ce régime. Cependant, la proposition ne prévoie aucune participation de l'Office, et la garderie devra négocier avec son personnel les modalités de contribution à ce régime.

C.3.5 Congés-maternité

L'hypothèse permet que l'Office dédommage la femme qui va accoucher pour les pertes financières qu'elle va encourir en ayant comme seule source de revenu les prestations d'assurance-chômage durant la période entourant l'accouchement et son rétablissement.

C.3.5.1 assurance-chômage

Les modalités de paiement de l'allocation maternité par l'assurance-chômage sont les suivantes:

1. avoir travaillé pendant au moins 20 semaines d'emploi assurable;
2. pour les deux premières semaines du congé aucune allocation ne sera versée;
3. le nombre maximum de semaines où des allocations seront versées est 15 semaines;
4. le montant de l'allocation est de 60% de la moyenne des salaires des 20 dernières semaines assurables;
5. l'allocation maximale est de 189,00 $ semaine.

En vue de compenser les pertes encourues, l'hypothèse II:

a) comble le salaire complet de la mère pendant les 2 premières semaines où elle ne touche pas d'allocations de l'assurance-chômage;

b) comble la différence entre l'allocation de l'assurance chômage et le salaire habituel.

Notre évaluation du coût des congés maternité se base sur les suppositions suivantes:

1. la mère est admissible aux allocations d'assurance-chômage. (Elle a donc travaillé au moins 20 semaines à la garderie ou ailleurs sans interruption au même salaire qu'à la garderie);

...

2. le salaire versé par la garderie est celui prévu par l'hypothèse pour le poste occupé.

C.3.5.2 coût du congé-maternité

1. responsable

a) 93% X 2 semaines payées:
93% X 2 X 309,93: 576,47 $ — 576,47

b) allocation d'assurance-chômage:
60% X 309,93: 185,96$
la garderie devra verser par semaine:
93% (309,93) - 185,96: 102,27 $
12 semaines: 12 X 102,27: 1 227,24 $ — 1 227,24

Coût total pour une responsable: — 1 803,71

2. éducateur

a) 2 semaines payées:
93% X 2 X 281,75: 524,06 $ — 524,06

b) allocation d'assurance chômage:
60% X 281,75: 169,05 $
la garderie devra verser par semaine:
93% (281,75) - 169,05: 92,98 $
12 semaines: 12 X 92,98: 1 115,73 $ — 1 115,73

Coût total pour une éducatrice: — 1 639,79

3. personne de garde

a) 2 semaines payées:
93% X 2 X 211,31: 393,04 $ — 393,04

b) allocation d'assurance chômage:
60% X 211,31: 126,38 $
la garderie devra verser par semaine:
93% (211,31) - 126,38: 70,14 $
12 semaines: 12 X 70,14: 841,68 $ — 841,68

Coût total pour une personne de garde — 1 234,72

...

4. cuisinier

a) 2 semaines payées:
93% X 2 X 140,00: 260,40 $ — 260,40

b) allocation d'assurance-chômage:
60% X 140,00: 84,00 $

la garderie versera par semaine:
93% (140,00) - 84,00: 46,20 $

12 semaines: 12 X 46,20: 554,40 $ — 554,40

Coût total pour une cuisinière: — 814,80

5. concierge

a) 2 semaines payées:
93% X 2 X 100,00: 186,00 $ — 186,00

b) allocation d'assurance chômage:
60% X 100,00: 60,00 $

la garderie versera par semaine:
93% (100,00) - 60,00: 33,00 $

12 semaines: 12 X 33,00: 396,00 $ — 396,00

Coût total pour une concierge: — 582,00

6. secrétaire

a) 2 semaines payées:
93% X 2 X 100,00: 186,00 $ — 186,00

b) allocation d'assurance chômage:
60 % X 100,00: 60,00 $

la garderie versera par semaine:
93% (100,00) - 60,00: 33,00 $

12 semaines: 12 X 33,00: 396,00 $ — 396,00

Coût total pour une secrétaire: — 582,00

...

C.3.5.3 coût du remplacement

À chaque fois qu'une personne s'absente pour un congé-maternité, on doit la remplacer par un employé occasionnel étant donné la longueur du congé. Dans le cas de la responsable, nous supposerons qu'elle est remplacée par un éducateur et que l'employé occasionnel qui sera engagé sera un nouvel éducateur. Ainsi, si une responsable ou une éducatrice s'absente, le seul coût ajouté sera le 4% de paye de vacances qu'on doit donner à la cessation de l'emploi:(1)

1. responsable	
(14 sem. X salaire heb. - éducateur (281,75)) X ,04 : 157,78 $	157,7[illegible]
2. éducateur	
(14 sem. X salaire heb. - éducateur (281,75)) X ,04 : 157,[illegible] $	157,7[illegible]
3. personne de garde	
(14 sem. X 211,31) X ,04 : 118,33 $	118,3[illegible]
4. cuisinier	
(14 sem. X 140,00) X ,04 : 78,40 $	78,4[illegible]
5. concierge	
(14 sem. X 100,00) X ,04 : 56,00 $	56,0[illegible]
6. secrétaire	
(14 sem. X 100,00) X ,04 : 56,00 $	56,0[illegible]

(1) Il n'y a pas d'épargne à faire avec la paye de vacances qu'on n'aura pas à payer à la personne qui part en congé-maternité puisque la loi interdit de réduire les vacances d'une personne qui s'absente pour maladie, accident ou congé-maternité.

...

TABLEAU DES COÛTS DU CONGÉ-MATERNITÉ
SELON LE POSTE

	Coût direct	Coût dû au remplacement	Total
Responsable	1 803,71	157,78	1 961,49
Éducateur	1 639,79	157,78	1 797,57
Personne de garde	1 234,72	118,33	1 353,05
Cuisinier	814,80	78,40	893,20
Concierge	582,00	56,00	638,00
Secrétaire	582,00	56,00	638,00

C.3.6 Congé de paternité

L'hypothèse prévoit que l'Office rembourse cinq journées complètes de salaire à la garderie pour chaque père d'un nouveau-né. Cependant, le remplacement de l'heureux père va apporter des coûts supplémentaires.

1. responsable

Nous supposerons encore que le responsable n'est pas remplacé, donc coût nul. 0,00

2. éducateur

C'est le coût d'un éducateur occasionnel pour une semaine soit: 281,75 X 104% pour la vacance, soit 293,02 $ 293,02

3. personne de garde

211,31 X 104%: 219,76 $ 219,76

4. cuisinier

140,00 X 104%: 145,60 $ 145,60

5. concierge

100,00 X 104%: 104,00 $ 104,00

6. secrétaire

100,00 X 104%: 104,00 $ 104,00

...

C.3.7 Coût total des avantages marginaux à la garderie de 50 places

	Garderie 50 places	Coût marginal à la pouponnière - 20 places
Vacances annuelles	5 688,48 $	1 091,49 $
Congés-maladie	2 637,08	654,89
Total	8 325,56 $	1 746,38 $

C.4 Résumé des coûts de main d'oeuvre à la garderie de 50 places

Poste	Nombre	Salaires	Coût du remplacement		Total
			Vacances annuelles	Congés maladie	
Responsable	1	16 116,00	586,04	----	16 702,04
Éducateurs	3	43 953,00	1 758,12	1 054,87	46 765,99
Personnes de garde	6	65 928,00	2 637,12	1 582,21	70 147,33
Cuisinier	1	7 280,00	291,20	----	7 571,20
Secrétaire	1	5 200,00	208,00	----	5 408,00
Concierge	1	5 200,00	208,00	----	5 408,00
Coûts totaux		143 677,00	5 688,48	2 637,08	152 002,56

C.5 Résumé du coût marginal en main d'oeuvre à la pouponnière

Poste	Nombre	Salaires	Coût du remplacement		Total
			Vacances annuelles	Congés maladie	
Éducateur	1	14 651,00	586,04	351,63	15 588,67
Personnes de garde	1,15	12 536,20	505,45	303,26	13 444,91
		27 287,20	1 091,49	654,89	29 033,58

C.6 Coût par place de la rémunération de la main d'oeuvre: hypothèse II

	Colonne 1 Coût moyen à la garderie (50 places)	Colonne 2 Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 3 (col. 1 + col. 2) Coût moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 4 (col.1 x 30) + (col.3 x 20) / 50 Coût moyen 30 enfants - 20 poupons
Coût par place (50 Places)	3 040,05 (1)	1 451,68 (2)	4 491,73	3 620,72
Coût/Place/jour (50 places 247 jours)	12,31	5,87	18,18	14,66
Coût/place/heure (50 places 247 jours 10 heures)	1,23	0,59	1,82	1,47

(1) 152 002,56 $ ÷ 50 = 3 040,05 $

(2) 29 033,58 $ ÷ 20 = 1 451,68 $

C.7 Tableau des coûts de main d'oeuvre expérimentée (6 ans)

C.7.1 à la garderie (50 places)

Poste	Nombre	Salaires	Coût de remplacement Vacances annuelles (1)	Congés maladie (1)	Total
Responsable	(1)	19 759,00	586,04	-----	20 345,04
Éducateurs	(3)	53 889,00	1 758,12	1 054,87	56 701,99
Personnes de garde	(6)	80 832,00	2 637,12	1 582,21	85 051,33
Cuisinier	(1)	7 280,00	291,20	-----	7 571,20
Secrétaire	(1)	5 200,00	208,00	-----	5 408,00
Concierge	(1)	5 200,00	208,00	-----	5 408,00
Coûts totaux		172 160,00	5 688,48	2 637,08	180 485,56

C.7.2 à la pouponnière (coûts marginaux (20 places)

Poste	Nombre	Salaires	Coût de remplacement Vacances annuelles (1)	Congés maladie (1)	Total
Éducateur	(1)	17 963,00	586,04	351,63	18 900,67
Personnes de garde	(1,15)	15 492,80	505,45	303,26	16 301,51
Coût marginal total		33 455,80	1 091,49	654,89	35 202,18

C.7.3 Coût par place de la rémunération - hypothèse II
main d'oeuvre expérimentée

	Colonne 1 Coût moyen à la garderie (50 places)	Colonne 2 Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 3 (col.1 → col.3) Coût moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 4 (col.1 x 30) + (col.3 x 20) / 50 Coût moyen 30 enfants - 20 poupons
Coût par place	3 609,71 (2)	1 760,11 (3)	5 369,82	4 313,75
Coût/place/jour (50 places 247 jours)	14,61	7,12	21,74	17,46
Coût/place/heures (50 places 247 jours 10 heures)	1,46	0,71	2,17	1,75

(1) le remplacement est fait par du personnel inexpérimenté
(2) 180 485,56 $ ÷ 50 = 3 609,71 $
(3) 35 202,18 $ ÷ 20 = 1 760,11 $

D TROISIÈME HYPOTHÈSE DE RÉMUNÉRATION: la situation dans la fonction publique et para-publique

D.1 Coût des salaires à la garderie de 50 places si les employés sont sans expérience

D.1.1 Taux de salaire

Salaires / Postes	Horaire	Hebdomadaire 35 heures	Annuel 52 semaines
responsable	14,41	504,29	26 223,08
éducateur	9,37	327,95	17 053,40
personne de garde	8,22	287,70	14 960,40
cuisinier	9,06	317,10	16 489,20
concierge	7,04	176,00(1)	12 812,80
secrétaire	6,90	172,50(1)	12 558,00

D.1.2 Coût en salaires, garderie de 50 places.

Postes	Nombre	Salaires
responsable	1	26 223,08
éducateurs	3	51 160,20
personnes de garde	6	89 762,40
cuisinier	1	14 489,20
concierge	1	9 152,00
secrétaire	1	8 970,00
Dépenses totales en salaire		199 756,88

D.2 Coût marginal des salaires à la pouponnière

1	éducateur	= 1 x 17 053,40 =	17 053,40
1,15	personnes de garde	= 1,15 x 14 960,40 =	17 204,46
			34 297,86

D.3 Coût des avantages marginaux

Certains des avantages marginaux sont plus difficiles à évaluer en termes de coûts pour une garderie.

(1) 25 heures par semaine

Ne seront donc pas évalués les coûts pour:

1. le congé sans solde
2. le régime d'assurance-vie, maladie et salaire (sauf les congés de maladie)
3. le régime de retraite
4. la prime de chef d'équipe (ne s'applique pas)
5. la prime d'heures brisées (ne s'applique pas)
6. l'assurance responsabilité
7. le perfectionnement

Seront évalués les coûts pour:

1. un congé de maternité par poste
2. un congé de paternité par poste
3. un congé d'adoption par poste
4. un genre de congé social par poste

Cependant ces coûts ne seront pas intégrés aux coûts de fonctionnement d'une garderie, car il est impossible de prévoir pour une garderie spécifique ce genre de coût: l'on peut seulement le faire pour le réseau complet en fonction des probabilités que ce genre de coût survienne.

Nous évaluerons donc seulement:

1. le coût des vacances annuelles.
2. le coût des congés de maladie.

D.3.1 vacances annuelles:

Avant un an de service les vacances annuelles maximales sont de 1 2/3 jours par mois de service soit 10 jours ouvrables[1]. Comme la garderie ne ferme pas durant les vacances, il y a du remplacement à effectuer et le coût des vacances est:

D.3.1.1 garderie de 50 places

Poste	Nombre		coût du remplacement
1. responsable[2]	3	= 2 X salaire hebdo X 104 % + 1 X (2 X 327,95) X 104 %	682,14
2. éducateurs	3	= 3 X (2 X 327,95) X 104 %	2 046,41
3. personnel de garde	6	= 6 X (2 X 287,70) X 104 %	3 590,50
4. cuisinier	1	= 1 X (2 X 317,10) X 104 %	659,57
5. concierge	1	= 1 X (2 X 176,00) X 104 %	366,08
6. secrétaire	1	= 1 X (2 X 172,50) X 104 %	358,80

coût total à la garderie du remplacement pour vacances annuelles = 7 343,70

(1) le calcul est effectué pour du personnel n'ayant pas d'année d'expérience

(2) le responsable est remplacé par un éducateur

D.3.1.2 coût marginal à la pouponnière

éducateur	1 X (2 X 327,95) X 104% =	682,14	682,14 $
personnes de garde	1.15 X (2 X 287,70) X 104% =	688,18	688,18
coût total à la pouponnière du remplacement sur les vacances =			1 370,32 $

D.3.2 Congés de maladie

D.3.2.1 garderie de 50 places

Comme à l'hypothèse II, nous allons supposer que tous les employés s'absentent pour raison de maladie pour la période permise de 9.6 jours (0.8 jour/mois X 12 mois) et qu'ils doivent par conséquent être remplacés par du personnel occasionnel. De plus, comme à l'hypothèse précédente, le responsable de la garderie n'est pas remplacé pendant ses absences pour maladie; ainsi le coût des congés maladie du responsable est nul puisque nous avons calculé son salaire sur une base de 35 heures/semaine et 52 semaines.

1. responsable (1) — 0,00 $

2. éducateurs (3): salaire aux occasionnels =
   3 éducateurs occasionnels X 9.6 jours X salaire quotidien X 104%
   3 X (9.6 X 7 heures X 9,37 X) X 104% = 1 964,55 $ — 1 964,55 $

3. personnes de garde (6): même calcul que pour les éducateurs
   6 personnes de garde occasionnelles X 9.6 jours X salaire quotidien X 104%
   6 X (9.6 X 7 heures X 8,22$) X 104% = 3 446,88 $ — 3 446,88 $

4. cuisinier (1)
   1 cuisinier occasionnel X 9.6 jours X salaire quotidien X 104%
   1 X (9.6 X 7 heures X 9.06) X 104% = 633,19 $ — 633,19 $

5. concierge (1)
   1 concierge occasionnel X 9.6 jours X salaire quotidien X 104%
   1 X (9.6 X 5 heures X 7.04) X 104% = 351,44 $ — 351,44 $

6. secrétaire (1)
   1 secrétaire occasionnelle X 9.6 jours X salaire quotidien X 104%
   1 X (9.6 X 5 heures X 6.90) X 104% = 344,45 $ — 344,45 $

Coût total des congés maladie à la garderie — 6 740,51 $

Il serait bon de noter que cette évaluation du coût des congés maladie représente le maximum que ce bénéfice peut coûter. En effet, lorsque l'employé n'utilise pas un congé maladie, la garderie épargne la dépense encourue par le paiement de salaire à un employé occasionnel.

D.3.2.2 coût à la pouponnière des congés maladie

éducateur (1) = 1 (9.6 X 7 heures X 9.37) X 104% = 654,85 $ — 654,85 $

personnel de garde (1.15) = 1.15 (9.6 X 7 heures X 8.22) X 104% = 660,65 $ — 660,65 $

1 315,50 $

D.3.3 congés fériés: la convention prévoit 13 jours fériés payés. Comme notre évaluation des salaires est basée sur 52 semaines et que nous supposons la garderie fermée lors de ces congés, il n'y a pas de coût additionnel.

D.3.4 Congés de maternité

D.3.4.1 cas admissible à l'assurance-chômage

1. Responsable

a) 93% du salaire hebdomadaire durant deux semaines (délai de carence à l'assurance chômage)
(.93 X 504,29 $) X 2 sem. = 937,98 $ — 937,98 $

b) allocation d'assurance chômage: 60% X 504,29 = (302,57 $ / 189,00 $)[1]

-la garderie devra verser: .93 X (504,29 - 189,00 $ = 279,99 $

-15 semaines: 15 X 279,99 $ = 4 199,85 $ — 4 199,85 $

c) 93% du salaire hebdomadaire durant les 3 dernières semaines du congé de 20 semaines.
(93% X 504,29 X) X 3 semaines = 1 406,97 — 1 406,97

Coût total du congé de maternité = 6 544,80 $

2. Éducateur

a)-93% du salaire hebdomadaire durant deux semaines (délai de carence à l'assurance-chômage)
(.93 X 327,95) X 2 semaines = 609,99 $ — 609,99 $

(1) prestation maximale que l'assurance-chômage peut verser

b)-allocation d'assurance-chômage: 60% X 327,95$ = (196,77 $) / 189,00 $ (1)

-la garderie devra verser 93% X (327.95 $)- 189,00 $ = 115,99 $

-15 semaines: 15 X 115,99 $ = 1 739,85 $ — 1 739,90 $

c)-93% du salaire hebdomadaire durant les 3 dernières semaines du congé de 20 semaines
(93% X 327,95) X 3 semaines = 914,98 $ — 914,98 $

Coût total du congé de maternité : — 3 264,97 $

3. Personne de garde

a)-deux semaines (délai de carence)
(.93 X 287,70 $) X 2 semaines = 535,12 $ — 535,12 $

b)-allocation d'assurance-chômage: 60% X 287,70$ = 172,62$ (2)

-la garderie devra verser: (93% X 287,70 $) - 172,62$ = 94,94$

-15 semaines: 15 X 94,94 $ = 1 424,12 $ — 1 424,12 $

c)-salaire des 3 dernières semaines
(.93 X 287,70) X 3 semaines = 802,68 $ — 802,68 $

Coût total du congé de maternité: — 2 761,92 $

4. Cuisinier

a)-deux semaines (délai de carence)
(.93 X 317,10 $) X 2 semaines = 589,81 $ — 589,81 $

b)-allocation d'assurance-chômage: 60% X 317,10 $= (190,26 $) / 189,00 $ (1)

- la garderie devra verser: 93% X (317,10 $= 189,00 $ = 105,90

- 15 semaines: 15 X 105,90 $ = 1 588,55 $ — 1 588,55 $

c)-salaire des 3 dernières semaines
(.93 X 317,00 $) X 3 semaines= 884,71 $ — 884,71 $

Coût total du congé de maternité: — 3 063,07 $

5. Concierge

a)-deux semaines (délai de carence)
(.93 X 176,00 $) X 2 semaines = 327,36 $ — 327,36 $

---

(1) prestation maximale que l'assurance-chômage peut verser

(2) lorsque 60% du salaire hebdomadaire moyen équivaut à un montant inférieur à 189,00 $ (prestation maximale)

b)-allocation d'assurance-chômage: 60% X 176,00 $=105,60$
- la garderie devra verser: 93% X (176,00 $ - 105,60 $ = 58,08 $
- 15 semaines: 15 X 58,08 $ = 871,20 $ | 871,20 $

c)-salaire des 3 dernières semaines
(.93 X 176,00 $) X 3 semaines = 491,04 $ | 491,04 $

Coût total du congé de maternité = | 1 689,60 $

6. Secrétaire

a)-deux semaines (délai de carence)
(.93 X 172,50 $) X 2 semaines = 320,65 $ | 320,65 $

b)-allocation d'assurance-chômage: 60% X 172,50 =103,50$
-la garderie devra verser: 93% X (172,50 $)- 103,50 $ = 56,93 $
-15 semaines: 15 X 56,93 $ = 853,88 $ | 853,88 $

c)-salaire des 3 dernières semaines
(.93 X 172,50 $) X 3 semaines = 481,28 $ | 481,28 $

Coût total du congé de maternité = | 1 656,01 $

À chaque fois qu'une personne s'absente pour un congé maternité, on doit la remplacer par un employé occasionnel étant donné la longueur du congé. Dans le cas du responsable, nous supposerons qu'il est remplacé par un éducateur et que l'employé occasionnel qui sera engagé sera un nouvel éducateur. Ainsi, si un membre du personnel s'absente, le seul coût ajouté au salaire du remplaçant sera le 4% de paye de vacances qu'on doit donner à la cessation de l'emploi:

1. responsable (remplacé par un éducateur)
(20 semaines X salaire hebdomadaire éducateur) X 4%
(20 X 327,95 $) X 4% = 262,36 $ | 262,36 $

2. éducateur
(20 X 327,95 $) X 4% = 262,36 $ | 262,36 $

3. personne de garde
(20 X 287,70 $) X 4% = 230,16 $ | 230,16 $

4. cuisinier
(20 X 317,10) X 4% = 253,68 $ | 253,68 $

5. concierge
(20 X 176,00 $) X 4% = 140,80 $ | 140,80 $

6. secrétaire
(20 X 172,50 $) X 4% = 138,00 $ | 138,00

Tableau des coûts du congé-maternité selon le poste
pour les cas admissible à l'assurance-chômage

	Coût direct	Coût dû au remplacement	Total
RESPONSABLE	6 544,80	262,36	6 807,16
ÉDUCATRICE	3 264,87	262,36	3 527,23
PERSONNE DE GARDE	2 761,92	230,16	2 992,08
EMPLOYÉE DE SOUTIEN:			
CUISINIERE	3 063,07	253,68	3 316,75
CONCIERGE	1 689,60	140,80	1 830,40
SECRÉTAIRE	1 656,01	138,00	1 794,01

D.3.4.2 Cas non-admissibles à l'assurance-chômage mais admissibles à un congé de maternité.

1. Responsable

- 10 semaines à 93% du salaire hebdomadaire
  (.93 X 504,29 $) X 10 semaines = 4 689,90 $ — 4 689,90 $

2. Éducateur

(.93 X 327.95 $) X 10 semaines = 3049.94 $ — 3 049,94 $

3. Personne de garde

(.93 X 287,70 $) X 10 semaines = 2675,61 $ — 2 675,61 $

4. Cuisinier

(.93 X 317.10 $) X 10 semaines = 2949,03 $ — 2 949,03 $

5. Concierge

(.95[1] X 176,00 $) X 10 semaines = 1672,00 $ — 1 672,00 $

6. Secrétaire

(.95[1] X 172,50 $) X 10 semaines = 1638,75 $ — 1 638,75 $

Maintenant, pour remplacer la personne en congé de maternité, il faudra engager un employé occasionnel qui impose seulement un coût supplémentaire égal à 4%[2] de sa rémunération totale. Cependant, nous allons supposer que la mère prend un congé total de 15 semaines (donc 5 semaines sans solde). De plus, le responsable est remplacé par un éducateur.

1. responsable
   (15 semaines X salaire hebdo d'un éducateur) X 4%
   (15 X 327,95 $) X 4% = 196,77 $ — 196,77 $

2. éducateur
   (15 semaines X salaire hebdo d'un éducateur) X 4%
   (15 X 327,95 $) X 4% = 196,77 $ — 196,77 $

3. personne de garde
   (15 X 287,70 $) X 4% = 172,62 $ — 172,62 $

4. cuisinier
   (15 X 317,10 $) X 4% = 190,26 $ — 190,26 $

5. concierge
   (15 X 176,00 $) X 4% = 105,60 $ — 105,60 $

6. secrétaire
   (15 X 172,50$) X 4% = 103,50 $ — 103,50 $

(1) salarié à temps partiel

(2) compensation pour les vacances

Tableau du coût du congé de maternité selon le poste pour les cas non-admissibles à l'assurance chômage mais admissible à un congé de maternité

	Coût du congé	Coût du remplacement	Total
RESPONSABLE	4689,90	196,77	4689,90
ÉDUCATEUR	3049,94	196,77	3246,71
PERSONNE DE GARDE	2675,61	172,62	2848,23
CUISINIER	2949,03	190,26	3139,29
CONCIERGE	1672,00	105,60	1777,60
SECRÉTAIRE	1638,75	103,50	1742,25

D.3.5 Congés spéciaux à l'occasion de la grossesse(1)

- nous supposerons que ce type de congé, lorsqu'il est prévisible, n'implique pas de coût de remplacement puisque le personnel peut s'organiser pour que l'absence n'implique pas l'engagement d'un occasionnel. Les absences non-prévues subiront le même traitement.

D.3.6 Congé de paternité

- on accorde cinq jours de congé payés à l'heureux père. Le remplacement de ces employés implique l'engagement d'un employé occasionnel (sauf pour le responsable)

1. responsable - coût nul — 0,00 $

2. éducateur
   salaire hebdo d'un éducateur X 104% (vacances)
   327,95 $ X 104% = 341,07 $ — 341,07 $

3. personne de garde
   287,70 $ X 104% = 299,21 $ — 299,21 $

4. cuisinier
   317,10 $ X 104% = 329,78 $ — 329,78 $

5. concierge
   176,00 $ X 104% = 183,04 $ — 183,04 $

6. secrétaire
   172,50 $ X 104% = 179,40 $ — 179,40 $

(1) voir description précédemment en page 16

D.3.7 Congés pour adoption

Le salarié qui adopte légalement un enfant a droit à un congé payé d'une durée maximale de 10 semaines. Le coût d'un tel congé est égal au coût de l'engagement (salaire + paye de vacances) d'un remplaçant plus 4%. Comme auparavant, nous allons remplacer le responsable par un éducateur.

1. responsable
   salaire hebdo pour 10 semaines plus 4% pour les vacances
   (10 sem. X 327,95 $) X 104% = 3410,68 $ — 3410,68 $

2. éducateur
   salaire hebdo pour 10 semaines plus 4% pour les vacances
   (10 sem. X 327,95 $)X 104% = 3410,68 $ — 3410,68 $

3. personne de garde
   (10 X 287,70 $)X 104% = 2992,08 $ — 2992,08 $

4. cuisinier
   (10 X 317,10 $)X104% = 3297,84 $ — 3297,84 $

5. concierge
   (10 X 176,00 $ X104% = 1830,40 $ — 1830,40 $

6. secrétaire
   (10 X 172,50 $) X 104% = 1794,00$ — 1794,00 $

D.3.8 Congés sociaux

D 3.8.1 décès

Comme ces congés s'échelonnent entre 1 et 5 jours (pour les décès) nous allons évaluer le coût de remplacement pour une journée par poste et l'évaluation du coût de chaque type de congé se fera directement par multiplication du nombre de jours. Comme auparavant le responsable n'est pas remplacé.

1. responsable — 0,00 $

2. éducateur
   salaire quotidien + 4% de vacances
   (9,37 $ X 7 heures) X 104% = 68,21 $ — 68,21 $

3. personne de garde
   (8,22 $ X 7 heures) X 104% = 59,84 $ — 59,84 $

4. cuisinier
   (9,06 $ X 7 heures) X 104% = 65,96 $ — 65,96 $

...

5.concierge
(7,04 $ X 5 heures) X 104% = 36,61 $ — 36,61 $

6.secrétaire
(6,90 $ X 5 heures) X 104% = 35,88 $ — 35,88 $

D.3.8.2 fonction civique

Dans le cas du candidat à l'exercice d'une fonction civique, on ne peut qu'évaluer le coût des vacances du remplaçant occasionnel pour la première période de 30 jours puisque c'est le seul coût imposé par un congé sans solde. Dans chaque cas le coût sera:

1.responsable(1)
30 jours X salaire quotidien X 4%
30 jours X (9,37 X 7 heures X 4% = 78,71 $ — 78,71 $

2.éducateur
30 jours X (9,37 X 7 heures) X 4% =78,71 $ — 78,71 $

3.personne de garde
30 jours X (8,22 X 7 heures) X 4%= 69,05 $ — 69,05 $

4.cuisinier
30 jours X (9,06 X 7 heures) X 4%= 76,10 $ — 76,10 $

5.concierge
30 jours X (7,04 X 5 heures) X 4%= 42,24 $ — 42,24 $

6.secrétaire
30 jours X (6,90 X 5 heures) X 4%= 41,40 $ — 41,40 $

D.3.8.3 juré ou témoin

Pour le salarié appelé à agir comme juré ou témoin il reçoit la différence entre l'indemnité qui lui est versée et son salaire. De plus, il doit être remplacé par un occasionnel, sauf pour le responsable qui n'est pas remplacé. Cependant seule la compensation pour vacances (4%) est un coût supplémentaire étant donné que les salaires sont calculés sur une base annuelle.

(1) le responsable est remplacé par un éducateur

...

1. responsable

salaire quotidien (14,41 X 7 heures)	- indemnité quotidienne	= coût par jour	
	- 25,00 $ [1] (juré)	= 75,87 $	
	- 20,00 $ (témoin)	= 80,87 $	
-aucun remplacement - coût nul			
-coût total par jour juré	=75,87 $ + 0,00	= 75,87 $	75,87 $
témoin	=80,87 $ + 0,00	= 80,87 $	80,87 $

2. éducateur

(9,37 X 7 heures)	- 25,00 $ [1] (juré)	= 40,59 $	
	- 20,00 $ (témoin)	= 45,59 $	
-remplacement: salaire quotidien X 4%			
	(9,37 X 7 heures) X4%	= 2,62 $	
-coût total par jour juré	= 40,59 + 2,62	= 43,21 $	43,21 $
témoin	= 45,59 + 2,62	= 48,21 $	48,21 $

3. personne de garde

8,22 X 7 heures	- 25,00 $ [1] (juré)	= 32,54 $	
	- 20,00 $ (témoin)	= 37,54 $	
-remplacement: (8,22 X 7 heures) X 4%		= 2,30 $	
- coût total par jour juré	=32,54 + 2,30	= 34,84 $	34,84 $
témoin	=37,54 + 2,30	= 39,84 $	39,84 $

4. cuisinier

(9,06 X 7 heures)	- 25,00 $ [1] (juré)	= 38,42 $	
	- 20,00 $ (témoin)	= 43,42 $	
-remplacement: (9,06 X7 heures) X 4%		= 2,54 $	
-coût total par jour juré	= 39,42 + 2,54	= 41,96 $	41,96 $
témoin	= 43,42 + 2,54	= 45,96 $	45,96 $

5. concierge

(7,04 X 5 heures)	- 25,00 $ [1] (juré)	= 10,20 $	
	- 20,00 $ (témoin)	= 15,20 $	
-remplacement: (7,04 $ X 5 heures) X 4%		= 1,41 $	
-coût total par jour juré	= 10,20 + 1,41	= 11,61 $	11,61 $
témoin	= 15,20 + 1,41	= 16,61 $	16,61 $

6. secrétaire

(6,90 X 5 heures)	- 25,00 $ [1] (juré)	= 9,50 $	
	- 20,00 $ (témoin)	= 14,50 $	
-remplacement: (6,90 X 5 heures) X 4%		= 1,38 $	
-coût total par jour juré	= 9,50 + 1,38	= 10,88 $	10,88 $
témoin	=14,50 + 1,38	= 15,88 $	15,88 $

---

(1) après 11 jours, les jurés touchent 40$ /jour donc le coût pour les indemnités à verser aux différents postes passe à :

responsable	= 60,87 $	éducateur	= 25,59 $
personne de garde	= 17,54 $	cuisinier	= 23,42 $
concierge	=	secrétaire	=

D.3.8.4 poursuites civiles

En ce qui a trait aux poursuites civiles, le coût par poste (sauf pour le responsable qui n'est pas remplacé) est le même que dans les cas de décès (base quotidienne).

D.3.8.5 nouveaux mariés

Le congé de deux semaines, dont une avec solde, accordé au salarié qui se marie implique une semaine de salaire au nouveau marié (coût déjà prévu dans le salaire calculé sur une base annuelle) et deux semaines de salaires à un employé occasionnel. Cependant, la semaine de congé sans solde ne coûtera que la compensation pour vacances de l'employé occasionnel. Encore une fois, le responsable n'est pas remplacé.

1. responsable - coût nul — 0,00 $

2. éducateur

congé avec solde pour la 1re semaine: remplacement=
(9,37 X 35 heures) X 104% =341,07 $

congé sans solde pour la 2e semaine: remplacement=
(9,37 X 35 heures) X 4% = 13,12 $

coût total = 1re semaine + 2e semaine =
341,07 $ + 13,12 $ = 354,19 $ — 354,19 $

3. personne de garde

congé avec solde pour la 1re semaine: remplacement=
(8,22 X 35 heures) X 104% =299,21 $

congé sans solde pour la 2e semaine: remplacement=
(8,22 X 35 heures) X 4% = 11,51 $

coût total = 1re semaine + 2e semaine =
299,21 $ + 11,51 = 310,72 $ — 310,72 $

4. cuisinier

congé avec solde pour la 1re semaine: remplacement=
(9,06 X 35 heures) X 104% = 329,78 $

congé sans solde pour la 2e semaine: remplacement
(9,06 X 35 heures X 4% = 12,68 $

coût total = 1re semaine + 2e semaine =
329,78 $ + 12,68 = 342,47 $ — 342,47 $

...

5. concierge

congé avec solde pour la 1re semaine: remplacement=
(7,04 X 25 heures) X 104%=183,04 $

congé sans solde pour la 2e semaine: remplacement=
(7,04 X 25 heures) X 4% = 7,04 $

coût total = 1re semaine + 2e semaine =
183,04 + 7,04 = 190,08 **190,08 $**

6. secrétaire

congé avec solde pour la 1re semaine: remplacement=
(6,90 X 25 heures) X 104%=179,40 $

congé sans solde pour la 2e semaine: remplacement=
(6,90 X 25 heures) X 4% = 6,90 $

coût total = 1re semaine + 2e semaine =
179,40 + 6,90 = 186,30 X **186,30 $**

...

Tableau résumé des coûts des congés sociaux par poste

Types de congés / Postes	Congé de paternité	Congé pour adoption	décès (5 jours)	fonction civique	juré (5 jours)	témoin (5 jours)	mariage	Total
Responsable	0,00	3 410,68	0,00	78,71	379,35	404,35	0,00	4 273,09
ducateur	341,07	3 410,68	341,07	78,71	216,05	241,05	354,19	4 982,82
Personne e garde	299,21	2 992,08	299,21	69,05	174,20	199,20	310,72	4 343,67
uisinier	329,78	3 297,84	329,78	76,10	209,80	234,80	342,47	4 820,57
oncierge	183,04	1 830,40	183,04	42,24	58,05	83,05	190,08	2 569,90
ecrétaire	179,40	1 794,00	179,40	41,40	54,40	79,40	186,30	2 514,30

D.4 Résumé des coûts de rémunération à la garderie de 50 places

Postes	Nombre	Salaires	Coût du remplacement vacances annuelles	Congés maladie	Coût total
Responsable	1	26 223,08	682,14	0,00	26 905,22
Éducateurs	3	51 160,20	2 046,41	1 964,55	55 171,16
Personnes de garde	6	89 762,40	3 590,50	3 446,88	96 799,78
Cuisinier	1	14 489,20	659,57	633,19	15 781,96
Concierge	1	9 152,00	366,08	351,44	9 869,52
Secrétaire	1	8 970,00	358,80	344,45	9 673,25
Total		199 756,88	7 703,50	6 740,51	214 200,89

D.5 Résumé du coût marginal en main-d'oeuvre à la pouponnière de 20 places

Postes	Nombre	Salaires	Coût du remplacement Vacances annuelles	Congés maladie	Coût total
Éducateur	1	17 053,40	682,14	654,85	18 390,39
Personnes de garde	1,15	17 204,46	688,18	660,65	18 553,29
		34 256,86	1 370,32	1 315,50	36 943,68

D.6 Coût par place de la rémunération hypothèse III

	Colonne 1 Coût moyen à la garderie (50 places)	Colonne 2 Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 3 (col.1 + col.2) Coût moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 4 $\frac{(col.1 \times 30) + (col.3 \times 20)}{50}$ Coût moyen 30 enfants - 20 poupons
Coût par place (50 places)	4 284,02 (1)	1 847,18 (2)	6 131,20	5 022,89
Coût/place/jour (50 places 247 jours)	17,34	7,48	24,82	20,34
Coût/place/heure (50 places 247 jours 10 heures)	1,73	0,75	2,48	2,03

(1) 214 200,89 ÷ 50 = 4 284,02

(2) 36 943,68 ÷ 20 = 1 847,18

...

D.7 Tableau des coûts de main d'oeuvre expérimentée (15 ans)

D.7.1 à la garderie (50 places)

Poste	Nombre	Salaires	Coût de remplacement pour vacances (3)	Coût des congés maladie (3)	Coût total
responsable	1	37 077,68	1 364,28	0,00	38 441,96
éducateurs	3	80 058,00	4 092,82	1 964,55	86 115,37
personnes de garde	6	138 902,40(1)	7 181,00	3 446,88	149 530,28
personnel de soutien	3	36 743,00(2)	2 768,90	1 329,08	40 841,18
TOTAL		292 781,08	15 407,00	6 740,51	314 928,59

D.7.2 à la pouponnière (coûts marginaux, 20 places)

Poste	Nombre	Salaires	Coût de remplacement pour vacances (3)	Coût des congés maladie (3)	Coût total
éducateur	1	26 686,00	1 364,28	654,85	28 705,13
personnes de garde	1.1[illegible]	26 622,9[illegible]	1 376,36	660,65	28 659,97
COÛT MARGINAL TOTAL		53 308,96	2 740,64	1 315,50	57 365,10

D.7.3 coût de la rémunération par place: hypothèse III main d'oeuvre expérimentée

	Colonne 1 Coût moyen à la garderie (50 places)	Colonne 2 Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 3 (col. 1 + 2) Coût moyen à la pouponnière (20 places)	Colonne 4 (col. 1 x 30) + (col. 3 x 20) Coût moyen 30 enfants - 20 poupons
[illegible]t par place [illegible] 0 places)	6 298,57(4)	2 868,25 (5)	8 944,25	7 264,41
coût/place/jour [illegible] 0 places-247 j.)	24,88	11,33	36,21	29,41
coût/place/heure (50 places) [illegible] 47 jours) [illegible] 0 heures)	2,49	1,13	3,62	2,94

(1) 13 années d'expérience
(2) pas de hausses de salaires avec l'expérience pour le cuisinier et le concierge
( ) personnel remplaçant inexpérimenté pour 4 semaines puisque la durée des vacances est de 4 semaines pour le personnel ayant plus d'une année d'expérience
(4) 314 928,59 ÷ 50 = 6 298,57 $
( ) 57 365,10 ÷ 20 = 2 868,25 $

COÛT DE LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS D'UNE GARDERIE

Hypothèses I, II, III

	Coût moyen à la garderie (50 places)			Coût moyen à la pouponnière (20 places)			Coût moyen (30 enfants - 20 poupons)		
	Hyp. I (2) indexé	Hyp. II (1) sans exp. - exp.	Hyp. III sans exp. - exp.	Hyp. I indexé	Hyp. II sans exp. - exp.	Hyp. III sans exp. - exp.	Hyp. I indexé	Hyp. II sans exp. - exp.	Hyp. III sans exp. - exp.
Coût / place (50 places)	2981.62	3040.85 3609.71	4284.02 6144.51	4314.09	4491.73 5369.82	6131.20 8944.25	3514.65	3620.72 4313.75	5022.89 7264.41
Coût / place / jour (50 places 247 jours)	11.74	12.31 14.61	17.34 24.88	16.99	18.18 21.74	24.82 36.21	13.84	14.66 17.46	20.34 29.41
Coût / place / heure (50 places 247 jours 10 heures)	1.17	1.23 1.46	1.73 2.49	1.70	1.82 2.17	2.48 3.62	1.38	1.75 2.03	2.03 2.94

(1) Exp. = expérience

(2) Hyp. I: 254 jours ouverts

PARTIE II

DÉPENSES EN ÉQUIPEMENT ET MOBILIER DANS UNE GARDERIE

Introduction

Afin d'établir des coûts standards pour l'équipement d'une garderie, des consultations ont été faites auprès des agents de liaison qui connaissent le type et la qualité d'équipement nécessaires au fonctionnement d'une garderie, ainsi que les compagnies qui vendent l'équipement en question. Nous avons utilisé les prix des catalogues disponibles à l'O.S.G.E. pour établir les coûts.

SECTION I

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT EXTÉRIEUR

A GARDERIE STANDARD DE 50 ENFANTS

A.1 Aménagement

La norme actuelle demande aux garderies de pouvoir animer 20 enfants à l'extérieur dans un espace minimal de $4m^2$ (43 pi. car.) par enfant, soit à peu près 900 pi. car.. Cet espace doit être clôturé; le coût de la clôture varie entre 6,00 $ le pied linéaire pour une clôture de broche ajourée (Frost , 6') et 11,00 $ le pied linéaire pour une clôture de bois de 4' de hauteur. L'aménagement paysager devrait demeurer facultatif.(1)

La clôture coûterait 720,00 $ (6$/pi. lin. X 120 pieds) si on utilise une clôture de broche pour une cour extérieure de 1600 pi. car. ayant un côté adjacent à la bâtisse.

---

(1) Cependant, la réglementation exige que les surfaces extérieures autour des jeux soient gazonnées ou sablonneuses et que l'équipement soit installé dans une base de béton.

...

A.2 Équipement extérieur

2 balançoires[1] (15 places)		1 920,00 $[1]
2 carrés de sable (8' X 8')		500,00
4 tables à pique-nique		610,00
1 glissoire[1]		563,00
1 appareil d'exercice[1]	(toile d'araignée ou arc de triomphe)	363,00
1 remise à jouets		220,00
1 tuyau d'arrosage		5,00
X[2] 1 pataugeuse		20,00
3 tricycles à 25 $		75,00
X 4 kits de jouets d'été (pelles, seaux, tamis etc)		16,00
4 kits de jouets d'hiver (pelles, traines etc)		75,00
	TOTAL	4 367,00 $
Coût annuel de remplacement		36,00 $
Montant à amortir		4 331,00 $

B POUPONNIÈRE DE 20 POUPONS:
ÉQUIPEMENT EXTÉRIEUR SUPPLÉMENTAIRE

4 bancs spéciaux pour balançoire		15,00 $
1 balançoire (4 places)		440,00
1 pataugeuse		20,00
	TOTAL	475,00 $
Coût annuel de remplacement		~~0,00 $~~

C COÛT TOTAL:

	Garderie	Pouponnière
Clôture	720,00 $	----
Équipement	4 367,00 $	475,00 $
TOTAL	5 087,00 $	475,00 $
Coût annuel de remplacement	36,00 $	----
Montant à amortir	5 051,00 $	475,00 $

(1) ce sont des appareils de très haute qualité; les balançoires commerciales sont dangereuses et doivent être remplacées une fois par an.

(2) X indique les items à remplacer chaque année: ces items ne sont plus utilisables après un an i.e. il sont complètement amortis. Nous établirons plus loin les périodes d'amortissement pour les autres items.

...

D COÛT PAR PLACE

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4 ($\frac{(Col.\ 1 \times 30) + (Col.\ 3 \times 20)}{50}$)
	Coût moyen à la garderie (50 places)	Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Coût moyen à la pouponnière (20 places)(1)	Coût moyen 30 enfants 20 poupons(2)
Coût à l'achat	101,74$(4)	23,75 $(7)	23,75 $	70,54 $
Coût annuel(3) (10 ans)				
amortissement	10,10(5)	2,38	2,38	6,97
remplacement	0,72(6)	0,00	0,00	0,43
total	10,82	2,38	2,38	7,44
coût journalier (10 ans, 247 j.)	0,04	0,01	0,01	0,028
	0,003	0,00	0,00	0,002
	0,043	0,01	0,01	0,03

SECTION II

ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR ET MATÉRIEL ÉDUCATIF

A GARDERIE STANDARD DE 50 PLACES

Étant donné que beaucoup d'activités peuvent avoir lieu dans une garderie nous avons choisi d'évaluer le coût des activités "essentielles" prévues dans le "Guide d'équipement et d'aménagement intérieur d'une garderie."(8) Ce guide énonce le genre d'activité ainsi que l'espace nécessaire, le mobilier et le matériel requis de même que le nombre d'enfants qui peuvent participer en même temps à cette activité.

---

(1) le coût moyen est égal au coût marginal moyen vu que les poupons n'utilisent pas l'équipement extérieur prévu pour la garderie.

(2) Le coût moyen d'une garderie de 30 enfants et 20 poupons se calcule en multipliant le coût par place en garderie par 50 et en additionnant ce résultat au produit du coût marginal à la pouponnière par 20 poupons. L'on divise ensuite le total obtenu par 50.

(3) Le coût annuel est la somme de deux éléments: premièrement, le coût de remplacement annuel à effectuer; deuxièmement l'amortissement annuel de l'équipement qui dure plusieurs années. L'équipement à été amorti en ligne droite sur une base de 10 ans. Pour simplifier les calculs nous n'avons utilisé aucune méthode d'actualisation pour l'équipement.

(4) 5 087,00 ÷ 50 = 101,74 $
(5) (5 051,00 ÷ 10 = 10,10 $
(6) 36,00 ÷ 50 = 0,72 $
(7) 47 500 ÷ 20 = 23,75 $

(8) Guide d'équipement et d'aménagement intérieur d'une garderie (Section 2 à 6 ans). Ministère des Affaires Sociales, Service des garderies, Mars 1980, 84 pages.

...

A.1 Activités de soin

A.1.1 Coin repos

Le guide prévoit que les 50 enfants de la garderie peuvent faire leur sieste en même temps.

	a) mobilier	
*	50 matelas individuels recouverts de toile cirée	957,00 $
*	2 coffres à matelas sur roulettes	330,00 $
	TOTAL:	1 287,50 $
	b) matériel	
* X	50 draps lavables	425,00 $
*	50 couvertures (flanellette)	625,00
X	5 animaux - jouets (pas en peluche-dangereux)	50,00
	- tourne-disque et disques (inclus ailleurs)	------
	TOTAL:	1 100,00 $
	Coût annuel de remplacement	475,00 $
	Montant à amortir	625,00 $

A.1.2 Coin alimentation (salle à manger)

25 enfants doivent pouvoir manger ensemble.

	a) mobilier	
*	4 tables (6 enfants par table)	242,00 $
*	8 bancs	352,00
	TOTAL:	594,00 $
	b) matériel	
	2 chariots pour le service des aliments	250,00 $
	4 plateaux à service	20,00
X	1 vadrouille	45,00
	1 chaudière	140,00
	1 poubelle	20,00
X	1 balai	10,00
X	1000 sacs à poubelle	176,00
	TOTAL:	661,00 $
	Coût annuel de remplacement	231,00 $
	Montant à amortir	430,00 $

*Les astérisques signifient que cette pièce doit faire partie du mobilier, de l'équipement et du matériel requis par la nouvelle réglementation de l'Office.

...

A.1.3 Coin habillage et déshabillage (vestiaire)

Cet espace sert à l'accueil des enfants à la garderie en début de journée et à la rencontre des parents en fin de journée.

a) mobilier	
25 casiers doubles (avec crochets-tablettes etc.)	374,00 $
1 tableau d'affichage (3' X 4')	30,00
1 extincteur chimique (2A10BC) remplissage après utilisation 7,50 $	40,00
1 détecteur d'incendie (fumée)	15,00
TOTAL:	459,00 $
Coût de remplissage annuel pour l'extincteur	7,50 $
Montant à amortir	459,00 $

A.1.4 Coin hygiène

Nous allons considérer que cette pièce comme le reste de la garderie a été conçue pour les enfants de 18 à 60 mois; il n'y a donc pas de dépenses supplémentaires (ex. marche pied pour lavabo et toilette)

a) mobilier	
1 laveuse (inclus ailleurs)	0,00 $
1 sécheuse (inclus ailleurs)	0,00
TOTAL:	0,00 $
Coût annuel de remplacement	0,00
Montant à amortir	0,00 $

b) équipement	
X 1 distributeur à gobelet avec 5 000 gobelets (42,25$)	52,20 $
X 1 distributeur à savon avec savon (15,00$)	20,00
X 1 distributeur à papier et 30 paquets de papier (62,00$)	75,00
1 support à brosse à dents(50 places)	5,00
1 panier à linge sale	10,00
X 100 débarbouillettes	60,00
TOTAL :	222,50 $
Coût annuel de remplacement	179,25 $
Montant à amortir	43,35 $

...

A.1.5 Résumé du coût des activités de soin

Repos:	mobilier	1 287,50 $		
	matériel	1 100,00		
	TOTAL:	2 387,50 $		2 387,50 $
Alimentation:	mobilier	594,00 $		
	matériel	661,00		
	TOTAL:	1 255,00 $		1 255,00 $
Habillage:	mobilier	459,00 $		
	TOTAL:	459,00 $		459,00 $
Hygiène:	mobilier	0,00 $		
	équipement	222,50		
	TOTAL:	222,50 $		222,50 $
			GRAND TOTAL:	4 324,00 $
Coût annuel de remplacement:	repos	475,00 $		
	alimentation	231,00		
	habillage	7,50		
	hygiène	179,25		
	TOTAL:	892,75 $		892,75 $
Montant à amortir				3 431,25 $

A.2 Activités de jeux

Selon le guide d'équipement et d'aménagement intérieur d'une garderie, il y a 5 activités éducatives et/ou de jeux qui sont dites "essentielles" soit celles qui ont lieu dans:

1. le coin bricolage-peinture
2. le coin musique-lecture
3. le coin jeux de table-blocs
4. le coin imitation
5. l'aire de grosse motricité

Plusieurs items figurent à plusieurs activités: à leur première apparition nous allons indiquer la quantité nécessaire pour toute la garderie et lorsque cet item reviendra nous allons rappeler qu'il a déjà été inclus ailleurs.

...

A.2.1 Coin bricolage-peinture

Cette activité peut regrouper jusqu'à 15 enfants

A.2.1.1 mobilier

2 tables longues	121,00 $
4 bancs	156,00
2 rangements ouverts (hauteur des enfants)	260,00
1 tableau d'affichage (3' X 4')	30,00
1 rangement pour le papier	100,00
SOUS-TOTAL:	667,00 $

- mobilier supplémentaire pour la peinture

Selon l'âge et l'habileté des enfants, le chevalet ou la table palette peuvent être utilisés. Afin d'éviter des problèmes nous allons supposer que ces deux pièces sont équivalentes et qu'une combinaison des deux saura satisfaire tout le monde: une table palette (7-8 enfants) et deux chevalets collectifs (4 enfants chacun) coûtent environ 700,00 $

TOTAL: 1 367,00 $

Coût annuel de remplacement 0,00 $

Montant à amortir 1 367,00 $

A.2.1.2 matériel

X	15 gallons de gouache (blanc-noir + 3 couleurs primaires	151,50 $
X	25 gallons de peinture tactile	128,63
X	6 gallons de colle	78,90
X	10 rouleaux de papier collant	15,00
X	35 ciseaux pour enfants (30 droitiers, 5 gauchers)	49,25
	2 ciseaux pour adultes	13,70
	1 poinçon (perforateur)	1,00
X	1 boîte craie blanche (144 craies)	3,25
X	1 boîte craie de couleur (144 craies)	9,45
	2 brocheuses (dont une peut servir au bureau)	6,60
X	2 boîtes de crayons feutre	16,80
X	100 boîtes de crayons de cire	40,00
X	2 boîtes de crayons couleur	130,00
X	2 boîtes de crayons pastels	30,00
X	50 pinceaux (#12) soies naturelles	87,50
X	20 000 feuilles de papier-journal blanc (24'' X 36 '')	100,00
X	20 000 feuilles de papier-journal brouillon	100,00
X	600 feuilles de papier construction couleurs mélangées	30,00
X	200 grands cartons	30,00
X	100 sacs de papier brun (3 dimensions)	2,00
X	20 kilos de pâte à modeler	40,00
	15 éponges	45,00
X	200 feuilles de feutre (couleurs mélangées)	24,00
X	100 morceaux de styrofoam	10,00
X	4 boîtes de bâtons à café	16,80
X	2 boîtes de cure pipe	7,20
X	120 bouchons de liège (toutes grosseurs)	8,10
	matériel de "récupération": contenants de toutes sortes	•
	laines	•
	fils	•
	boutons	•
	tissus	•
	TOTAL:	1 174,38 $
	Coût annuel de remplacement:	1 108,08 $
	Montant à amortir:	66,30 $

...

A.2.2 Aire de grosse motricité

Cette activité regroupe 15 à 20 enfants

A.2.2.1 mobilier		
1 cage à grimper avec glissoire		217,50 $
1 rangement sur roulettes		130,00
1 grand matelas de gymnastique		83,50
4 tétrahèdes tronqués		242,00
1 maison assemblable (6 morceaux)		280,25
1 tunnel en cerceaux		33,30
	TOTAL:	986,55 $
Coût annuel de remplacement		0,00
Montant à amortir		986,55 $

A.2.2.2 matériel		
2 poutres d'équilibre (les bancs de la salle à manger, une fois renversés, deviennent des poutres d'équilibre)		-
20 cerceaux de toutes grandeurs		50,00 $
20 cordes à sauter individuelles		63,00
5 grandes cordes à sauter		59,75
20 ballons (assort. de grandeurs et couleurs)		20,00
10 gros camions		200,00
10 tricycles		250,00
1 tourne disques (inclus ailleurs)		---
	TOTAL	642,75 $
Coût annuel de remplacement		0,00
Montant à amortir		642,75 $

A.2.3 Coin imitation

Cette activité regroupe 5 enfants à la fois

A.2.3.1 mobilier		
2 tables (petites)		110,00 $
5 chaises individuelles		82,50
5 coussins		45,00
1 rangement ouvert (hauteur enfants)		130,00
1 coffre à déguisements		30,00
	TOTAL:	397,00 $
Coût annuel de remplacement		0,00
Montant à amortir		397,00 $

...

A.2.3.2 matériel

	1 kit de cuisine (cuisinière-réfrigérateur chaudrons vaisselle etc.)	200,00 $
X	1 kit de poupées (poupées, lits, couvertures)	40,00
X	2 kits de panier à provisions (fruits légumes, panier etc.)	70,00
	- déguisements (vieux vêtements des parents: tissus, chapeaux, pantalons, chemises, robes etc.)	-
	- contenants de nourriture vides	-
	15 marionnettes	75,00
	1 miroir pleine longueur (incassable)	70,00
	5 téléphones	20,00
	1 caisse enregistreuse	25,00
X	2 kits de maquillage et toilette (serviette, peignes, brosses, pinces maquillage, miroir à main)	40,00
	1 casque de pompier	2,50
X	2 trousses de médecin	9,10
	TOTAL:	551,60 $
	Coût annuel de remplacement	159,10 $
	Montant à amortir	392,50 $

A.2.4 Coin jeux de table

- pour 15 enfants
- le mobilier de cette aire de jeux est facultatif puisqu'on peut utiliser la salle à manger pour cette activité; nous supposerons que cette alternative est utilisée et que le mobilier cité est nécessaire pour que l'activité se déroule dans la salle à manger

	A.2.4.1 mobilier	
	2 rangements	260,00 $
		260,00 $
	Coût annuel de remplacement	0,00
	Montant à amortir	260,00 $

A.2.4.2 matériel

X	30 casse-tête (bois)	270,00 $
X	2 kits de perles (très grosse)	16,20
X	5 jeux de construction (gros format)	400,00
X	5 lotos	150,00
X	5 legos	275,00
	1 horloge démontable	15,00
	1 globe terrestre	20,00
	1 loupe	5,00
	1 jeux d'aimants	5,00
X	4 jeux de blocs de bois	60,00
	1 jeu de blocs avec armoire	165,00
	TOTAL	1 381,20 $
	Coût annuel de remplacement	1 171,20 $
	Montant à amortir	210,00 $

...

A.2.5 Coin lecture-causerie

Cette activité peut regrouper 15 à 20 enfants

A.2.5.1 mobilier		
1 étagère pour livres et disques		168,00 $
20 coussins		180,00
	TOTAL:	348,00 $
Coût annuel de remplacement		0,00
Montant à amortir		348,00 $

A.2.5.2 matériel		
X 100 livres		600,00 $
X 50 disques		300,00
X 15 livres-disques		150,00
1 tourne disques avec colonnes de son		100,00
1 appareil photo		30,00
X 10 films		60,00
1 téléviseur		500,00
1 support pour téléviseur		100,00
X 1 album photos		10,00
1 dictionnaire		18,00
1 enregistreuse		70,00
	TOTAL:	1 938,00 $
Coût annuel de remplacement		1 120,00 $
Montant à amortir		818,00 $

A.2.6 Coin musique

- pour 10 enfants
- cette activité peut se dérouler dans les mêmes lieux que le coin lecture causerie.

A.2.6.1 matériel

10 flûtes		27,50 $
1 harmonica (kazoo)		1,00
2 tambourines		19,60
2 triangles		5,00
1 maracas		2,35
10 bâtons rythmiques		30,00
1 xylophone		13,95
	TOTAL:	99,40 $
Coût annuel de remplacement		20,00 $
Montant à amortir		79,40 $

...

A.2.7 Résumé du coût des activités de jeu

Coin bricolage peinture			
Mobilier	1 367,00 $		
Matériel	1 174,38		
TOTAL:	2 541,38 $		2 541,38 $
Coin grosse motricité			
Mobilier	986,55 $		
Matériel	642,75		
TOTAL:	1 629,30 $		1 629,30 $
Coin imitation			
Mobilier	397,50 $		
Matériel	551,60		
TOTAL:	949,10 $		949,10 $
Coin jeux de table			
Mobilier	260,00 $		
Matériel	1 381,20		
TOTAL:	1 641,20 $		1 641,20 $
Coin lecture-causerie			
Mobilier	348,00 $		
Matériel	1 938,00		
TOTAL:	2 286,00 $		2 286,00 $
Coin musique			
Mobilier	0		
Matériel	99,40 $		
TOTAL:	99,40 $		99,40 $
		TOTAL:	9 146.38 $

Coût annuel de remplacement	- bricolage-peinture	1 108,08 $	
	- grosse-motricité	0	
	- imitation	159,10	
	- jeux de table	1 171,20	
	- lecture-causerie	1 120,00	
	- musique	20,00	
	TOTAL:	3 578,38 $	3 578,38 $
Montant à amortir			5 568,00 $

...

B. POUPONNIÈRE (20 POUPONS)

B.1 Mobilier

• 20 couchettes	2 200,00 $
• 20 matelas	800,00
• 12 chaises hautes(1)	360,00
• 8 chaises de tables inclinées	40,00
4 marchettes	40,00
• 2 seaux à couches (fermés)	20,00
• 2 tables à langer	80,00
2 chaises berçeuses pour adultes	120,00
• 1 rangement avec 20 paniers	150,00
1 table et 4 chaises (hauteur enfants)	130,00
1 barrière	25,00
1 poêle à 2 ronds	40,00
1 petit réfrigérateur	200,00
2 parcs	120,00
TOTAL:	4 325,00 $
Coût annuel de remplacement	0,00 $
Montant à amortir	4 325,00 $

aucun remplacement n'est prévu; un coin tapis est recommandé: nous allons supposer qu'il est compris dans le coût de rénovation ou le coût de construction du local.

B.2 Équipement

X 29 640 couches (2) (6 couches/jour X 20 enfants X 247 jours)	2 074,80 $
X 100 débarbouillettes	60,00
X 1 pharmacie (produits de soin variés)	200,00
X 20 pots d'huile pour bébé	20,00
X 60 boîtes de kleenex	60,00
X 14 820 sacs de biberons (3 biberons/jour X 20 enfants X 247 jours) ,03c/unité	444,60
20 biberons	180,00
20 plats à succion et bavettes	160,00
1 casserolle (bain-marie)	20,00
1 jolly jumper	15,00
3 véhicules pouvant supporter les enfants	75,00
1 glissoire - marches en plastique	85,00
TOTAL:	3 394,40 $
Coût annuel de remplacement	2 861,40 $
Montant à amortir	533,00 $

(1) Nous avons réparti la clientèle de la pouponnière selon la répartition moyenne par âge trouvée dans l'enquête sur la situation des garderies chap. 3, O.S.G.E., 1981

(2) À Montréal et dans sa région il existe un service commercial de couches qui livre les couches propres, fournit un seau à couches et vient chercher les couches souillées en amenant le nouvel approvisionnement. Ce service coûte ,07¢ la couche. En province on peut s'approvisionner au même coût en couches de papier pourvu qu'on achète au camion: ceci peut poser un problème d'entreposage toutefois.

...

B.3 Matériel

X	1 kit de jeux de table	10,00 $
X	1 kit de boîtes gigognes	15,00
X	1 jeu de lego	10,00
	2 ballons	2,00
	1 miroir	70,00
	10 cerceaux	50,00
	20 jeux d'exercice accrochés au lit	300,00
	5 jouets à traîner ou à pousser	60,00
X	2 boîtes musicales	16,00
X	1 kit de petites autos	25,00
X	5 marionnettes	25,00
	2 poupées	20,00
	2 oursons	20,00
	2 téléphones	8,00
X	5 gallons de peinture tactile	85,75
X	5 papier à peinture tactile (paquets de 1 000 feuilles)	25,00
X	45 livres	202,50
	TOTAL:	944,25 $
	Coût annuel de remplacement	414,25 $
	Montant à amortir	530,00 $

B 4 Résumé des coûts

Coût à l'achat:	mobilier	4 325,00 $
	équipement	3 394,40 $
	matériel	944,25 $
	TOTAL	8 663,65 $
Coût annuel de remplacement		3 275,65 $
Montant à amortir		5 388,00 $

C COÛT ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR

	Garderie (50 places)	Pouponnière (20 places)
Activités de soin	4 324,00 $	8 663,65(1)
Activités de jeux	9 146,38	
TOTAL	13 470,38 $	8 663,65 $
Remplacement annuel	4 471,13 $	3 275,65 $
Montant à amortir	8 999,25 $	5 388,00 $

Coûts par place

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4 $\left(\frac{Col.1 \times 30 + (Col.3 \times 2}{50}\right.$
	Coût moyen à la garderie (50 places)	Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Coût moyen à la pouponnière (20 places)(2)	Coût moyen 30 enfants 20 poupons
Coût à l'achat	269,41(4)	433,18(5)	433,18	334,92
Coût annuel(3) (ins)				
-amortissement	36,00	53,88	53,88	43,15
-remplacement	89,42	163,78	163,78	119,16
total	125,42	217,66	217,66	162,31
Coût journalier (ins,247 j.)				
-amortissement	0,15	0,22	0,22	0,17
-remplacement	0,36	0,66	0,66	0,48
total	0,51	0,88	0,88	0,65

(1) Les divisions activités de soin et de jeux n'ont pas été faites pour la pouponnière

(2) Le coût moyen est égal au coût marginal moyen vu que les poupons n'utilisent pas l'équipement des enfants plus vieux.

(3) L'amortissement en ligne droite est calculé sur une base de 5 ans.

(4) 13 470,38 ÷ 50 = 269,41

(5) 8 663,65 ÷ 20 = 433,18

SECTION III

AUTRE ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL NÉCESSAIRE AU FONCTIONNEMENT D'UNE GARDERIE

A GARDERIE (50 places)

Le "Guide d'équipement et d'aménagement intérieur d'une garderie" prévoit trois aires de service pour la garderie:

a) un bureau fermé pour le directeur
b) une salle de repos pour le personnel
c) une cuisine pour la préparation des aliments servis aux enfants.

A.1 Bureau du directeur

A.1.1 mobilier

1 bureau		160,00 $
1 table à dactylo		20,00
1 fauteuil		45,00
1 chaise à dactylo		45,00
1 machine à écrire portative		150,00
1 calculatrice		125,00
1 classeur (2 tiroirs)		50,00
1 panier à rebut		5,00
	TOTAL:	600,00 $
Coût annuel de remplacement		10,00
Montant à amortir		600,00 $

A.1.2 équipement

1 fichier		10,00 $
X 1 cahier des procès-verbaux		25,00
X 1 journal des revenus et dépenses		20,00
X 1 livre de paye		20,00
1 coffret fermant à clef		10,00
X - papeterie-crayons etc.		50,00
	TOTAL:	135,00 $
Coût annuel de remplacement		115,00 $
Montant à amortir		20,00 $

...

A.2 La salle de repos du personnel (9 personnes)

1 grande table		140,00 $
10 chaises individuelles		150,00
1 tableau d'affichage (3' X 4')		30,00
1 espace de rangement (étagère ou bibliothèque)		130,00
1 trousse de premiers soins		40,00
1 vestiaire (crochets etc)		25,00
1 petit réfrigérateur		200,00
	TOTAL	715,00 $
Coût annuel de remplacement		0,00
Montant à amortir		715,00 $

De plus, cette salle pourrait servir pour le rangement des appareils et produits d'entretien qui sont:

X produits d'entretien		360,00 $
1 aspirateur		150,00
1 laveuse		460,00
1 sécheuse		310,00
	TOTAL	1 280,00 $
Coût annuel de remplacement		360,00 $
Montant à amortir		920,00 $

A.3 Cuisine

Pour ce qui est de la cuisine, il existe un document de la série "Bien manger à la garderie" cahier #2 qui s'intitule "Organiser un service alimentaire" qui énumère, pour une garderie de 30 à 60 enfants, tout le mobilier et l'équipement indispensable de même que celui qui est utile. Nous avons donc évalué le coût de la liste de l'équipement indispensable.(1)

A.3.1 équipement lourd

1 réfrigérateur sans givre (17 pi.cu.)		820,00 $
1 cuisinière (30 pouces)		569,00
1 hotte		180,00
1 lave-vaisselle		500,00
1 congélateur (18 à 24 pi.cu.)		450,00
	TOTAL	2 519,00 $
Coût annuel de remplacement		0,00
Montant à amortir		2 519,00 $

(1) La liste contient aussi un évier double. Comme nous prévoyons que la bâtisse est faite pour la garderie, nous présumons donc que l'évier double faisait partie des devis.

...

A.3.2. Équipement léger

1 casserole de 5 à 6 pintes		15,00 $
2 marmites de 12 pintes		80,00
2 poêles à frire de 10½ pouces		32,00
1 rôtissoire de 12 à 16 livres		65,00
1 lèchefrite de 18½ X 12½ X2½"		15,00
2 tôles à biscuits de 2" X 17" X 14"		18,00
2 moules à pain de 10½ X 6½ X 2 3/4"		3,50
3 moules à muffins de 12"		10,00
	TOTAL:	238,50 $
Coût annuel de remplacement		0,00
Montant à amortir		238,50 $

...

A.3.3 articles pour la préparation des aliments

	1 couteau du chef de 8"	20,00 $
	2 couteaux à légumes	10,00
	1 couteau à pain de 10"	8,00
	1 paire de ciseaux	6,85
	1 balance de 10 livres	56,00
X	1 brosse à légumes	1,00
	2 cuillères en bois 16"	5,00
	1 spatule en caoutchouc	2,00
	1 fouet piano de 14"	10,00
	1 rouleau à pâtisserie	10,00
	1 tamis	5,00
	1 ratisseur	5,00
	1 râpe	5,00
	1 égouttoir	3,00
	2 perce-boîte	1,50
	1 planche en bois	10,00
	1 ensemble de bols à mélanger	9,00
	1 tasse à mesurer les liquides (16 onces)	2,59
	1 ensemble de tasses à mesurer les ingrédients secs	5,00
	1 jeu de cuillères à mesurer	2,50
	1 presse jus manuel	3,00
	1 coupe pâtisserie	2,50
	1 entonnoir	1,00
	1 pinceau	2,00
	1 bouilloire	25,00
	1 ouvre boîte	30,00
	1 mixette	30,00
	1 autocuiseur	40,00
	1 mélangeur	60,00
	1 robot culinaire	110,00
	TOTAL :	480,94 $
	Coût annuel de remplacement	1,00
	Montant à amortir	479,94 $

A.3.4 articles pour le service des aliments

1 louche 1 cuillère à service en acier inoxydable 1 cuillère trouée en acier inoxydable de 15" 1 spatule de service de 14" 1 fouchette à viande	30,00 $

...

	4 pots à jus de 72 onces		15,56 $
	1 cuillère à crème glacée		3,00
	1 salière		
	1 poivrière		10,00
	1 sucrier		
	2 coffrets à coutellerie		9,00
	60 couteaux	29,95 $	
	60 cuillères à thé	16,75	
	60 cuillères à dessert	16,25	95,00
	60 fourchettes	16,25	
	72 cuillères à thé	13,14	
	60 assiettes pour plat principal (incassable)		
	60 bols à soupe	"	
	60 plats à dessert	"	150,00
	60 verres	"	
X	1 paire de mitaines ou poignées isolées		6,50
	1 poubelle		10,00
X	1 balai		10,00
	1 porte poussière		1,00
	1 seau de 2 gallons		10,00
X	12 linges de table		5,00
X	12 linges à vaisselle		5,00
X	1 vadrouille		20,00
	1 extincteur chimique(2A10BC)		40,00
	1 détecteur d'incendie		15,00
X 1000	sacs à poubelle		176,00
		TOTAL:	611,06 $
	Coût annuel de remplacement		230,00 $ (1)
	Montant à amortir		387,56 $

A.4 Résumé des coûts de la garderie 50 places

A.4.1 Coût d'achat

a) Bureau du directeur			
	Mobilier	600,00 $	
	Équipement	135,00	
	TOTAL:	735,00 $	785,00 $
b) Salle de repos			
	Mobilier	715,00 $	
	Équipement	1 280,00	
	TOTAL:	1 995,00	1 995,00 $
c) Cuisine			
	Équipement lourd	2 519,00 $	
	Équipement léger	238,50	
	Matériel-préparation	480,94	
	Matériel-service	611,06	
	TOTAL	3 849,50 $	3 849,50 $
		TOTAL:	6 629,50 $

(1) incluant un remplissage pour l'extincteur chimique (7,50 $)

A.4.2 Coût annuel de remplacement

a) Bureau du directeur		115,00 $	
b) Salle de repos		360,00	
c) Cuisine		231,00 $	
	TOTAL	706,00 $	706,00 $

A.4.3 Montant à amortir

a) Bureau du directeur		620,00 $	
b) Salle de repos		1 635,00 $	
c) Cuisine		3 625,00	
	TOTAL	5 880,00 $	5 880,00 $

B POUPONNIÈRE (20 PLACES).

La pouponnière n'impose pas de changements aux besoins pour le personnel et le fonctionnement.

C COÛTS: ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL DE FONCTIONNEMENT

C.1 Coûts totaux

	Garderie (50 places)	Pouponnière (20 places)
Coût total	6 629,50 $	-----
Coût annuel de remplacement	706,00 $	-----
Montant à amortir	5 880,00 $	

C.2 Coût par place

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4 $\left(\frac{\text{Col.1}\times 30 + \text{Col.3}\times 20}{50}\right)$
	Coût moyen à la garderie (50 places)	Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Coût moyen à la pouponnière (20 places)	Coût moyen 30 enfants et 20 poupons
coût à l'achat	132,59 $[1]	0,00 $	132,59$	132,59 $
coût annuel				
(7 ans)				
-amortissement 16,80			16,80 $	16,80 $
-coût de remplacement 14,12			14,12 $	14,12 $
total:	30,92 $	0,00 $	30,92$	30,92 $
coût journalier				
(7 ans, 247j.)				
-amortissement 0,07			0,07 $	0,07 $
-coût de remplacement 0,06			0,06 $	0,06 $
total:	0,13 $	0,00 $	0,13$	0,13 $

[1] 6629,50 $ ÷ 50 = 132,59 $

D COÛTS TOTAUX

	Garderie (50 places)	Pouponnière (20 places)
Coût à l'achat		
équipement extérieur	5 087,00	475,00
équipement intérieur-soin	4 324,00	8 663,65
équipement intérieur-jeux	9 146,38	
équipement de fonctionnement	6 629,50	
TOTAL:	25 186,88	9 138,65

E. Tableau résumé des coûts par place en équipement et mobilier

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4 $(\frac{Col.1 X30 + Col.3 X20}{50})$
	Coût moyen à la garderie (50 places)	Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Coût moyen à la pouponnière (20 places)	Coût moyen 30 enfants et 20 poupons
coût à l'achat	503,74$ (1)	456,93$ (2)	589,52$	537,65$
coût annuel				
-amortissement 62,90		56,26	73,06	66,96
-coût de remplacement 104,26		163,78	177,90	133,71
total:	167,16$	220,04$	250,96$	200,67$
coût journalier				
-amortissement 0,26		0,23	0,30	0,27
-coût de remplacement 0,42		0,66	0,72	0,54
total:	0,68$	0,89$	1,02$	0,81$

1) 25 186,88 50 • 503,74 $

2) 9 138,93 20 • 456,93 $

PARTIE III

DÉPENSES EN NOURRITURE

Les dépenses en nourriture d'une garderie standard s'effectuent pour un repas (midi) et deux collations (une en avant-midi et l'autre en après-midi). Comme le salaire de cuisinier a été calculé dans la rémunération du personnel; comme les dépenses en équipement et mobilier comprennent tout le nécessaire de préparation et de service des repas; comme le coût du local comprend les frais d'électricité et de gaz; tout ce qui reste à calculer, c'est le coût d'achat des aliments nécessaires à la préparation des repas et collations.

Nous avons utilisé deux méthodes pour évaluer le coût de la nourriture.

A Coût de la nourriture dans une garderie de 50 places

A.1 1o méthode: le Dispensaire diététique de Montréal (D.D.M.)

Le dispensaire diététique de Montréal (D.D.M.) évalue, trois fois par an, le coût minimum d'une saine alimentation selon les standards canadiens de nutrition. Leur méthodologie est brièvement décrite à l'annexe I de ce document.

Pour un enfant de 1 à 3 ans, un régime de 1414 calories et 54 protides coûte 1,43[(1)] $ quotidiennement (3 repas); pour un enfant de 4 à 6 ans, un régime de 1682 calories et 50 protides coûte 1,53 $ quotidiennement.

Comme notre garderie standard regroupe des enfants de 1½ an à 6 ans, si l'on fait l'hypothèse qu'il y a 50% des enfants qui ont 1½ an à 3 ans et 50% des enfants qui ont 4 ans à 6 ans on peut faire une moyenne des deux montants pour obtenir un montant de la valeur au marché des aliments dont les enfants ont besoin pour passer la journée:

Coût moyen par enfant par jour: $\frac{1.43 + 1.53}{2} = \boxed{1,48\ \$}$

Ainsi, si une garderie offrait le service minimal de nutrition le coût moyen par enfant par jour en garderie serait des 2/3[(2)] x 1,48 $ = $\boxed{0,98\ \$}$

(1) évaluation de mai 1981

(2) deux façons d'obtenir la part nutritive quotidienne que la garderie doit donner dans une journée donnent le ratio 2/3

1. si un repas = 1/3 du coût quotidien et une collation = 1/6 alors un repas et deux collation = 2/3
2. les enfants sont à la garderie 10 heures sur les 15 heures de la journée active, 2/3 du temps actif

...

Cependant, si l'Office des services de garde à l'enfance encourage une nutrition de qualité dépassant les normes minimales, elle pourrait utiliser 1,48 $ par enfant comme borne maximale.

Conclusion

Cette première méthode nous donne donc deux bornes (0,98 $ et 1,48 $) sur lesquelles baser notre évaluation du coût en nourriture par jour par enfant.

A.2 2e méthode: le ministère des Affaires sociales (M.A.S.) + D.D.M.

Le ministère des Affaires sociales a publié une série de 3 cahiers intitulés "Bien manger à la garderie". Le premier cahier "Manger avec les enfants" décrit à l'appendice A la grosseur et le nombre de portions nécessaires à une alimentation de qualité pour des enfants de 1 à 5 ans.

En utilisant directement ces informations en conjonction avec les coûts par groupe d'aliments du D.D.M.: qui eux ont été estimés en janvier 1981, on peut établir le coût de cette proposition de nutrition selon quelques hypothèses décrites à l'annexe II sur les quantités et le coût plus ou moins élevé des aliments.

Hypothèses

	enfants de 2-3 ans	enfants de 4-5 ans
1.grande quantité aliments coûteux	2,96 $ (Plan A)	3,75 $ (Plan A)
2.grande quantité aliments moins coûteux	0,70 $ (Plan A)	0,90 $ (Plan A)
3.quantité raisonnable aliments coûteux	2,28 $ (Plan B)	2,92 $ (Plan B)
4.quantité raisonnable aliments moins coûteux	0,50 $ (Plan B)	0,72 $ (Plan B)
Coût moyen par enfant par jour	1,63 $	2,08 $

On peut obtenir une moyenne par âge (1,63 $ pour 2-3 ans et 2,08 $ pour 4-5 ans) ou par enfant $\frac{1,63\ \$ + 2,08\ \$}{2} = 1,86\ \$$

Si on pose la même hypothèse que dans la première méthode (2/3 coût quotidien de nutrition supporté par la garderie) et qu'il y a autant d'enfants de 2-3 ans que de 4-5 ans on peut établir le coût moyen du plan d'alimentation du M.A.S.

Coût moyen par enfant par jour en garderie: $\frac{2/3 \times 1,63 + 2/3 \times 2,08}{2} = \frac{1,08 + 1,37}{2} = 1,23\ \$$

...

Conclusion

Cette deuxième méthode nous donne 2 autres bornes (1,23 et 1,86) sur lesquelles baser notre évaluation du coût en nourriture par jour et par enfant.

B Coût de la nourriture dans une pouponnière de 20 places

B.1 1o méthode : le D.D.M.

On connaît déjà le coût minimum des standards canadiens pour des enfants de 1 à 3 ans soit 1,43 $. Ainsi, si la garderie offre le service minimal de nutrition le coût sera des 2/3 X 1,43 = 0,94 $.
L'on obtient de nouveau 2 bornes pour le coût par jour par poupon.

1. Borne minimale : 0,94
2. Borne maximale : 1,43

B.2 2o méthode: le M.A.S.+ D.D.M.

Par ailleurs, le M.A.S. dans sa publication propose un plan alimentaire dont les coûts sont les suivants:

Hypothèse

	enfant de 1 an	
1. grande quantité aliments coûteux	2,32	(Plan A)
2. grande quantité aliments moins coûteux	0,57	(Plan A)
3. quantité moindre aliments coûteux	1,79	(Plan B)
4. quantité moindre aliments moins coûteux	0,48	(Plan B)
Coût moyen par enfant par jour	1,29	

En utilisant le même raisonnement que pour le coût de la nourriture en garderie on obtient un coût de 1,29 X ,66 = 0,85 pour le plan du M.A.S.
Les deux bornes seront donc:

1. Borne minimale: 0,85
2. Borne maximale: 1,29

...

Page 79 absente

D Coûts par place

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4: $\frac{(Col.1 \times 30)+(Col.3 \times 20)}{50}$
	Coût moyen garderie 50 places	Coût marginal moyen poupon-nière 20 places	Coût moyen pouponnière 20 places	Coût moyen 30 enfants 20 poupons
Coût par place	303,31	222,30	222,30	271,21
Coût par place par jour 247 jours	1,23	0,90	0,90	1,10

...

ANNEXE I La méthodologie du D.D.M.

Le Dispensaire Diététique de Montréal évalue trois fois par an le coût des standards minimum canadiens pour une alimentation saine de la façon suivante:

1 - Le guide alimentaire canadien donne les produits et les portions nécessaires à une bonne alimentation (page 82 et 82.1).

2 - Le D.D.M. évalue, à l'aide des données de Statistique Canada, la part (en %) des achats des canadiens pour chaque produit d'une catégorie ex: produits laitiers:

1. lait: -lait de beurre
   -écrémé
   -partiellement écrémé
   -entier
   -en poudre
   -évaporé
2. yogourt
3. fromage cottage
4. fromage cheddar
5. fromage fondu
6. beurre

3 - Le D.D.M. visite les marchés d'alimentation (grandes et petites chaînes) de la ville de Verdun pour connaître le prix des aliments nécessaires.(pas les prix spéciaux, seulement les prix réguliers)

4 - Grâce à la répartition procentuelle issue de (2) et des prix issus de (3), le D.D.M. évalue les prix des groupes d'aliments (produits laitiers, fruits etc.) voir 1.2

5 - Avec les portions du guide alimentaire on évalue le coût de cette diète.

...

Mangez chaque jour des aliments choisis dans chacun de ces groupes

lait et
produits laitiers

viande et
substituts
2 portions

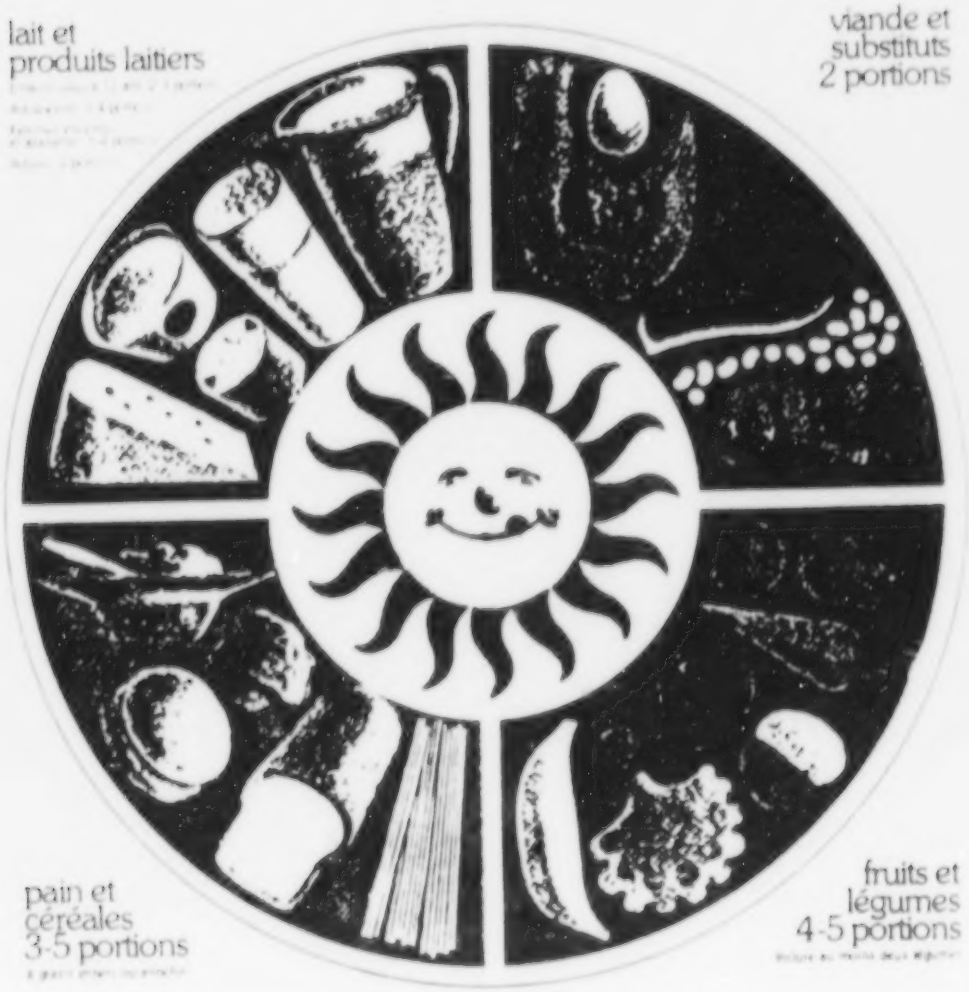

pain et
céréales
3-5 portions

fruits et
légumes
4-5 portions

Mangez chaque jour des aliments choisis dans chacun de ces groupes

Les besoins énergétiques varient selon l'âge, le sexe et le type d'activité. Les menus équilibrés d'après le guide fournissent entre 1 000 et 1 400 calories. Pour augmenter l'apport énergétique, augmentez les quantités consommées ou ajoutez des aliments d'autres catégories.

lait et produits laitiers

Enfants jusqu'à 11 ans	**2-3 portions**
Adolescents	**3-4 portions**
Femmes enceintes et allaitantes	**3-4 portions**
Adultes	**2 portions**

Prendre du lait écrémé, partiellement écrémé ou entier, du lait de beurre, du lait en poudre ou évaporé, comme boisson ou comme ingrédient principal dans d'autres plats. On peut également remplacer le lait par du fromage.

Exemples d'une portion

250 ml (1 tasse) de lait, yogourt ou fromage cottage

45 g (1½ once) de fromage cheddar ou de fromage fondu

Les personnes qui consomment du lait non enrichi devraient prendre un supplément de vitamine D.

viande et substituts

2 portions

Exemples d'une portion

60 à 90 g (2 à 3 onces après cuisson) de viande maigre, de volaille, de foie ou de poisson

60 ml (4 c. à table) de beurre d'arachides

250 ml (1 tasse après cuisson) de pois secs, de fèves sèches ou de lentilles

80 à 250 ml (⅓ à 1 tasse) de noix ou de graines

60 g (2 onces) de fromage cheddar, fondu ou cottage

2 oeufs

pain et céréales

3-5 portions

à grains entiers ou enrichis. Choisir des produits à grains entiers de préférence.

Exemples d'une portion

1 tranche de pain

125 à 250 ml (½ à 1 tasse) de céréales cuites ou prêtes à servir

1 petit pain ou muffin

125 à 200 ml (½ à ¾ tasse après cuisson) de riz, de macaroni ou de spaghetti

fruits et légumes

4-5 portions

Inclure au moins deux légumes.

Manger des légumes et des fruits variés — cuits, crus ou leur jus. Choisir des légumes jaunes, verts ou verts feuillus.

Exemples d'une portion

125 ml (½ tasse) de légumes ou de fruits

125 ml (½ tasse) de jus

1 pomme de terre, carotte, tomate, pêche, pomme, orange ou banane de grosseur moyenne

ANNEXE I.2

LISTE DES PRIX DE PRODUITS ALIMENTAIRES - JANVIER 1961[1]

Indiquant la sorte et les quantités d'aliments utilisées

Groupes d'aliments	Prix de vente	Moyennes pondérées	Coût par Groupe
Lait-vitamine D ajoutée (prix marché)	$2.53/4 l		$2.53/4 l
Agrumes - oranges moyennes	$1.79 doz		$1.79 doz
Autres fruits			.64 lb
Pommes	$1.49/4 lb	2½ lb	
Bananes	.37 lb	1½ lb	
Pêches (28 on)	$1.09 bte	1½ lb	
Poires (28 on)	$1.02 bte	1/2 lb	
Pruneaux (1 pqt/16 on)	$1.46 lb	1/3 lb	
Raisins (1 pqt/15 on)	$1.59/375 g	2/3 lb	
Pommes de terre	$2.19/10 lbs		$2.19/10 lb
Autres légumes			.40 lb
Choux	.23 lb	2 lb	
Laitue	.65 lb	1/2 lb	
Epinards (pqt/10 on)	.88 pqt	1/2 lb	
Céleri	$1.39/28 on	1 lb	
Carottes	$1.59/5 lbs	2½ lb	
Oignons	.89/2 lbs	2 lb	
Navets	.18 lb	1 lb	
Betteraves (conserve)	.39/20 on	1 lb	
Pois verts (19 on)	.57 bte	1 bte	
Haricots verts (19 on)	.42 bte	1 bte	
Maïs en crème (19 on)	.49 bte	1 bte	
Tomates (28 on)	.69 bte	1 bte	
Céréales à grain entier			.78 lb
Avoine roulée (pqt/47.6 on)	$1.67 pqt	1½ lb	
Blé filamenté (pqt/300 g)	.81 pqt	3/4 lb	
Pain (pain/24 on)	.74 pain		.74 pain
Beurre	$1.79 lb		$1.79 lb
Viande			$2.45½ lb
Rôti de haut côte désossé	$3.09 lb	1½ lb	
Côtelettes de longe (porc)	$2.05 lb	2 lb	
Saucisses au porc	$2.59 lb	1/2 lb	
Viande hachée	$1.88 lb	1/2 lb	
Saucisses fumées	$1.68 lb	1/4 lb	
Bifteck de ronde	$3.78 lb	1/2 lb	

Groupes d'aliments	Prix de vente	Moyennes Pondérées	Coût par Groupe
Ragoût de veau	$2.75 lb	1/4 lb	
Ragoût d'agneau	$1.45 lb	1/8 lb	
Rognon (boeuf)	$1.15 lb	1/8 lb	
Poissons			$2.96½ lb
Filet d'aiglefin (congelé)	$2.69 lb	1 lb	
Saumon rose (en boîte)	$1.62/7 1/4 on	1 lb	
Foie-porc	.75 lb		.75 lb
Oeufs-moyens (catégorie A)	$1.16 doz		$1.16 doz
Fromage-cheddar	$2.49 lb		$2.49 lb
Légumineuses et noix			$1.01½ lb
Beurre d'arachides	$1.79/500 gms	1 lb	
Fèves au lard (19 on)	.63 bte	1 lb	
Pois secs (jaune)	.56 lb	1/8 lb	
Haricots blanc secs	.69 lb	1/8 lb	
Céréales raffinées			.40½ lb
Farine	$1.94/5.5 lb	2 lbs	
Macaroni/spaghetti	$1.10/1 kg	1/2 lb	
Riz	.62 lb	1/8 lb	
Fécule de maïs	.73/500 gms	1/8 lb	
Autres matières grasses			$1.03½ lb
Lard	.86 lb	1/2 lb	
Shortening	.89 lb	1/2 lb	
Huile végétale	$1.24/500 ml	1/8 lb	
Bacon	$1.23/250 gms	1/8 lb	
Sucre	$2.55/2 kg		$2.55/2 kg
Autre sucrerie			.79 lb
Confiture de fraises (24 on)	$1.54 pot	1 lb	
Marmelade (24 on)	$1.36 pot	2/3 lb	
Miel	$1.46 lb	1/4 lb	
Mélasse (23.75 on net)	$1.09 bte	1/3 lb	
Sirop de maïs	.96/500 ml	1/4 lb	
Divers - thé, cacao, condiments, etc			
Adultes - allocation hebdomadaire			.35 chaque
Enfants - allocation hebdomadaire			.10 chaque

(1) Source: Dispensaire diététique de Montréal.

/13

enfant de 1 an

Quantité dans une portion	Nombre de portions par jour				Coût par portion	Coût Plan A $	Coût Plan B
	Viandes	Fruits et légumes	Pain et céréales	Lait et prod.laitiers	$		
½ tasse de lait (4 oz) ou 4 oz fromage-beurre				3 2** / 3* 2**	,015/oz ,13/oz	,045 ,39*	,03 ,26*
1 oz de viande-volailles abats et poissons	1 1				,31/oz ,37/oz		
1 petit oeuf	2*				,10/oeuf		
½ tasse de jus (4 oz)		5* 4**			,10	,50*	,40*
Fruits et légumes 2 cuil.à table ou ½ fruit		5 4**			,05	,25	,2
½ tranche de pain			5 3**		,015	,075	,045
½ tasse de céréales cuites (2 oz)			5* 3**		,10	,50*	,30*
1/3 tasse de céréales sèches (3 oz)	2*		5* 3**		,15 ,35	,30* ,75*	,30* ,45*

* substitutions possibles dans la même classe

** pour une alimentation adéquate mais de qualité moindre, portions réduites; Plan B

Hypothèses: 1. Plan A avec substitution la plus coûteuse* 2,32 $

composition: 3 portions fromage ou beurre (,39), 2 portions viande-poisson (,68), 5 portions de jus (,50), 5 portions de céréales sèches (,75)

2. Plan A avec substitution la moins coûteuse = 0,57 $

composition: 3 portions de lait (,045), 2 portions d'oeufs (,20), 5 portions de fruits et légumes (,25) 5 portions de tranche de pain (,075)

3. Plan B avec substitution la plus coûteuse = 1,79 $

composition: 2 portions fromage ou beurre (,26), 2 portions viande-poisson (,68), 4 portions de jus (,40), 3 portions de céréales sèches (,45)

4. Plan B avec substitution la moins coûteuse = 0,48 $

composition: 2 portion de lait (,03), 2 portions d'oeufs (,20) 4 portions de fruits et légumes (,20), 3 portions de tranche de pain (,045)

...

Enfant de 2 - 3 ans

Quantité dans une portion	Nombre de portions par jour				Coût par portion	Coût Plan A $	Coût Plan B
	Viandes	Fruits et légumes	Pain et céréales	Lait et prod.laitiers			
					$		
½ tasse de lait (4 oz) ou 4 oz				3 2**	,015/oz	,045	,03
fromage-beurre				3* 2**	,13/oz	,39*	,26*
1 oz de viande-volailles abats et poisson	1,5 1,5				,31/oz ,37/oz	1,02	1,02
1 petit oeuf	2*				,10/oeuf	,20*	,20*
½ tasse de jus (4 oz)		5* 4**			,10	,50*	,40*
Fruits et légumes 2 cuil.à table ou à fruit		7,5 6**			,05	,38	,30
½ tranche de pain			5 3**		,015	,075	,045
½ tasse de céréales cuites (2 oz)			7* 4**		,10	,70*	,40*
1/3 tasse de céréales sèches (3 oz)	2*		7* 4**		,15 ,15	,30* 1,05*	,60

* } idem 1 an
** }

Hypothèse: 1. Plan A avec substitution la plus coûteuse = 2,96 $

composition: 3 portions de fromage-beurre (,39), 3 portions de viande-poisson (1,02) , 5 portions de jus (,50), 7 portions de céréales sèches (1,05)

2. Plan A avec substitution la moins coûteuse = 0,70 $

composition: 3 portions de lait (,045), 2 portions d'oeuf (,20), 7,5 portions de fruits et légumes (,38), 5 portions de tranche de pain (,075)

3. Plan B avec substitution la plus coûteuse = 2,28 $

composition: 2 portions de fromage ou beurre (,26), 3 portions de viande-poisson (1,02), 4 portions de jus (,40), 4 portions de céréales sèches (,60)

4. Plan B avec substitution la moins coûteuse = 0,58 $

composition: 2 portions de lait (,03), 2 portions d'oeuf (,20), 6 portions de fruits (,30), 3 portions de tranche de pain (,045)

...

Enfant de 4 - 5 ans

Quantité dans une portion	Nombre de portions par jour					Coût par portion	Coût Plan A $	Coût Plan B
	Viandes	Fruits et légumes	Pain et céréales	Lait et prod.laitiers				
						$		
¼ tasse de lait (4 oz) ou 4 oz fromage-beurre				3	2**	,015/oz	,045	,03
				3*	2**	,13/oz	,39*	,26*
1 oz de viande-volailles abats et poisson	2					,31/oz	1,36	1,36
	2					,37/oz		
1 petit oeuf	2*					,10/oeuf	,20*	,20*
¼ tasse de jus (4 oz)		5*	4**			,10	,50*	,40*
Fruits et légumes 2 cuil.à table ou à fruit		10	8**			,05	,50	,40
¼ tranche de pain			10	6**		,015	,15	,09
½ tasse de céréales cuites (2 oz)			10*	6**		,10	1,00*	,60*
1/3 tasse de céréales sèches (3 oz)	2*					,15	,30*	
			10*	6**		,15	1,50*	,90*

* } idem 1 an
** }

Hypothèse: 1. Plan A avec substitution la plus coûteuse = 3,75 $

composition: 3 portions de fromage-beurre (,39), 4 portions de viande-poisson (1,36), 5 portions de jus ou 10 portions de fruits et légumes (,50), 10 portions de céréales sèches (1,50)

2. Plan A avec substitution la moins coûteuse = 0,90 $

composition: 3 portions de lait (,045), 2 portions d'oeuf (,20), 5 portions de jus ou 10 portions de fruits et légumes (,50), 10 portions de tranche de pain (,15)

3. Plan B avec substitution la plus coûteuse = 2,92 $

composition: 2 portions fromage-beurre (,26), 4 portions de viande poisson (1,36), 4 portions de jus ou B de fruits et légumes (,40), 6 portions de céréales sèches (,90)

4. Plan B avec substitution la moins coûteuse = 0,72 $

composition: 2 portions de lait (,03), 2 portions d'oeuf (,20), 4 portions de jus ou B de fruits et légumes (,40), 6 portions de tranche de pain (,09)

...

PARTIE IV

DÉPENSES DIVERSES

Sous cette rubrique, nous désirons inclure toutes les dépenses qu'auront à faire les services de garde en garderie parce que diverses lois et réglementations leur imposent de telles dépenses. Celles ci comprennent la taxe de vente, les contributions de l'employeur aux régimes d'assurance-chômage, les rentes du Québec, l'assurance-maladie du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité au travail. Nous inclurons aussi les dépenses que les garderies encourrent parce qu'elles doivent faire appel à des services professionnels.

A SERVICES PROFESSIONNELS

Dans les garderies québécoises, les dépenses en frais professionnels vont pour la majorité des montants dépensés aux frais de vérification et de préparation des états financiers par des experts-comptables.(1)

Comme les dépenses en frais professionnels vont surtout à la préparation et à la vérification des états financiers qui doivent obligatoirement être préparés par un comptable agréé, nous allons supposer que ce sera l'unique dépense de la garderie en frais professionnels. De plus, comme notre garderie engage une secrétaire chargée, entre autre, de la mise à jour des livres comptables et du classement des pièces justificatives, nous allons supposer que le comptable n'a pas besoin de faire la tenue des livres.

La méthode de fixation de la note d'honoraires d'un comptable agréé, nous a été communiquée par le syndic de l'Ordre des comptables agréés. Le comptable évalue le nombre d'heures de travail nécessaires et les multiplie par son tarif horaire. Les tarifs horaires varient selon l'expérience du comptable, entre 40,00 $ et 90,00 $; la moyenne de 60,00 $ à 65,00 $ est citée comme étant une bonne base pour l'évaluation des honoraires par heure. Il va de soi que les comptables pressentis peuvent soumettre un estimé de la tâche à accomplir (en termes d'heures). Cependant, le code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés interdit le travail à forfait. Donc, même si un estimé a été fait par

(1) Quelquefois, les garderies font appel à des consultants spécialisés (psychologie, administration, évaluation etc) pour venir prêter main forte au personnel, donner des cours-conférences, aider le conseil d'administration etc. Nous n'en tiendrons pas compte, d'une part parce que ces dépenses peuvent être considérées comme allant au delà du coût de fonctionnement minimum d'une garderie mais d'autre part aussi parce que les garderies suite à des ententes de service avec des organismes tels CLSC, DSC ou commission scolaire peuvent bénéficier de services professionnels gratuits.

...

le comptable, il peut toujours avertir son client que du travail supplémentaire devra être effectué.

Après avoir contacté un comptable qui a fait de la vérification pour quelques garderies nous avons conclu qu'un minimum de 40 heures sont nécessaires à la vérification et à la production des états financiers. Ceci signifie une facture d'au moins 1 600,00 $ si on prend un tarif horaire de 40,00 $; ce montant équivaut à un coût de 32,00 $ par place dans une garderie de 50 places.

frais professionnels: 1 600,00 $

B TAXE DE VENTE

La taxe de vente provinciale (8%) s'applique à la majorité des équipements, du mobilier et matériel que la garderie doit se procurer pour pouvoir fonctionner. Seuls les livres et le mobilier résidentiel sont exemptés de la taxe.

B.1. Garderie de 50 places

a) équipement extérieur

i) aucun des équipements extérieurs n'est exempt de taxe donc:

ii)taxe de vente à payer à l'achat = dépense totale à l'achat X 8%

406,96 $ = 5 087,00 $ X 8%

taxe de vente à payer annuellement = remplacement annuel X 8%

2,88 $ = 36,00 $ X 8%

b) équipement intérieur

i) les pièces exemptéesde taxes sont les suivantes:

X[1] livres = 750,00 $

ii)taxe de vente à payer à l'achat =(dépenses totales à l'achat - exemptions) X 8%

1 017,63 $ =(13 470,38 $ - 750,00 $) X 8%

taxe de vente à payer annuellement pour le remplacement= (remplacement annuel - exemptions) X 8%

297,69 $ =(4 471,13 $ - 750,00 $) X 8%

c) équipement de fonctionnement

i) les pièces exemptes de taxes sont les suivantes:

laveuse	460,00 $
sécheuse	310,00
réfrigérateur	820,00
cuisinière	569,00
lave vaisselle	500,00
congélateur	450,00
total:	3 109,00 $

(1) le X indique les items à remplacer chaque année

...

ii) taxe de vente à payer à l'achat = (dépenses totales à l'achat - exemptions) X 8%

281,64 $ = (6 629,50 $ - 3 109,00 $) X 8%

taxe de vente à payer annuellement = (remplacement annuel - exemptions) X 8%

56,48 $ = (706,00 $ - 0) X 8%

d) total des taxes de vente à la garderie

	Col.1	Taxe de vente Col.2	Col.3= Col.1-Col.2	Col.4	
	achat	remplacement	à amortir	amortissement annuel	
équipement:					
extérieur	406,96 $	2,88 $	404,08 $	40,41$	(10 ans)
intérieur	1 107,63	297,69	719,94	143,99	(5 ans)
fonctionnement	281,64	56,48	225,16	32,17	(7 ans)
TOTAL	1 706,23 $	357,05 $	1 349,18 $	216,57$	

2- Pouponnière de 20 places

a) équipement extérieur supplémentaire

aucun équipement extérieur n'est exempt de taxes donc:

dépense totale à l'achat X 8% = taxes

475,00 $ X 8% = 38,00 $

b) équipement intérieur

les pièces exemptées de taxe sont les suivantes:

	poêle à deux ronds	40,00 $
	petit réfrigérateur	200,00
X	livres	202,50
	TOTAL:	442,50 $

(dépenses totales à l'achat - exemptions) X 8% = taxes

(8 663,65 $ - 442,50 $) X 8% = 657,69 $

(remplacement annuel - exemptions) X 8% = taxes

(3 275,65 $ - 202,50 $) X 8% = 245,85 $

c) total pouponnière

	achat	remplacement	à amortir	amortissement annuel	
équipement:					
extérieur	38,00 $	0,00 $	38,00 $	3,80$	(10 ans)
intérieur	657,69	245,85	411,84	82,37	(5 ans)
TOTAL	695,69 $	245,85 $	449,84 $	86,17$	

...

C.3 Coût par place

		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4 $\left(\frac{(Col.1 \times 30) + (Col.3 \times 20)}{50}\right)$
		Coût moyen à la garderie (50 places)	Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Coût moyen à la pouponnière (20 places)(1)	Coût moyen 30 enfants 20 poupons
coût à l'achat		34,12$(2)	34,78$(3)	34,78$	34,38$
coût annuel					
- amortissement	4,33$		4,31$	4,31$	4,32$
- remplacement	7,14		12,29	12,29	9,20
TOTAL:		11,47	16,60	16,60	13,52
coût journalier (247 jours)	0,02		0,02	0,02	0,02
	0,03		0,05	0,05	0,04
TOTAL:		0,05$	0,07$	0,07$	0,06$

(1) le coût moyen est égal au coût marginal moyen vu que les poupons n'utilisent pas l'équipement de la garderie.

(2) 1 706,23 ÷ 50 = 34,12 $

(3) 695,69 ÷ 20 = 34,78 $

...

C CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AUX RÉGIMES PUBLICS D'ASSURANCES

Tout employeur est tenu de déduire à la source en plus des impôts, les contributions des salariés au régime d'assurance-chômage et aux régimes de rentes. Il est, de plus, tenu de verser sa contribution aux divers régimes et au régime d'assurance maladie du Québec ainsi qu'à la Commission de la santé et de la sécurité au travail; sa contribution vient donc s'ajouter aux salaires comme un coût supplémentaire.

C.1 Méthodes de calcul des contributions

C.1.1 Contributions de l'employeur au régime d'assurance-chômage du Canada

La contribution de l'employeur s'établit à 140% de la contribution de l'employé qui elle est de 1.8% de son salaire brut jusqu'à concurence d'un salaire brut de 315,00 $ par semaine. La contribution de l'employeur s'élève donc à 140% X 1.8% = 2.52% du salaire brut de l'employé jusqu'à un maximum de (315,00$ X 2.52% X 52 semaines) = 412,78 $.

C.1.2 Contributions de l'employeur au régime des Rentes du Québec

La contribution de l'employeur est la même que celle de l'employé; le maximum des gains admissibles est de 14 700 $ auquel on soustrait l'exemption générale de 1 400$ pour un gain maximum cotisable de 13 300$ auquel on applique le taux de 1,8% qui détermine la contribution de l'employeur et de l'employé.

C.1.3 Contributions au régime d'assurance maladie du Québec

Seuls les employeurs versent des contributions à ce régime et elles s'élèvent à 3% du total des salaires payés.

C.1.4 Contributions à la CSST.

Une garderie est tenu de verser 0,26 $ par 100$ de salaires comme contribution à cette assurance-accident de travail.

C.2 Calcul des contributions pour l'hypothèse I indexée

Comme les salaires de l'hypothèse I, même indexés, ne dépassent pas les maximums prévus pour l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et la commision des accidents de travail on peut leur appliquer directement la somme des pourcentages de contribution prévus.

...

a) assurance chômage, assurance maladie, assurance accidents-travail

Contribution totale	=	contribution assurance-chômage	+	contribution assurance-maladie	+	contribution accidents-travail
5.78%		2.52%	+	3.0%	+	0.26%

Salaires totaux indexés[1] X 5.78% = contributions

135 532,60 X 110% X 5.78% = 8 616,87 $ — 8 616.87 $

b) régime des rentes

La contribution au régime des rentes peut se calculer de la façon suivante

i) gain cotisable

poste	salaire annuel	X 110% =	salaire indexé	-	exemption générale	=	gain cotisable
responsable	12 139,40$	X 110% =	13 353,34$	-	1 400$	=	11 953,34$
éducateur	12 139,40$	X 110% =	13 353,34$	-	1 400$	=	11 953,34$
personne de garde	9 700,00$	X 110% =	10 670,00$	-	1 400$	=	9 270,00$
cuisinier	9 700,00$	X 110% =	10 670,00$	-	1 400$	=	9 270,00$
concierge	6 929,00$	X 110% =	7 621,90$	-	1 400$	=	6 221,90$
secrétaire	6 929,00$	X 110% =	7 621,90$	-	1 400$	=	6 221,90$

ii) contributions à payer

poste	(nombre	X	gain cotisable)	X taux	=	contribution à payer	
responsable	(1	X	11 953,34 $)	X 1.8%	=	215,16 $	
éducateurs	(3	X	11 953,34 $)	X 1.8%	=	645,48 $	
personnes de garde	(6	X	9 270,00 $)	X 1.8%	=	1 001,16 $	
cuisinier	(1	X	9 270,00 $)	X 1.8%	=	166,86 $	
concierge	(1	X	6 221,90 $)	X 1.8%	=	111,99 $	
secrétaire	(1	X	6 221,90 $)	X 1.8%	=	111,99 $	
				TOTAL	=	2 252,65 $	2 252,65 $
				TOTAL			10 869,52 $

C.3 Calcul des contributions pour l'hypothèse II

C.3.1 Sans expérience

Comme pour l'hypothèse I on peut calculer directement les contributions à l'assurance-chômage, à l'assurance-maladie et à la CSST.

(1) comprenant les salaires versés aux remplaçants et pour les vacances

(2) le montant équivaut à 7.29% de la rémunération totale

...

a) assurance-chômage, assurance maladie, assurance accidents-travail

Salaires totaux X 5.78% = contributions

152 002,56 $ X 5.78% = 8 8785,75 $ | 8 8785,75 $

b) régime des rentes

La contribution au régime des rentes se calcule à l'aide de l'échelle des salaires:

poste	nombre	X	(salaire annuel - exemption générale)	X	taux	=	contribution	
responsable	1	X	(14 700$[1] - 1 400$)	X	1.8%	=	239,40$	
éducateur	3	X	(14 651$ - 1 400$)	X	1.8%	=	715,55$	
personnes de garde	6	X	(10 988$ - 1 400$)	X	1.8%	=	1 035,50$	
cuisinier	1	X	(7 280$ - 1 400$)	X	1.8%	=	105,84$	
concierge	1	X	(5 200$ - 1 400$)	X	1.8%	=	68,40$	
secrétaire	1	X	(5 200$ - 1 400$)	X	1.8%	=	68,40$	
					TOTAL	=	2 233,09$	2 233,09 $
					TOTAL	=		11 018,84 $[2]

C.3.2 Avec expérience

Les salaires du responsable et des éducateurs dépassent le maximum prévu pour l'assurance-chômage; nous allons donc commencer par évaluer les contributions au régime d'assurance-maladie et à la CSST.

a) assurance-maladie et assurance-accident

Contribution totale	=	Contribution assurance-maladie	+	Contribution assurance-accident	
3.26%	=	3%	+	0.26%	5 883,83 $

Salaires totaux	X	3.26%	=	Contribution
180 485,56 $	X	3.26%	=	5 883,83 $

b) assurance-chômage

Les contributions au régime d'assurance-chômage se calculent à l'aide de l'échelle des salaires hebdomadaires.

(1) le salaire réel est 16 116 $ alors que le maximum des gains admissibles est 14 700 $.

(2) ce montant équivaut à 7.25% de la rémunération totale.

poste	nombre	X	(Salaire hebdo X 52 semaines)	X	taux de l'employeur	=	contribution	
responsable	1		(315$[1] X 52)	X	2.52%	=	412,78 $	
éducateurs	3	X	(315$[2] X 52)	X	2.52%	=	1 238,33 $	
personnes de garde	6	X	(259,08$ X 52)	X	2.52%	=	2 036,99 $	
cuisinier	1	X	(140$ X 52)	X	2.52%	=	183,46 $	
concierge	1	X	(100$ X 52)	X	2.52%	=	131,04 $	
secrétaire	1	X	(100$ X 52)	X	2.52%	=	131.04 $	
					TOTAL	=	4 133,64 $	4 133,64$

c) régime des rentes
Les contributions au régime des rentes, calculées à l'aide de l'échelle des salaires, sont:

poste	nombre	X	(salaire annuel - exemption générale)	X	taux	=	contribution	
responsable	1	X	(14 700$[3] - 1 400$)	X	1.8%	=	239,40 $	
éducateurs	3	X	(14 700$[4] - 1 400$)	X	1.8%	=	718,20 $	
personnes de garde	6	X	(13 472$ - 1 400$)	X	1.8%	=	1 303,78 $	
cuisinier	1	X	(7 280$ - 1 400$)	X	1.8%	=	105,84 $	
concierge	1	X	(5 200$ - 1 400$)	X	1.8%	=	68,40 $	
secrétaire	1	X	(5 200$ - 1 400$)	X	1.8%	=	68,40 $	
					TOTAL	=	2 404,02 $	2 404,02$
					TOTAL			12 421,49$

C.4 Calcul des contributions pour l'hypothèse III

C.4.1 Sans expérience

Les salaires du responsable et des éducateurs dépassent le maximum prévu pour l'assurance-chômage, nous allons donc évaluer les contributions au régime d'assurance-maladie et à la CSST séparément de l'assurance-chômage comme pour l'hypothèse II avec expérience.

a) assurance-maladie et assurance- accidents travail

Salaires totaux	X	3.26%	= contribution	
214 200,89 $	X	3.26%	= 6 982,95 $	6 982,95$

(1) salaire réel = 379,00 $ maximum cotisable 315,00$
(2) salaire réel = 345,44 $ maximum cotisable 315,00$
(3) salaire réel = 19 759,00 $ maximum des gains admissibles = 14 700,00$
(4) salaire réel = 17 963,00 $ maximum des gains admissibles = 14 700,00$
(5) ce montant équivaut à 6.80% de la rémunération.

...

b) assurance-chômage

Les contributions au régime d'assurance-chômage se calculent à l'aide de l'échelle des salaires hebdomadaires.

poste	nombre	X	(salaire hebdo	X	52 semaines)	X	taux de l'employeur	=	contribution
responsable	1	X	(315,00$[1]	X	52)	X	2.52%	=	412,78 $
éducateurs	3	X	(315,00$[2]	X	52)	X	2.52%	=	1 238,33 $
personnes de garde	6	X	(287,70$	X	52)	X	2.52%	=	2 262,01 $
cuisinier	1	X	(315,00$[3]	X	52)	X	2.52%	=	412,78 $
concierge	1	X	(176,00$	X	52)	X	2.52%	=	230,63 $
secrétaire	1	X	(172,50$	X	52)	X	2.52%	=	226,04 $
							TOTAL	=	4 782,57 $ 4 782,57

c) régime des rentes

Les contributions au régime des rentes, calculées à l'aide de l'échelle des salaires, sont:

poste	nombre	X	(salaire annuel	-	exemption générale)	X	taux	=	contribution
responsable	1	X	(14 700$[4]	-	1 400$)	X	1.8%	=	239,40 $
éducateurs	3	X	(14 700$[5]	-	1 400$)	X	1.8%	=	718,20 $
personnes de garde	6	X	(14 700$[6]	-	1 400$)	X	1.8%	=	1 436,40 $
cuisinier	1	X	(14 700$[7]	-	1 400$)	X	1.8%	=	239,40 $
concierge	1	X	(12 812,80$	-	1 400$)	X	1.8%	=	205,43 $
secrétaire	1	X	(12 558,00$	-	1 400$)	X	1.8%	=	200,84 $
							TOTAL	=	3 039,67 $ 3 039,67
							TOTAL		14 805,19

C.4.2 Avec expérience

Les salaires du responsable et des éducateurs dépassent le maximum prévu pour l'assurance-chômage; nous allons donc évaluer les contributions au régime d'assurance-maladie et à la commission des accidents de travail séparément de l'assurance chômage comme pour l'hypothèse II avec expérience.

(1) salaire réel = 504,29 $ maximum cotisable = 315,00 $
(2) salaire réel = 327,95 $ maximum cotisable = 315,00 $
(3) salaire réel = 317,10 $ maximum cotisable = 315,00 $
(4) salaire réel = 26 223,08 $ maximum cotisable = 14 700 $
(5) salaire réel = 17 053,40 $ maximum cotisable = 14 700 $
(6) salaire réel = 14 960,40 $ maximum cotisable = 14 700 $
(7) salaire réel = 16 489,20 $ maximum cotisable = 14 700 $
(8) ce montant équivaut à 6,91% de la rémunération

a) assurance-maladie et assurance-accidents travail.

Salaires totaux X 3.26% = contribution
314 928,59 $ X 3.26% = 10 266,67 $ — 10 266,67$

b) assurance-chômage

Les contributions au régime d'assurance-chômage se calculent à l'aide de l'échelle des salaires hebdomadaires.

poste	nombre	X (salaire hebdo	X 52 semaines)	X taux de l'employeur	= contribution	
responsable	1	X (315,00$[1]	X 52)	X 2.52%	= 412,78$	
éducateurs	3	X (315,00$[2]	X 52)	X 2.52%	= 1 238,34$	
personnes de garde	6	X (315,00$[3]	X 52)	X 2.52%	= 2 476,68$	
personnel de soutien	3	X (235,53$	X 52)	X 2.52%	= 925,92$	
				TOTAL	= 5 053,72$	5 053,72$

c) régime des rentes

Les contritubion au régime des rentes, calculée à l'aide de l'échelle des salaires, sont:

poste	nombre	X (salaire-exemption annuel	générale)	X taux	= contribution	
responsable	1	X (14 700$[4]	- 1 400$)	X 1.8%	= 239,40$	
éducateurs	3	X (14 700$[5]	- 1 400$)	X 1.8%	= 718,20$	
personnes de garde	6	X (14 700$	- 1 400$)	X 1.8%	= 1 436,40$	
personnel de soutien	3	X (12 243,56$	- 1 400$)	X 1.8%	= 195,26$	
				TOTAL	= 2 589,26$	2 589,26$
				TOTAL		17 909,65$

(1) salaire réel = 713,03 $ maximum cotisable = 315,00 $
(2) salaire réel = 513,19 $ maximum cotisable = 315,00 $
(3) salaire réel = 445,20 $ maximum cotisable = 315,00 $
(4) salaire réel = 37 077,68 $ maximum des gains admissibles = 14 700 $
(5) salaire réel = 26 686,00 $ maximum des gains admissibles = 14 700 $
(6) ce montant équivaut à 5.68% de la rémunération

...

C.5 Tableau résumé des contributions de l'employeur par place

C.5.1 hypothèse I

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3 Col.1+Col.2	Colonne 4 $\left(\frac{(Col.1 \times 30)}{50} + \frac{(Col.3 \times 20)}{50}\right)$
	Coût moyen à la garderie (50 places)	Coût marginal moyen à la pouponnière (20 places)	Coût moyen à la pouponnière (20 places)	Coût moyen 30 enfants - 20 poupons
Coût/place 50 places	217,39 $	97,14 $[1]	314,53 $	256,25 $
Coût/place/jour 50 places 254 jours	0,86	0,38	1,24	1,01
Coût/place/heure 50 places 254 jours 10 heures	0,09	0,04	0,12	0,10

C.5.2 hypothèse II

Coût/place 50 places	sans exp.	220,38	105,25[2]	325,63	262,48
	avec exp.	248,43	121,09[3]	369,52	296,87
Coût/place/ jour 50 places 247 jours	sans exp.	0,89	0,43	1,32	1,06
	avec exp.	1,01	0,49	1,50	1,20
Coût/place heure 50 places 247 jours 10 heures	sans exp.	0,09	0,04	0,13	0,11
	avec exp.	0,10	0,05	0,15	0,12

C.5.3 hypothèse III

Coût/place 50 places	sans exp.	296,10	127,64[4]	423,74	347,16
	avec exp.	358,19	162,92[5]	521,11	423,36
Coût/place/ jour 50 places 247 jours	sans exp.	1,20	0,50	1,72	1,40
	avec exp.	1,45	0,66	2,11	1,71
Coût/place/ heures 50 places 247 jours 10 heures	sans exp.	0,12	0,05	0,17	0,14
	avec exp.	0,14	0,07	0,21	0,17

(1) (26 649,56 X 7.29%) ÷ 20 = 1 942,75 ÷ 20 = 97,14 $
(2) (29 033,58 X 7.25%) ÷ 20 = 2 104,93 ÷ 20 = 105,25 $
(3) (35 202,18 X 6.88%) ÷ 20 = 2 421,91 ÷ 20 = 121,09 $
(4) (36 943,68 X 6.91%) ÷ 20 = 2 552,81 ÷ 20 = 127,64 $
(5) (57 365,10 X 5.68%) ÷ 20 = 3 258,34 ÷ 20 = 162,92 $

EXCLUANT LE COUT DES LOCAUX

RÉSUMÉ DES COÛTS D'UNE GARDERIE

	CoOt moyen à la garderie (50 places)					CoOt moyen à la pouponnière (20 places)					CoOt moyen (30 enfants - 20 poupons)				
	Hyp. I (2) indexé	Hyp. II (1) sans exp.	Hyp. II (1) - exp.	Hyp. III sans exp.	Hyp. III - exp.	Hyp. I (2) indexé	Hyp. II sans exp.	Hyp. II - exp.	Hyp. III sans exp.	Hyp. III - exp.	Hyp. I (2) indexé	Hyp. II sans exp.	Hyp. II - exp.	Hyp. III sans exp.	Hyp. III - exp.
CoOt/place (50 places)															
Salaire	2981,62	3040,85	3609,71	4284,02	6144,51	4314,09	4491,73	5269,82	6131,20	8944,25	3514,65	3620,72	4313,75	5022,89	7264,41
Equip. et mobilier	167,16	167,16	514,44	514,44	514,44	250,96	250,96	569,86	569,86	569,86	200,67	200,67	517,89	517,89	517,89
Nourriture	312,42	303,81				228,60	222,30				278,89	271,70			
Serv. prof.	32,00	32,00				80,00	80,00				32,00	32,00			
Taxe de vente	11,47	11,47				16,60	16,60				13,52	13,52			
Contribution de l'employeur	217,39	220,38	248,43	296,10	358,19	314,53	325,63	369,52	423,74	521,11	256,25	262,48	296,87	347,16	423,16
TOTAL	3722,06	3775,67	4372,58	5094,56	7017,14	5204,78	5387,22	6309,20	7124,80	10 035,22	4295,98	4401,09	5128,51	5887,94	8205,46
CoOt/place/jour (50 places 247 j.)															
Salaire	11,74	12,31	14,61	17,34	24,88	16,99	18,18	21,74	24,82	36,21	13,84	14,66	17,46	20,34	29,41
Equip. et mobilier	0,66	0,68	2,09	2,09	2,09	0,99	1,02	2,31	2,31	2,31	0,79	0,81	2,10	2,10	2,10
Nourriture	1,23	1,23				0,90	0,90				1,10	1,10			
Serv. prof.	0,126	0,13				0,31	0,32				0,126	0,13			
Taxe de vente	0,051	0,05				0,065	0,07				0,05	0,055			
Contribution de l'employeur	0,85	0,89	1,01	1,20	1,45	1,24	1,32	1,50	1,72	2,11	1,01	1,06	1,20	1,41	1,71
TOTAL	14,65	15,29	17,71	20,63	28,42	20,50	21,81	25,54	28,85	40,63	16,91	17,82	20,76	23,04	33,22
CoOt/place (50 places - 247 j - 10 h)															
Salaire	1,17	1,23	1,46	1,73	2,49	1,70	1,82	2,17	2,48	3,62	1,38	1,47	1,75	2,03	2,94
Autres	0,29	0,30	0,31	0,33	0,35	0,35	0,36	0,38	0,40	0,44	0,31	0,31	0,33	0,35	0,38
TOTAL	1,46	1,53	1,77	2,06	2,84	2,05	2,18	2,55	2,88	4,06	1,69	1,78	2,08	2,38	3,32

(1) Exp. : expérience
(2) Hyp. I: 254 jours ouverts

EXCLUANT LE COÛT DES LOCAUX

RÉSUMÉ DES COÛTS D'UNE GARDERIE

(Importance relative des différents postes de dépenses - À lire conjointement avec le tableau de la page 98)

	Coût moyen à la garderie (50 places)					Coût moyen à la pouponnière (20 places)					Coût moyen (30 enfants - 20 poupons)				
	Hyp. I (2) indexé	Hyp. II (1) sans exp.	Hyp. II (1) exp.	Hyp. III sans exp.	Hyp. III exp.	Hyp. I (2) indexé	Hyp. II sans exp.	Hyp. II exp.	Hyp. III sans exp.	Hyp. III exp.	Hyp. I (2) indexé	Hyp. II sans exp.	Hyp. II exp.	Hyp. III sans exp.	Hyp. III exp.
Coût/place (50 places)	$	$	$	$		$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Salaire	80,11	80,54	82,55	84,09	87,56	82,89	83,38	85,11	86,05	89,13	81,81	82,27	84,11	85,31	88,53
Équip. et mobilier	4,49	4,43				4,82	4,66				4,67	4,58			
Nourriture	8,39	8,05	11,77	10,10	7,33	4,27	4,13	9,03	8,00	5,68	6,49	6,17	10,1	8,80	6,31
Serv. prof.	0,86	0,85				1,54	1,49				0,75	0,73			
Taxe de vente	0,31	0,30				0,32	0,31				0,31	0,31			
Contribution de l'employeur	5,84	5,83	5,68	5,81	5,11	6,26	6,05	5,86	5,95	5,19	5,97	5,96	5,79	5,90	5,16
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

(1) Exp.: expérience
(2) Hyp. I: 254 jours ouverts

PARTIE V

LES LOCAUX

Introduction

Les garderies utilisent une grande diversité de locaux pour leurs activités (maisons privées comme propriétaires ou locataires, logements, écoles, locaux communautaires, établissements publics (MAS, MEQ), locaux d'employeurs et locaux commerciaux). Cette multiplicité des sites utilisés pour l'activité de garderie est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont la non disponibilité de locaux propres à l'activité de garde d'enfants dans un environnement donné et les coûts impliqués par l'utilisation des divers emplacements aux fins de garderie (coûts d'aménagement et d'exploitation). Ainsi, afin de dégager une image mieux structurée de la réalité que ce que nous suggère la simple lecture d'arrangements très hétérogènes, nous avons plutôt enquêté sur des types de locaux particuliers.

Voici la méthode utilisée pour cette partie de notre analyse. L'étude sur la situation des garderies au Québec en 1981, fournit l'importance relative des différents types de locaux. À partir de là, nous avons donc formé 5 classes suffisamment homogènes pour que les garderies qui s'y retrouvent aient plus de points de ressemblance en ce qui concerne leur situation. Une fois les classes formées, afin de pouvoir faire des comparaisons les plus valables possibles, nous avons utilisé la liste des garderies qui avaient fait parvenir des états financiers vérifiés pour l'année financière du 1er avril 1980 au 31 mars 81 pour dresser une liste de 5 à 10 cas de garderies logées dans chaque type de local. Les états financiers, les dossiers de l'OSGE et des entrevues au téléphone avec des directrices(teurs) de garderie ont fourni les renseignements inclus dans les tableaux afférents à chaque type de local.

On ne devra, cependant, pas tenter de tirer plus de renseignements que ceux inclus dans les tableaux; en effet, nous ne pourrons pas dégager de moyennes ou d'autres renseignements que des écarts (fourchettes) de prix ou de coûts puisque notre méthode d'échantillonnage ne nous permet pas du tout de croire de façon certaine à la validité d'un échantillon représentatif de la population étudiée. D'ailleurs, même pour un type particulier de local, les situations sont tellement différentes et particulières que même la moyenne de l'échantillon est un cas particulier (voir écoles p.102).

A. Division par type de local

La liste, par ordre d'importance, des types de locaux abritant des garderies (SBL) telle que révélée par le texe "Situation des garderies au Québec - janvier 1981" est composée des éléments suivants:

1.	École (quelle que soit la commission scolaire)	22%
2.	Maison (propriétaire)	15.5%
3.	Local communautaire (1)	13.4%
4.	Maison (locataire)	12.6%
5.	Établissement min. Aff. soc. Québec	9.7%
6.	Logement	6.9%
7.	C.E.G.E.P. - Université	5.4%
8.	Local commercial	5.4%
9.	Autres (2)	9,0%
	TOTAL	99,9%

(1) centre de loisirs, salle paroissiale, sous-sol d'église

(2) locaux d'employeur (0,7%) et locaux de commissions scolaires, de municipalité, couvents, anciennes églises, presbytères, locaux de fondation, locaux à vocation sportive, anciennes manufactures (8,3%).

Pour les fins de notre analyse, certains types de locaux peuvent être regroupés sans qu'on perde l'avantage de la division telle que nous l'avons proposée. Nous utiliserons 5 types de locaux:

1.	Ecoles et locaux communautaires	35.4%
2.	Maisons (propriétaires)	15.5%
3.	Etablissements MAS et CEPEP - Universités	15.1%
4.	Maisons (locataires)	12.6%
5.	Logements et locaux commerciaux	12.3%
	TOTAL	90.9%

Pour la plupart des types de locaux, les conditions d'exploitation pratiquement identiques justifient le regroupement. Dans les autres cas, nous justifierons le regroupement lors de l'analyse elle-même.

B. Analyse par type de local

B.1. Ecole et locaux communautaires

On a vu que 22% des garderies (SBL) sont logées dans des écoles et que 13.4% des garderies sont logées, dans des locaux communautaires (centre loisirs, salle paroissiale, sous-sol d'église etc). Notre méthode d'échantillonnage nous a surtout permis de faire ressortir la situation des garderies logées dans des écoles.

Les conditions faites aux garderies dans les écoles font qu'elles en tirent les avantages suivants: les locaux sont sécuritaires i.e. conçus pour des enfants en respectant les

...

normes de sécurité; les garderies bénéficient des cours extérieures des écoles; l'éclairage naturel est généralement bon; les aménagements sont relativement moins coûteux que dans certains autres types d'édifices et les écoles sont généralement bien localisées dans les quartiers (relativement centrales).

Du côté des désavantages que ce type de local comporte, on cite: l'atmosphère d'institution contraire à l'atmosphère familiale qu'on veut souvent donner à la garderie; la cohabitation avec des enfants du cours primaire et le danger de scolarisation hâtive des enfants de la garderie; les difficultés rencontrées quand à la signature des baux (durée, coûts très disparates, conditions variables) et surtout les délais d'éviction très courts généralement prévus par les baux.

Si on se penche sur le tableau I, on s'aperçoit que les garderies logées dans les écoles ont des capacités d'accueil variées.(1) Les superficies louées varient encore plus que le nombre de place au permis (entre 112 m^2 et 528 m^2). La durée du bail ou du protocole d'entente constitue un des éléments déterminants des conditions faites aux garderies: certaines ont des baux de trois ans alors que d'autres ont des baux annuels renouvelables après négociation. Notre tableau indique le nombre d'années d'occupation ou la durée prévue du bail si aucune des deux parties ne met fin à l'entente. On s'aperçoit que parmi notre échantillon, deux garderies ont occupé leur local seulement 1 an et qu'une des deux avait dépensé 12 000$ pour aménager son local. Les dépenses d'entretien et de réparations (comprenant la main-d'oeuvre) oscillent entre 1 308$ et 5 667$; cette variation est due à la vétusté de certains locaux d'écoles vieilles ou désaffectées. Dans la totalité des cas, le chauffage est inclus dans le loyer; il en est de même pour l'électricité dans toutes les écoles. Du côté des assurances, on peut percevoir une corrélation positive avec les coûts d'entretien et de réparation; l'âge des locaux explique probablement cette association.

Pour terminer ce bref survol des conditions faites aux garderies dans les écoles et locaux communautaires, le calcul du coût par place a été effectué: la somme des coûts annuels (loyer annuel, dépenses d'entretien, chauffage, assurances, électricité, taxes et permis) et des dépenses d'aménagement totales divisées

(1) Le rapport 80-81 sur la situation des garderies au Québec en 1981 parle d'une tendance aux grosses garderies (60 places et plus au permis) en consultant un échantillon plus vaste des garderies logées dans des écoles.

par la durée prévue du bail ou par la durée d'occupation nous donne un montant annuel total qu'on divise par le nombre de places au permis. Le coût par place varie de 153,04$/place/an à 471,56$/place/an [1] pour un coût par jour de 0,62$ à 1,91$ (base de 247 jours/année). Le coût par m^2 semble plus stable puisqu'il ne varie qu'entre 34,11 $ et 58,08$.

Il existe une autre source de renseignements qui est l'annexe B du "Rapport du comité d'étude sur les moyens de favoriser l'implantation des garderies dans les établissements du MAS et du MEQ",et qui nous permet de calculer une moyenne générale du loyer annuel. Si on se fie sur ce qu'on a vu plus haut il comprend: le chauffage et l'électricité mais n'inclut pas les dépenses d'aménagement,d'entretien, d'assurances et les taxes et permis pour une garderie logée dans une école au Québec. On obtient 45 cas pour lesquels le loyer moyen est 5 700$/an. De ces 45 cas 68% paient un loyer annuel variant entre 1 393$ et 8 611$. Nous n'avons pas le nombre de places au permis ni la superficie utilisée. (Sur les 63 cas de la liste, 11 cas donnent des renseignements insuffisants et 7 cas présentent un loyer gratuit ou à 1$ par jour; il reste donc 45 cas).

Pour bien établir la comparaison entre notre enquête et le "Rapport du comité d'étude..." voici la moyenne des loyers annuels des six écoles du tableau I: le loyer annuel moyen est de 4 764,50 $ donc inférieur de 915,50 $ aux données du "Rapport du comité d'études..."; de ces 6 cas, 68% paient un loyer annuel variant de 1 248,81 $ à 8 320,19 $ ce qui représente un intervalle très semblable à celui que nous avons calculé pour les données du "Rapport du comité d'étude ...."

---

(1) Nous oublions volontairement le cas de la garderie Les Petits Coeurs qui était logée de façon temporaire et n'a pas fait d'aménagement.

B.2 Garderies propriétaires de leurs locaux

Ce type de local est particulièrement intéressant pour celui qui veut établir une comparaison entre les garderies sans but lucratif (objet de notre étude) et les garderies à but lucratif.

En effet, les réponses au "Questionnaire 80-81 sur la situation des garderies" révèlent que 51% des garderies à but lucratif sont propriétaires d'une maison privée alors que seulement 15.5% des garderies sans but lucratif sont propriétaires.

Il y a deux façons de devenir propriétaire de son local: en faire construire un neuf ou acheter un immeuble existant et l'aménager aux fins de garderies. La construction d'un local neuf a l'avantage d'éviter des dépenses d'aménagement intérieur, de diminuer au plus bas les dépenses d'entretien, de réparation et de chauffage. Le local neuf a cependant le désavantage de forcer la recherche d'un terrain propice à une garderie concurremment aux négociations avec architectes et contracteurs; dans certaines zones urbanisées le coût du terrain sera prohibitif. C'est pourquoi on retrouve plus de garderies propriétaires en banlieue. Pour obtenir une évaluation des coûts de construction nous avons recensé des projets de construction récemment soumis à l'architecte de l'O.S.G.E.

B.2.1 Construction neuve

Les renseignements du tableau II ont été obtenus de la façon suivante: les prix sont les résultats des soumissions les plus basses et les surfaces sont celles qui vont servir à la garde ou au soin des enfants (les espaces perdus n'y figurent pas).

Si on fait une moyenne simple du prix par place du bâtiment avec les cinq cas de constructions nouvelles que nous avons, nous obtenons un prix moyen par place de 1 480,68 $. Cependant, si on enlève du groupe le projet de Longueuil (qualifiable de luxueux) notre moyenne descend à 1 307,38 $ par place.

Deux autres exemples de prix pour des locaux neufs sont

donnés par pied carré. Si on multiplie ces prix par la moyenne de pieds carrés par place des 4 premières exemples (les mieux conçus selon l'évaluation de l'architecte de l'Office Pierre Richard) soit 39 pi^2/place, on obtient pour Pollowy un coût de 622,50 $ par place en 1971 et pour l'étude du Massachussets 797,45 $^{(1)}$ en 1972 aux U.S.A. Pour pouvoir comparer ces deux dernières évaluations à celles que nous avons pour 1981, nous allons les multiplier par le taux d'inflation de la construction non-résidentielle entre 1971, ou 1972 selon le cas, et 1981 (222% et 210%, Revue de la Banque du Canada, mai 1981, tableau 54) nous obtenons 1 381,95 $ et 1 674,65 $ respectivement comme coût équivalent en 1981.

On peut donc conclure que le prix de 1 454.66 $ (évaluation des projets connus de l'O.S.G.E.→ évaluation en 1981 du projet Massachussets→ Pollowy divisés par 3) semble une bonne mesure du coût par place d'une bâtisse neuve. Pour connaître le coût par place pour des poupons on n'a qu'à doubler cette évaluation puisque les normes d'espace doublent pour les poupons. Conséquemment une garderie de 50 enfants coûte 75 150,00 $ à construire et une pouponnière de 20 enfants coûtera: 58 520,00 $.

Aussi une garderie de 50 enfants, coûtant 75 150,00 $ à construire, qui achète un terrain de 10 000,00 $ doit trouver 85 000,00 $. Si nous supposons une mise de fond de 10 000,00 $^{(2)}$ et un taux hypothéquaire de 20 %, les paiements seront (calculés grossièrement: 75 000,00 x .2) d'au moins 1 250,00 $ par mois ou 15 000,00 $ par an pour un coût par place de 300,00 $ et un coût par place par jour de 1,21 $. Bien sûr, il faudra lui ajouter le coût des assurances, taxes et permis, chauffage et électricité qui sont du domaine de l'inconnu pour une bâtisse inexistante dans un lieu non désigné. On devrait aussi calculer un coût supplémentaire pour l'aménagement du terrain.

---

(1) cette évaluation n'est pertinente que si on pouvait, en 1972, bâtir le même immeuble au Canada et aux U.S.A. au même prix.

(2) prise sur les subventions de démarrage et d'aménagement de l'O.S.G.E.

...

8.2.2 Immeuble existant

L'achat d'un immeuble existant coûte habituellement moins cher que la construction. Cependant, on doit ajouter au coût d'achat les dépenses en aménagement qui devront être faites pour rendre l'immeuble conforme aux besoins d'une garderie. D'après les exemples recensés au tableau III, ces dépenses sont rarement inférieures à 12 000,00 $. Mais, la propriété étant un état durable, on peut amortir ces dépenses d'aménagement sur leur durée de vie moyenne (10 ans) et non sur la durée d'un bail habituellement inférieur à 10 ans. De plus, un des avantages de la propriété, pourvu qu'on obtienne une hypothèque renégociable après plus d'un an ou deux, réside dans le fait que le loyer est "gelé" pour la période et que seules les autres dépenses pourront augmenter. Quant aux dépenses en chauffage, elles sont évidemment fonction de l'âge et de l'isolation de l'immeuble: le maximum de 3 521,00 $ expérimenté par une des garderies du tableau III est effectivement dû à l'isolation inexistante d'une vieille maison.

Finalement, le coût par place se situe entre 298,63 $ et 369,09 $ pour notre échantillon; ceci équivaut à un coût par place par jour de 1,21 $ à 1,49 $ avec 247 jours d'ouverture. Le coût par mètre carré se situe entre 56,61 $ et 90,10 $ (nous avons oublié le cas de Julie Soleil à 30,13 $/m^2 en raison de sa superficie impressionnante et partiellement inutilisée)

8.3 Établissements M.A.S., Cégep et Universités (M.E.Q.)

Ce type de local semble susciter une certaine confusion entre la localisation d'une garderie dans un établissement du M.A.S. et une garderie en milieu de travail. Ceci est dû au fait que ces établissements mettent des locaux à la disposition des promoteurs en exigeant qu'une proportion des places aux permis soit à la disposition des enfants des employés de cet établissement.

...

Les avantages de ce type de localisation pour les garderies sont dus à l'absence généralisée de loyer et de dépenses pour le chauffage et l'électricité. Certains centres hospitaliers font profiter leur garderie des services de l'hôpital pour la préparation des repas et collations en vendant les repas au coût, en entretenant les locaux de la garderie gratuitement ou à un coût inférieur au marché et en faisant visiter la garderie par des spécialistes en pédiatrie et autres spécialistes de l'enfance qui ont fait le dépistage de maladies et de problèmes variés.

Du côté des désavantages, on note l'aménagement plutôt onéreux des locaux d'hôpitaux. En effet, le tableau III démontre que les garderies installées dans les établissements du M.A.S. ont dû dépenser un minimum de 12 425,00 $ en aménagement. Les conditions de location parfois très floues (ni bail, ni protocole d'entente) et les possibilités d'éviction presque instantanée qui en découlent pourraient causer de sérieux problèmes bien que le fait que les employés profitent de la garderie amenuise ce risque.

Du côté des établissements d'enseignement (cégep et universités) qui abritent les garderies, les conditions semblent relativement identiques aux précédentes soit: loyer très bas ou nul, dépenses pour le chauffage et l'électricité prises en charge par l'institution, partage de certains services (cuisine, conciergerie). Comme dans les établissements du M.A.S., les ententes prévoient des délais d'éviction inexistants ou très courts.

En ce qui a trait aux coûts par place, ils varient de 64,06 $ à 275,10 $[1] soit des coûts notablement inférieurs à ceux que connaissent les garderies dans les écoles. Ceci revient à un coût par place par jour de 0,26 $ à 1,11 $ si la garderie est ouverte 247 jours par an. Les locaux étant, en général, assez grands le coût par mètre carré varie entre 16,99 $[1] et 54,97 $ avec une nette tendance autour de 20,00 $ à 30,00 $ par m^2.

---

(1) nous oublions volontairement la garderie de l'Université de Montréal pour laquelle on sait que 132 000 $ ont été dépensés à son départ. Nous avons estimé qu'environ 100 000 $ avaient été employés à l'aménagement du local.

B.4 Garderies locataires d'une maison

D'après les réponses au "Questionnaire 80-81 sur la situation des garderies", il n'y a pas de tendances particulières à observer au sujet de ces locaux si ce n'est le fait que leur dimension limite souvent la capacité d'accueil de la garderie à environ 30 places.

Pour sa part, notre échantillon ne nous permet pas de vérifier cette tendance, au contraire, une garderie a même 73 places et la superficie n'est jamais inférieure à 200m^2. Quoi qu'il en soit, parmi les tendances notables, on remarque la stabilité des garderies de St-Jean et Sherbrooke (9 ans et 8 ans au même endroit) alors qu'il est trop tôt pour statuer sur les autres garderies qui sont des projets récents. Les dépenses relatives à l'exploitation de l'immeuble sont à la charge de la garderie dans la plupart des cas.

Du côté des coûts, on note des écarts assez étendus puisque le coût par place par jour varie de 173,58 $ à 572,73 $ pour un coût par place par jour (247 jours) entre 0,70 $ et 2,32 $. Le coût par mètre carré se situe entre 23,29 $ et 96,92 $.

B.5 Garderie située dans des logements et des locaux commerciaux

Ce type de localisation démontre une bonne variété de capacité (30 places à 65 places) mais une nette tendance à une superficie centrée autour de 170 m^2. L'occupation du site peut se prolonger assez longuement (Coop. Le Petit Prince, 9 ans). Les dépenses d'aménagement rencontrent deux genres de situation: deux garderies se sont aménagées avec 6 000,00 $ et moins alors que 3 garderies ont eu besoin de plus de 14 000,00 $.

Les coûts sont relativement concentrés autour de 100,00 $ par mètre carré (minimum 81,03 $, maximum 144,78 $) et le coût par place varie de 303,42 $ à 625,38 $ pour des coûts par place par jour (247 jours) se situant entre 1,23 $ et 2,53 $.

Les deux derniers genres de locaux (maisons louées, logements et locaux commerciaux) ont à peu près les mêmes désavantages: les baux sont souvent annuels ou renouvelables annuellement après renégociation; des hausses parfois astronomiques (250,00 $ à 600,00 $ par mois) sont expérimentées et des aména-

gements coûteux sont "risqués" dans des locaux dont les conditions sont si changeantes. Nous ne pouvons déceler aucun avantage à ce genre de local pour une garderie.

EN REGARD DES LOCAUX OCCUPÉS.

TABLEAU I: SITUATION DES GARDERIES DANS LES ÉCOLES ET LOCAUX COMMUNAUTAIRES EN 1980

Types de données quant aux locaux occupés. / Identification des garderies	capacité d'accueil	superficie m^2	durée du bail ou d'occ.	coût du loyer annuel	dépenses totales en aménagement	dépenses annuelles pour aménagement	coût annuel de l'entretien et des réparations	coût annuel du chauffage	coût annuel des assurances	coût annuel de l'électricité	coût annuel des taxes et permis	coût annuel du logement	coût/place/année	coût/m^2
				$	$	$	$		$		$	$	$	$
Garderie Idéfixe C.E.C.M. - désaffectée Rés. Gabriel Souart 521-6066	53	514 m^2	4 ans	8 586	6 000	1 500	5 667	0 inclus	704	0 inclus	1 073	17 530	330,75	34,11
Garderie Eléphant bleu C.E.C.M. - opération Rés. Lartigue 526-6463	50	278 m^2	1 an	3 366	12 000	12 000	5 667	0 inclus	402	0 inclus	98	21 333	426,66	76,74
Garderie populaire au galop C.E.C.M. - désaffectée St-René Goupil 728-6223	45	520 m^2	3 ans	9 792	11 000	3 692,33	4 451,40	0 inclus	703	0 inclus	104	18 743,73	416,53	35,50
Garderie Papillon B.E.P.G.M. - en opération Laurentides 748-8016	30	112 m^2	5 ans	2 160	2 500	500	1 628,13	0 inclus	233	0 inclus	70	4 591,13	153,04	40,99
Garderie Carcajou C.E.C.M. - en opération Rosalie-Jetté 255-3524	40	177 m^2	3 ans	3 568	12 000	4 000	2 224	0 inclus	352	0 inclus	137	10 281	257,63	58,08
Garderie "Les petits coeurs" Jérôme Le Royer Wilfrid Pelletier 351-3390	30	130 m^2	1 an	1 235	0	0	1 300	0 inclus	176	0 inclus	0	2 719	90,63	20,92
Garderie Manège des touts petits Zouaves pontificaux Grand-mère 258-538-1554	45	376 m^2	3 ans	4 800	33 663	11 221	3 120	0 inclus	429	1 050	600	21 220	471,56	56,38

EN ... APD ... LO... OC... 'S,

D.TABLEAU II: SITUATION DES GARDERIES DÉSIRANT CONSTRUIRE LEUR LOCAL

Garderies	Année	bâtiment $	Surface en m^2 - bâtiment m^2	Coût du terrain $	Capacité d'accueil	Coût/m^2 bâtiment $	Coût/place bâtiment $	Coût/m^2 bâtiment et terrain $	Coût/place bâtisse et terrain $
Yogi (Laval)	1981	62,000	198.50m^2	10,800 (1)	52	312.34	1 192,31	366,75	1 400,00
Educative Ste-Rose (Laval)	1981	68,560	183.07m^2	15,000	50	374.50	1 371,20	456,44	1 671,20
Le Marmot qui rit (Laval)	1981	80,000	210.00m^2	--	60	380.95	1 333,00	----	----
Longueuil-Est	1981	100,000	160.30m^2	12,000	46	623,83	2 173,91	698,69	2 434,78
Matagami (bâtiment neuf)	1981	40,000	178.6m^2	--	30	235.16			
Anne-Marie Pollowy-	mai 1971 (2)					172,16 (4) (1971)	1 381,95 (1981)		
The Costs of Child Care, Massachussets	1972 (3)					172,16-269,00 (4) (1972)	1 674,65 (1981)		

(1)Le terrain de la garderie Yogi lui coûte 10% de sa valeur au marché (1080$) par an, donc une valeur totale: 10,800$.

(2) Montreal Council of Social Agencies, Research Department: Analysis of operating and investment costs for educational Day Care Centers for pre-school age children. May 1971, Montréal, pages 19 à 21.

(3) The Cost of child Care: Money and other resources. Chapter eight of child Care in Massachussets, The public responsibility for The Massachussets Early Education Projects. Richard Rowe, Director, 61 pages Washington. 1972.

(4) Les prix sont donnés au pied carré dans les textes nous les avons transformés (10,76 pi^2 dans un mètre carré)

E.TABLEAU III: SITUATION DES GARDERIES AYANT ACHETÉ UNE MAISON

Garderie	capacité d'accueil	superficie	période d'amort. aménagement (ans)	remboursement hypothèque annuel	dépenses aménagement total	dépenses aménagement annuel	entretien et réparation	chauffage	assurances	électricité	taxes et permis	total annuel	coût/place	coût/m^2
		m^2		$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Garderie des Poussineaux Saint-Jean sur Richelieu 346-7811	45	252	10 ans	7 845,43	12 229	1 223	4 160	710,10	327,27	inclus dans le chauf.	10	14 265,93	317	56,61
Tamtam de Châteauguay Châteauguay 692-0808	45	213	10 ans	4 977,96 -1875(1)	18 252,60	1 825,26	5 791	3 521	828	inclus dans le chauf.	1 545	16 609,22	369,09	77,98
Julie soleil Sainte-Julie-de-Verchères 649-6071	45	446	10 ans	7 213,44	8 750	875	2 000	950	800	inclus dans le chauf.	1 600	12 438,44	298,63	30,13
Les Petits lutins Drummondville 472-4454	75	250	10 ans	6 994	30 000	3 000	8 927	2 833	751	inclus dans le chauf.	10	22 525	300,33	90,10
Le Papillon bleu Cowansville 263-3394	34	130	10 ans	4 020	12 591	1 259,10	2 830	1 595	533	247	102	10 666,10	313,71	82,05

(1) loyer touché suite à la location d'une partie de la maison à un tiers

EN REGARD AUX LOCAUX OCCUPÉS,

F. TABLEAU IV SITUATION DES GARDERIES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU M.A.S. ET DU M.E.Q. POUR 1980

Garderie	Capacité	Superficie	durée du bail ou d'occ.	Loyer annuel	dépenses aménagement total	dépenses aménagement annuel	entretien et réparation	chauffage	assurances	électricité	taxes et permis	Total annuel	coût/place	coût/m^2
		m^2		$	$	$	$		$		$	$	$	$
M.A.S.														
Chatouille Centre de réadaptation Maison Lucie Bruneau 526-9366	60	464,5	3 ans	0	25 615	8 538,33	3 696	0	575,71	0	70	12 888,04	214,80	27,75
Au pays des Schtroumphs C.H. Marie-enfant 721-7563	65	325,3	4 ans	0	25 110	6 777,50	7 606	0	1 455	0	43	17 081,50	275,10	54,97
Jardinière du C.H.U. C.H. université de Sherbrooke 268-563-5555	50	188,5	6 ans	0	12 425	2 070,83	907	0	225	0	0	3 202,83	64,06	16,99
Sainte-Justine C. H. Sainte-Justine 739-1426	62	372	4 ans	0	13 061,39	3 265,29	5 000	0	0	0	153	8 418,39	135,78	22,63
M.E.Q.														
Rosemonde Cégep de Rosemont 376-1620	40	334,6	4 ans	1 200	8 200	2 050	3 318	0	743	0	123	7 434	185,85	22,22
Campus de l'université de Montréal Université de Montréal	70	332	5 ans	0	100 000	20 000	0 554,00	0	420	0	88	29 062,80	415,18	87,54

G. TABLEAU V: EN REGARD DES LOCAUX OCCUPÉS, SITUATION DES GARDERIES QUI LOUENT DES MAISONS UNIFAMILIALES

Garderie	capacité	superficie	durée du bail ou d'occ.	Loyer annuel	dépenses aménagement total	dépenses aménagement annuel	entretien et réparation	chauffage	assurances	électricité	taxes et permis	total annuel	coût/place	coût/p
		m^2		$	$	$	$	$	$		$	$	$	
Chez FanFan Saint-Jean sur Richelieu 346-5312	55	325	9 ans	11 930	-------	4 546	10 714	2 880	1 011	inclus dans le chauffage	410	31 500	572,73	96.32
Garderie du Bois joli Saint-Nicholas 831-1231	40	203	2 ans	5 340	------	1 395	inclus	inclus	208	inclus	inclus	6 943	173,58	34,20
Garderie Passe partout Rock Forest 564-8440	50	210	3 ans	3 602	12 000	4 000	3 570	2 095	332	inclus dans le chauffage	317	13 916	278,32	66,27
Garderie Carosse Citrouille Sherbrooke 565-8295	73	607	8 ans	5 280	12 000	1 500	2 688	4 299	273	inclus dans le chauffage	95	14 135	193,63	23,29

EN REGARD DES LOCAUX OCCUPÉS,

H. TABLEAU VI: SITUATION DES GARDERIES INSTALLÉES DANS DES LOGEMENTS OU DES LOCAUX COMMERCIAUX

Garderie	capacité	superficie	durée du bail ou d'occ.	loyer annuel	dépenses aménagement total	dépenses aménagement annuel	entretien et réparation	chauffage	assurances	électricité	taxes et permis	total annuel	coût/place	coût/m^2
		m^2		$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Coopérative Le petit prince Longueuil - logement 677-1415	65	177	9 ans	17 034	18 000	2 000	5 294	A inclus	765,60	B inclus	534	25 627,60	394,27	144,79
La culbute Trois-Rivières - club de curling 378-5626	36	154	5 ans	4 050	6 000	1 200	6 865	A inclus	329	B inclus	35	12 479	346,64	81,03
Terre des enfants Montréal - 1800 Dorchester ouest 931-0987	50	168	4 ans	12 049	4 200	1 050	1 032	B inclus	200	B inclus	40	15 171	303,42	90,30
La Petite Normande Saint-Tite - entrepôt 365-7735	30	140	2 ans	3 000	14 046	7 023	2 229	A inclus	375	B inclus	35	12 662	422,07	90,44
Harmonie Montréal - Rachel est 523-1778	38	214	2 ans	5 250	21 979	10 989,50	2 793	2 074	669	780	409	23 764,50	625,38	111,05

1. TABLEAU VII: SYNTHÈSE DES COÛTS DES LOCAUX EN 1980 EN REGARD DES LOCAUX OCCUPÉS.

Écart de coûts / Type de local	Coût/place/année	Coût/m^2/année	Coût/place/jour (247 jours)
Écoles et locaux communautaires	153,04 - 471,56 $	34,11 - 58,08 $	0,62 - 1,91 $
Projets de construction (coût n'incluant pas les assurances, les taxes et permis, chauffage et électricité).	300,00 $	82,77 (1)	1,21 $
Maison (propriétaire)	298,63 - 369,09 $	56,61 - 90,10 $	1,21 - 1,49 $
Établissements M.A.S. et Cégep - universités.	64,06 - 275,10 $	16,99 - 54,97 $	0,26 - 1,11 $
Maisons (locataires)	173,58 - 572,73 $	23,29 - 96,92	0,70 - 2,32 $
Logements et locaux commerciaux	303,42 - 625,38 $	81,03 - 144,79 $	1,23 - 2,53 $

(1) pour être fidèle au texte nous donnons $3.62m^2$ par enfant donc la garderie aura une superficie de $181,23m^2$ et un coût annuel de $\frac{15\,000,00\ \$}{181,23m^2}$: 82,77 $ par m^2.

ANNEXE

DESCRIPTION DE LA GARDERIE STANDARD

1. Heures d'ouverture: 50 heures/semaine

Nous utiliserons 50 heures par semaine (5 jours par semaine à raison de 10 heures de présence des enfants par jour)

Justification:

Toutes les études de coûts que nous connaissons (RGO[1], Chevarie[2], Normand[3], Ouimet[4],) utilisent un horaire de 50 heures/semaine: selon les agents de liaison il semble que ce soit un nombre d'heures qui permette de desservir la plupart des parents.

2. Jours ouverts: 247 jours/semaine

Quant au nombre de jours ouverts par année, on retrouve une diversité de mesures:

Chevarie, Normand et RGO proposent 247 jours (soit 365 jours -105 jours de fin de semaine - 13 jours fériés.

Ouimet propose 260 jours (elle n'enlève pas les jours fériés).

Nous utiliserons 247 jours comme nombre de jours ouverts

Jours ouverts de la garderie standard.

jours dans l'année	365
- jours de fin de semaine	105
	260
- jours fériés obligatoires	6
jours ouvrables	254
- congés fériés non obligatoires	7
jours ouverts	247

Le nombre de jours ouverts dépend du nombre de congés fériés que l'on accorde: il varie donc entre 247 et 254. Une garderie particulière peut décider d'un nombre de jours tout à fait différent: les coûts seront affectés en conséquence.

L'on considère que la garderie ne ferme pas pour des vacances: le coût d'engager du personnel supplémentaire pendant les vacances serait à éliminer si la garderie ferme pendant cette période.

(1) (2) (3) (4) se référer à la bibliographie de la dernière page.

...

Ici, il est important de noter qu'un nombre trop élevé de jours ouvrables par rapport à la réalité nous amènerait à sous-estimer les coûts puisque nous répartirions les coûts fixes sur un nombre de jours ouvrables trop élevé.

3. Nombre de places au permis: 50 places

Pour pouvoir choisir le nombre de places au permis de notre garderie standard nous devons poser implicitement l'hypothèse que les garderies "choisissent" le nombre de places à leur permis. Or, nous savons très bien que le local disponible détermine presque toujours par sa dimension, le nombre de places au permis.

Aussi, en proposant une garderie de 50 places au permis, nous supposons que les promoteurs ont choisi ce nombre de places et ont pu trouver un local satisfaisant les normes d'espace de l'O.S.G.E.

Justification:

a) D'après l'enquête[1] que l'O.S.G.E. a mené auprès des garderies québécoises en janvier 1981, la moyenne des places au permis des services de garde en garderie sans but lucratif est de 49. Ceci peut constituer une première justification de la garderie standard de 50 places.

A titre d'information, voici la distribution de fréquence des garderies sans but lucratif:

69 garderies de 30 places et moins
137 garderies de 31 à 59 places
75 garderies de 60 places et plus

b) Une autre méthode de détermination du nombre de places propose d'utiliser le nombre de places nécessaire pour engager pendant une semaine de travail complète certains des membres du personnel de soutien.

i) Cuisinier:

Selon RGQ on doit compter 45 minutes[2] de travail par enfant pour le cuisinier. Pour que ce dernier soit employé pendant 35 heures, il doit y avoir 47 places.

(1) se référer à la bibliographie de la dernière page.

(2) cette mesure de temps comprend le temps de planification des menus, l'achat des denrées nécessaires et la préparation des repas.

...

A ce titre, Chevarie a déjà proposé ¼ heure par enfant mais on ne sait quelles tâches le cuisinier devait remplir.

De leur coté Normand et Ouimet s'accordent pour déterminer à ¼ heure par enfant la tâche du cuisinier si la garderie regroupe moins de 30 enfants et à 40 minutes par enfant s'il y a plus de 30 enfants.(1) Bien qu'on ne sache pas ce que le cuisinier doit faire, les résultats sont semblables à ceux du RGQ soit qu'avec 45 à 50 enfants un cuisinier doit être engagé à temps plein.

ii) secrétaire

Chevarie n'a pas prévu de secrétaire dans le personnel.

Voici les propositions de Normand et Ouimet

Normand

30 enfants et moins	-	15 h/semaine en travail de secrétariat soit ¼ h/enfant pour 30 enfants
30 enfants ou plus	-	20 h/semaine soit ¼ h/enfant pour 40 enfants

Ouimet

30 enfants	-	10 h/semaine soit 1/3 h/enfant/semaine
45 enfants	-	20 h/semaine soit un peu moins de ¼ h/enfant/semaine
60 enfants	-	30 h/semaine soit ¼ h/enfant par semaine

Le RGQ fixe à ¼ h/semaine par enfant la tâche de secrétariat.

Etant donné ces propositions la norme de 30 minutes par semaine par enfant semble faire le consensus et une garderie de 70 enfants devrait engager à temps plein une personne pour s'occuper du secrétariat (correspondance, tenue de livre, accueil des visiteurs, dactylographie.)

---

(1) cette mesure de temps comprend le temps de planification des menus, l'achat des denrées nécessaires et la préparation des repas.

iii) Concierge[1]

Chevarie propose une méthode de calcul qui revient à 5 heures/semaine pour une garderie de 50 enfants.

Normand propose la même méthode que pour le poste de secrétaire:

30 enfants et -	15 heures/semaine	ou ½ h/enfant
30 enfants et +	20 heures/semaine	ou 2/3 h/enfant

Ouimet pour sa part propose une norme de 20 minutes par semaine par enfant. De la sorte, pour engager un concierge pendant 35 heures, la garderie doit regrouper 105 enfants.

Le RRQ propose une norme de ½ heure/semaine par enfant, ce qui fait qu'une garderie de 70 enfants engage un concierge pendant 35 heures.

4. Notre garderie standard

Etant donné l'absence de consensus parmi les sources citées et le fait que les nouvelles normes fixent à 60 le nombre maximum de places au permis, il nous semble que la norme de ½ h. par semaine par enfant est raisonnable et que le concierge comme le secrétaire travailleront 25 heures chacun dans une garderie de 50 enfants qui engage un cuisinier à temps plein.

Donc, une garderie de 50 places au permis peut utiliser rationellement son personnel de soutien en engageant un cuisinier à temps plein (35 heures) et en utilisant les services d'un concierge et d'une secrétaire pendant 25 heures chacun. Il est bon de noter que les deux derniers employés peuvent très bien compléter leur semaine de travail (35 heures) en faisant de la garde aux fins de journées ou au moment jugé opportun. La souplesse dans la gestion du personnel est toujours avantageuse

(1) le concierge fait l'entretien ménager seulement.

...

5. Le taux d'occupation: 90%

Le taux d'occupation est calculé à partir du nombre moyen d'enfants (temps plein et temps partiel) qui fréquentent la garderie chaque jour par rapport à la capacité autorisée au permis. D'après les résultats de l'enquête 1980-81 de l'O.S.G.E., le taux d'occupation moyen des places est de 80% pour les services de garde sans but lucratif et de 89% dans les but lucratif.

Cependant cette mesure cache des disparités inter-régionales et intra-régionales importantes puisque parmi les régions certaines sont occupées à 50%, d'autres à 84% sans compter parfois qu'à l'intérieur de certaines régions des taux vont jusqu'à 100%.

Nous allons donc poser l'hypothèse que la garderie standard est occupée à 90% de sa capacité. Ceci signifie qu'elle a choisi correctement (en fonction de la demande) le nombre de places à son permis et que dans la majorité des journées ouvrables toutes les places disponibles, ou presque, sont remplies. Les fluctuations saisonnières et les maladies seraient les causes les plus fréquentes d'absence.

Le taux d'occupation n'interviendra pas dans le calcul des coûts d'une garderie standard: car les coûts seront calculés comme si la garderie était occupée à 100%. Nous calculerons le coût par place et non par présence moyenne.

6. Répartition des places au permis par âge:

Nous savons très bien que certaines garderies sont spécialisées et qu'elles n'accueillent qu'une classe d'âge. Ainsi, au lieu de définir une garderie qui dessert la clientèle moyenne des garderies québécoises il sera plus intéressant de définir les deux types plus spécifiques soit la pouponnière et la garderie d'enfants de 19 mois à 60 mois).

De la sorte on pourra recréer n'importe quelle garderie dont la clientèle est combinée entre les deux grandes classes d'age (0 à 18 mois et 19 mois à 60 mois) en utilisant les justes proportions de notre pouponnière et de notre garderie standard.

...

Pouponnière: 20 places au permis[1]; enfants de 0 à 18 mois
Garderie: 50 places au permis[2]; enfants de 19 à 59 mois

Le personnel nécessaire dans ces garderies se calcule à l'aide de la formule suivante:

$$\text{personnel requis} = \frac{\text{nombre d'heures d'ouverture/semaine}}{\text{ratio personnel/enfants}} \times \frac{\text{nombre d'enfants présents}}{\text{nombre d'heures de travail par semaine}}$$

Ainsi pour une garderie de 50 enfants, ouverte 50 heures par semaine et dont le personnel effectue des semaines de travail de 35 heures, le personnel de garde total requis sera (en respectant la norme 1 personne pour 8 enfants de 19 à 60 mois):

$$9^{(3)} = \frac{50 \text{ heures}}{8 \text{ enfants}} \times \frac{50 \text{ enfants}}{35 \text{ heures}}$$

De son coté, la pouponnière aura besoin de la quantité suivante de personnel (en respectant la norme d'une personne par 5 poupons de 0 à 18 mois):

$$5.75^{(4)} = \frac{50 \text{ heures}}{5 \text{ poupons}} \times \frac{20 \text{ poupons}}{35 \text{ heures}}$$

Donc,en respectant les normes de ratio personnel/enfants et la norme d'un éducateur par trois personnes de garde on peut dresser le tableau suivant:

Tableau du personnel requis

	garderie de 50 places	pouponnières de 20 places	garderie[5] de 30 enfants et 20 poupons
éducateurs	3	2	4
personnes de garde	6	3.75	7.15
total:	9	5.75	11.15

(1) selon les agents de liaison il semble que ce soit le nombre maximum qu'une pouponnière puisse accueillir.
(2) nous avons justifié cette quantité auparavant.
(3) le chiffre exact est 8.93: nous utiliserons 9 comme base des calculs
(4) le chiffre exact est 5.71: nous utiliserons 5.75 comme base des calculs
(5) le personnel nécessaire à cette garderie hybride se calcule de la façon suivante:

$$\left(\frac{50 \text{ heures} \times 30 \text{ enfants}}{8 \text{ enfants} \times 35 \text{ heures}}\right) + \left(\frac{50 \text{ heures} \times 20 \text{ poupons}}{5 \text{ poupons} \times 35 \text{ heures}}\right) = 5.4 \quad 5.75 = 11.15$$

...

BIBLIOGRAPHIE

1. Regroupement des garderies sans but lucratif du Québec. Pour la reconnaissance du droit aux garderies: un financement direct et adéquat.
Montréal, mai 1979. 57 pages.

2. CHEVARIE, Denis "Estimations des coûts des services de garde selon différentes options impliquant le M.E.Q. et les commissions scolaires." Service analyse et développement, Direction générale de l'Administration, M.E.Q. Québec, mars 1978.

3. NORMAND, Jacques "Coûts de fonctionnement des garderies." Services des études économiques, Direction générale du financement, MAS, Québec, novembre 1977.

4. OUIMET, Nicole "Coûts d'opération des garderies". Planification des services sociaux, Annexe 1 au Mémoire au Conseil exécutif au sujet des modifications de la politique d'aide financière aux garderies de Denis Lazure, MAS, Québec avril 1977.

5. BROUILLET, Chantale, MERCIER, Céline, TESSIER, Réjean. Des garderies malgré tout. Service de la recherche et de l'information, O.S.G.E, (en préparation) 1981.